

BILAN QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU DE NOUVELLE-AQUITAINE

—

ANNÉE HYDROLOGIQUE 2024-2025



Partenaires techniques - Comité de relecture



Le Gave de Bioux à Laruns le 08/05/2025. Photo : ARB NA



Ce document dresse un bilan global de l'état quantitatif des ressources en eau et des mesures de gestion appliquées en Nouvelle-Aquitaine sur l'année hydrologique 2024-2025.

La première partie rappelle le contexte dans lequel se trouve le territoire depuis plusieurs années vis-à-vis de la situation quantitative et des différents usages de la ressource en eau.

La seconde récapitule l'évolution de la situation de la ressource en eau durant la période de recharge (ou hautes eaux, de novembre 2024 à mars 2025) puis durant la période d'étiage (ou basses eaux, d'avril à octobre 2025). L'analyse porte sur différents aspects : pluviométrie, hydrologie, état des nappes, des barrages-réservoirs et des milieux naturels.

La troisième partie concerne les conséquences en termes de mesures de gestion et de suivi des objectifs définis aux points nodaux, ainsi que sur les milieux aquatiques et les usages anthropiques.

Il s'agit d'une cinquième édition, conçue et réalisée avec l'appui d'acteurs régionaux, que sont la DREAL NA, la Région, les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Météo France, le BRGM, l'ARP NA, l'OFB.

En téléchargement sur :

www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

(Rubrique Nos ressources > Les publications > Bilans de l'étiage)

Consultez les bulletins de suivi existants sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine (Charente, Dordogne, ...) :

(Rubrique Nos ressources > La ressource en eau > Suivis quantitatifs de la ressource en eau)

TABLE DES MATIÈRES

BILAN DE L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2024-2025 (synthèse).....	3
1. Une région en déséquilibre chronique entre usages et ressources disponibles.....	5
1.1. D'importantes ressources en eau, irrégulièrement réparties sur le territoire.....	5
1.2. Une grande diversité de milieux aquatiques, particulièrement riches en biodiversité	7
1.3. Des ressources fortement sollicitées par les différents usages de l'eau.....	8
1.4. Des écosystèmes aquatiques fragilisés et des conflits d'usage	12
1.5. Des tensions exacerbées par les changements climatiques.....	15
1.6. Principes de la gestion quantitative et démarches en cours sur le territoire	20
2. Evolution quantitative des ressources en eau au cours de l'année hydrologique 2024-2025 (novembre 2024 - octobre 2025).....	25
2.1. Bilan période de recharge automne-hiver (novembre 2024 - mars 2025)	25
2.2. Bilan période basses eaux printemps - été (avril - octobre 2025)	29
3. Conséquences de l'évolution quantitative des ressources en eau sur les écosystèmes aquatiques et les usages de l'eau au cours de l'année hydrologique 2024-2025	35
3.1. Suivi des objectifs définis aux points nodaux : franchissements du Débit de Crise (DCR) & respects du Débit objectif d'Etiage (DOE)	35
3.2. Effets sur les milieux aquatiques et impacts sur la biodiversité	36
3.3. Impacts sur les usages anthropiques	40

Ce document a été réalisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), notamment à partir des informations ou différents services du Ministère chargé de l'Environnement, des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Région Nouvelle-Aquitaine, des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Occitanie et des Directions Départementales des Territoires (DDT), de Météo-France, du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique AcclimaTerra, de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine (ARP NA) et des fédérations départementales, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine, de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), du Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement en Nouvelle Aquitaine (CAPENA), de la Cellule Migrateurs Charente Seudre (CMCS), de Logrami, de MIGADO, de Migradour, d'Electricité de France (EDF), des Agences Régionales de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire et Occitanie et des délégations départementales.

BILAN DE L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2024-2025 (SYNTHÈSE)

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'importantes ressources en eau et de milieux aquatiques variés, particulièrement riches en biodiversité. Cependant, ces ressources, fortement sollicitées par les différents usages de l'eau, sont fragilisées. Une large partie du territoire régional présente une situation de déséquilibre chronique entre usages et ressources disponibles, générant une gestion de crise récurrente. Les tensions qui en émanent sont, et seront en l'état exacerbées par les changements climatiques.

Une recharge hivernale mitigée à la veille de la saison d'étiage 2025

L'année 2024, marquée par des conditions très humides, a prolongé cette dynamique en octobre, amorçant la phase de recharge des ressources en eau pour la période 2024-2025. Toutefois, de novembre 2024 à mars 2025, les précipitations ont été globalement déficitaires. Le mois de janvier 2025 se distingue néanmoins par un excédent pluviométrique notable. La recharge des nappes, initiée en octobre, a été freinée en novembre et décembre en raison de faibles précipitations, bien que les niveaux soient restés relativement élevés pour la saison. Les pluies de janvier ont relancé la recharge, entraînant une hausse des niveaux avant un nouveau ralentissement en février, puis le début de la vidange dès mars. Concernant les cours d'eau, les débits observés entre novembre et février ont été majoritairement proches ou supérieurs aux normales. En revanche, mars 2025 se caractérise par des débits inférieurs à la moyenne sur 84 % des stations. Des crues modérées ont été enregistrées, principalement en janvier et février. Enfin, les barrages-réservoirs ont atteint un taux de remplissage de 100 % dès février.

Un étiage sévère suivi d'un retour des précipitations en fin d'été

La période d'avril à octobre 2025 se caractérise par une prédominance d'épisodes secs, ponctués de quelques épisodes pluvieux principalement d'origine orageuse. Les cumuls de précipitations présentent une forte variabilité spatiale : ils sont globalement proches des normales saisonnières, avec des écarts compris entre $\pm 10\%$, mais demeurent déficitaires sur plusieurs secteurs.

Après un mois de mars très déficitaire, les pluies d'avril permettent une amélioration marquée de la situation hydrologique, générant localement des épisodes de crues. Cette dynamique s'inverse dès le mois de mai, avec l'installation progressive de l'étiage à partir de juin. Les mois de juin, juillet et août sont marqués par des conditions particulièrement sévères, entraînant de nombreux franchissements de seuils critiques sur les cours d'eau. Ce constat est corroboré par les campagnes d'observation des écoulements de cours d'eau : moins d'un quart des stations présentant des écoulements jugés acceptables à fin août. Les pluies de septembre permettent une amélioration nette des débits, bien que des déficits persistent localement, notamment dans le sud de la région. Au total, 42 % des stations ont connu au moins un épisode d'assèchement.

Enfin, le taux de remplissage des principaux barrages-réservoirs est resté supérieur à la moyenne de mai à juillet, avant de chuter fortement durant l'été pour atteindre environ 40 % en début d'automne, un niveau proche de la moyenne saisonnière.

Des conditions difficiles pour les milieux aquatiques au cours de l'été

Les Débits Objectif d'Etiage (DOE) ont été respectés sur 59% des points nodaux de la région en 2025, et des dépassements de Débits de Crise (DCR) ont été enregistrés sur 11 points nodaux.

La sécheresse de l'été 2025 a pu avoir des impacts sur les milieux aquatiques et les espèces inféodées en raison de la baisse des débits et de la hausse des températures de l'eau (près de 28° relevés le 12 août sur la Gartempe à Saint Savin). Des mortalités piscicoles ont pu être observées sur le bassin de la Boutonne ou celui de la Gartempe.

Les bilans des migrations des poissons amphihalins sont contrastés sur l'année hydrologique 2024-2025.

Compte-tenu de la baisse des niveaux d'eau durant l'été, d'importantes mesures de restrictions des prélèvements d'usages de l'eau ont été mises en œuvre. Les départements du Limousin ont été particulièrement touchés avec un niveau de restrictions élevé.

L'année hydrologique 2024-2025 a vu le retour de conditions plus sèches. L'été 2025 se distingue comme le troisième plus sec enregistré par Météo-France depuis 1900 à l'échelle nationale après une année 2024 plus humide.

Cela rappelle la nécessité de continuer à poursuivre les efforts d'économies d'eau menés depuis plusieurs années et de s'adapter aux évolutions futures avec la mise en place d'actions : ralentissement de l'eau, solutions fondées sur la nature, utilisation d'eaux non conventionnelles, etc.

Un début de recharge 2025-2026 contrasté

Les mois d'octobre à décembre sont marqués par des conditions climatiques contrastées mais globalement favorables à la recharge des ressources en eau. L'automne débute par un temps sec avant des pluies abondantes fin octobre, surtout au nord, entraînant des cumuls supérieurs aux normales malgré des déficits persistants au sud. En novembre, alternance de douceur, refroidissement brutal et épisodes pluvieux, avec des cumuls proches de la normale mais très hétérogènes. Décembre est déficitaire en précipitations sur l'ensemble de la région, mais la recharge des nappes se poursuit efficacement, avec des niveaux souvent supérieurs à la moyenne. Les barrages commencent à se remplir, tandis que des déficits de débits persistent localement, surtout au sud.



La Creuse à Aubusson (23), le 30/05/2025



L'Auxance à Chasseneuil-du-Poitou (86) le 10/07/2025



La RNN de l'Etang des Landes le 29/09/2025

Photos : ARBNA

D'autres « bilans de l'étiage » complémentaires sont publiés chaque année sur certains bassins dont le périmètre s'étend au moins en partie sur le territoire régional néo-aquitain. Ces documents sont également constitués d'un ensemble de cartes, de graphiques et de leurs commentaires qui présentent l'état et l'évolution des ressources en eau. Ils concernent différentes échelles de territoire, et comportent chacun diverses spécificités.

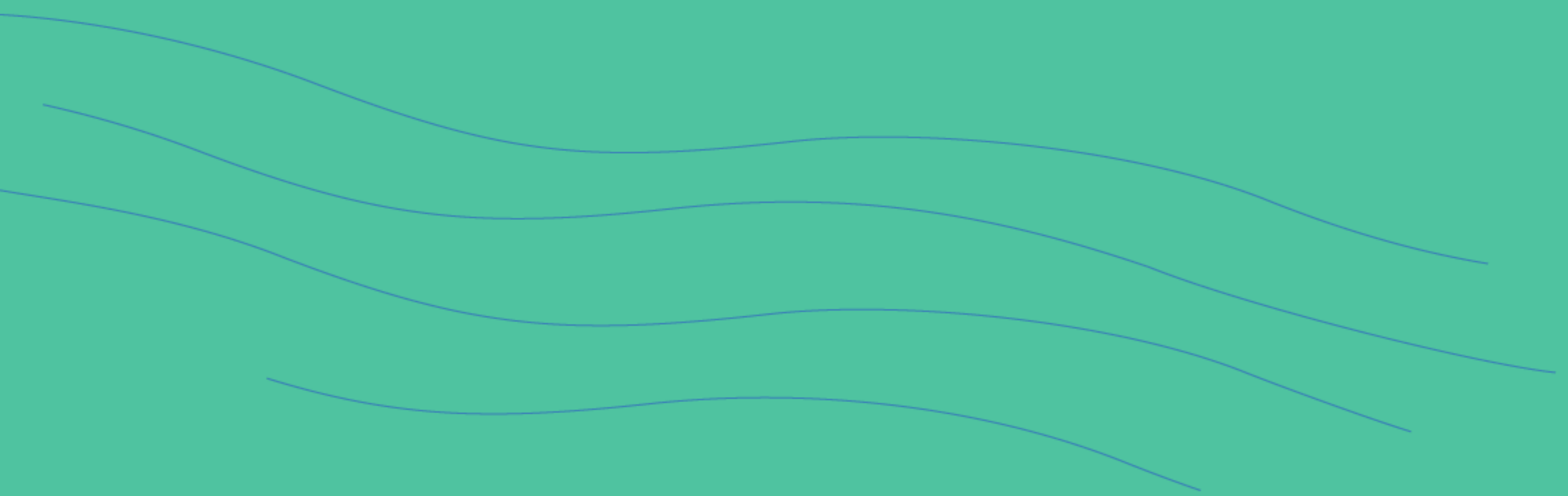
En complément d'information, consultez les rubriques en ligne suivantes :

- [Bilans de l'étiage Adour-Garonne](#) réalisés par la DREAL Occitanie (bassin Adour-Garonne)
- [Bilans de l'étiage du bassin Charente](#) réalisés par l'EPTB Charente
- [Suivi de l'étiage sur le bassin de la Dordogne](#) réalisés par EPIDOR

L'Oleau, associé, à l'OFB, Météo-France, au Ministère et au BRGM, a également publié son [bilan de la situation hydrologique en France](#) sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.



Une région en déséquilibre chronique entre usages et ressources disponibles



1. Une région en déséquilibre chronique entre usages et ressources disponibles

1.1. D'importantes ressources en eau, irrégulièrement réparties sur le territoire

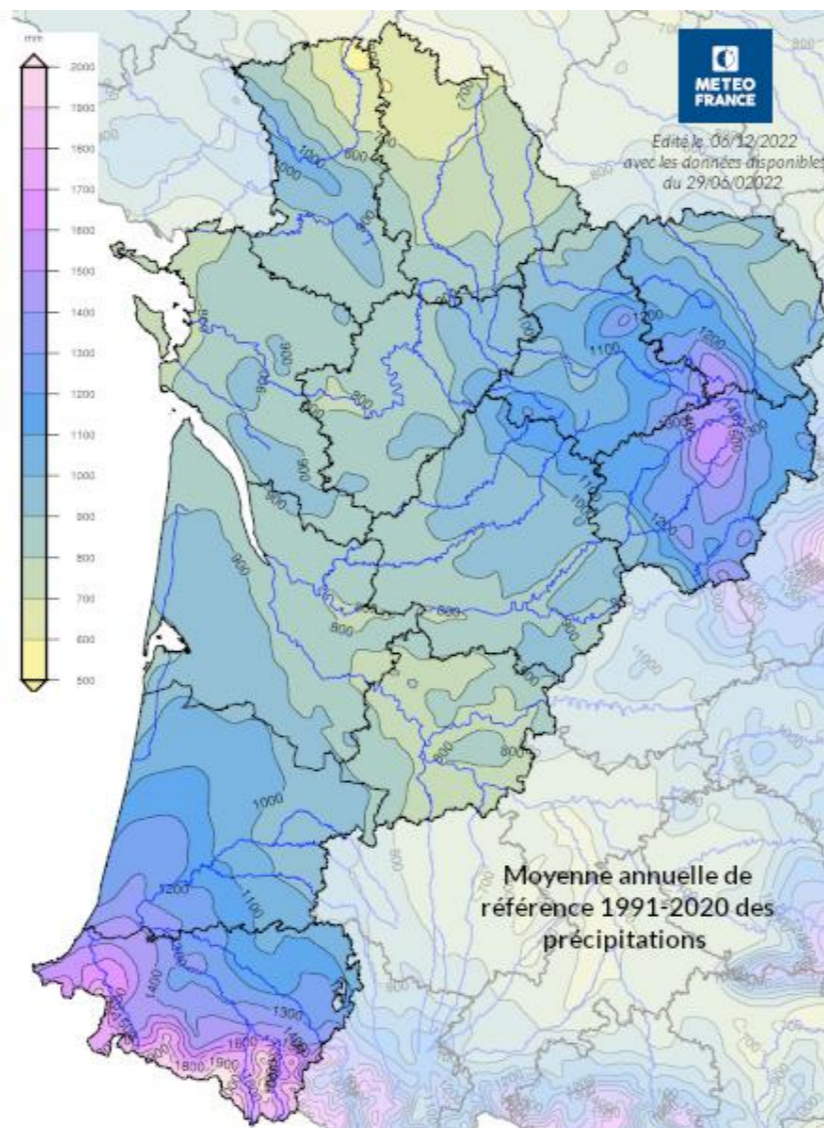
>>> Un contexte climatique diversifié et contrasté

La Nouvelle-Aquitaine est marquée par un **climat essentiellement tempéré** et un **ensoleillement important** (2 000 à 2 200 heures par an) parfois proches de certaines régions méditerranéennes. Dans le détail, on y distingue :

- le **climat océanique aquitain** sur une partie du territoire des Charentes aux Landes, caractérisé par des hivers doux et des étés relativement chauds, tempérés par les brises marines ;
- le **climat océanique du nord-ouest**, essentiellement dans le Poitou, dont les précipitations sont modérées, les étés tièdes et les hivers frais ;
- le **climat océanique limousin**, marqué par des influences semi-continentales ;
- un **micro climat océanique basque** plus humide, localisé de la moitié ouest des Pyrénées-Atlantiques au sud des Landes ;
- un **climat montagnard** au niveau du massif pyrénéen qui varie en fonction de l'altitude : le climat pyrénéen.

Les quantités de pluies reçues se répartissent **en fonction des reliefs et de l'influence océanique**. La situation géographique de la Nouvelle-Aquitaine place la région sous l'**influence climatique des chaînes montagneuses** d'une part (avec les Pyrénées au Sud, et le massif central à l'Est), et **de l'océan** d'autre part (avec sa longue façade atlantique à l'Ouest).

Ainsi, les précipitations moyennes annuelles (référence 1991-2020) **dépassent les 1500 mm au Pays Basque et au cœur de l'ancien territoire du Limousin**. Les plaines associées à ces deux territoires sont également très arrosées avec **près de 1000 mm par an**, notamment au niveau **des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, sur une grande partie du Limousin** et ponctuellement **sur les hauteurs de Gâtine dans les Deux-Sèvres**. A l'inverse, c'est dans le nord du territoire régional au niveau du **Thouarsais** que les précipitations apparaissent **les plus faibles** (600 mm par an en moyenne), ainsi que dans le **Lot-et-Garonne** et sur la **côte charentaise** (de 700 à 800 mm par an). Par ailleurs, les **précipitations moyennes sont comprises entre 800 et 900 mm par an**, légèrement inférieures à la moyenne nationale (935 mm). C'est notamment le cas pour la Gironde, la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne.



Les précipitations font parties intégrantes du **cycle de l'eau**. L'eau circule sur terre sous différentes formes : nuages, pluie, rivières et océans. Elle va passer de la mer à l'atmosphère, de l'atmosphère à la terre puis de la terre à la mer, en suivant un cycle qui se répète indéfiniment. Au sein d'un même bassin, tous les milieux aquatiques (lacs, rivières, mer, nappes souterraines...) sont interdépendants durant ce cycle. Le cycle de l'eau se décompose en plusieurs étapes : l'évaporation, la condensation et les précipitations. Durant son cycle, l'eau va passer dans différents réservoirs naturels pour y rester plus ou moins longtemps avant de reprendre son voyage vers les mers et les océans. *Source : Centre d'Information sur l'Eau*

>>> Un réseau hydrographique dense ponctué de plans d'eau et de zones humides

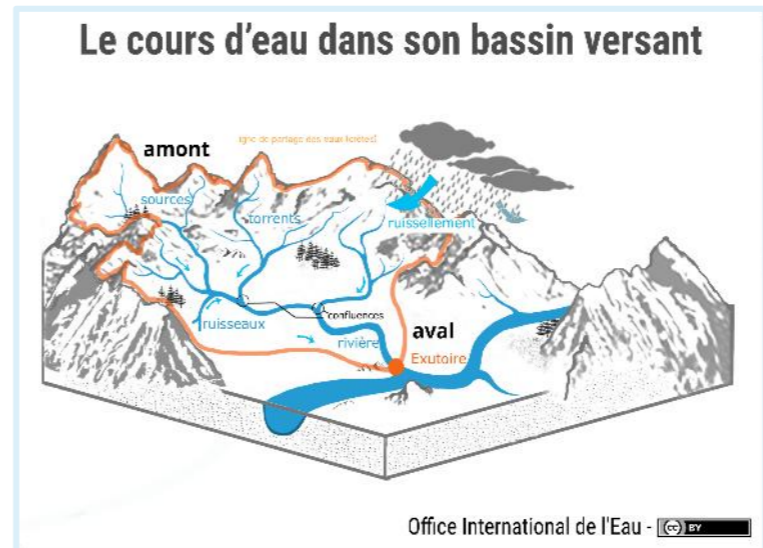
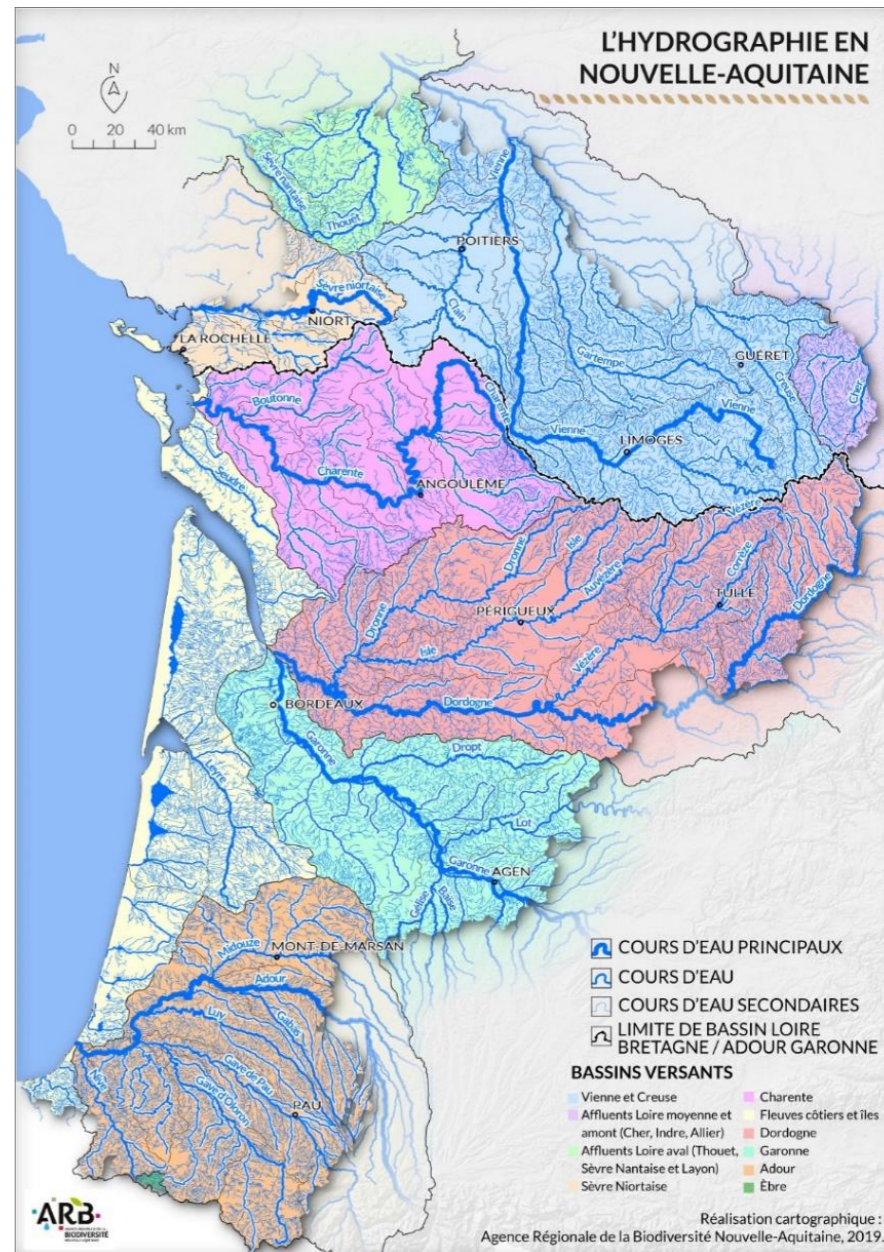
Région littorale, la Nouvelle-Aquitaine reçoit les eaux issues de grands districts hydrographiques, excédant largement son territoire, et notamment :

> Le **bassin Loire-Bretagne** (29% de son territoire), intégrant le bassin de la Sèvre Niortaise et le bassin de la Loire (sous-bassins : Vienne, Thouet, Sèvre Nantaise, ...)

> Le **bassin Adour-Garonne** (71% de son territoire), intégrant les bassins Charente, fleuves côtiers (sous-bassins : Seudre, Leyre, Nivelle, ...), Dordogne (sous-bassins : Dronne, Isle, Vézère, ...), Garonne (sous-bassins : Dropt, Lot ...) et Adour (sous-bassins : Douze, Midouze, Luys et Gaves, ...).

Lié à sa géomorphologie, la région se caractérise par un **réseau hydrographique dense** (74 000 km de cours d'eau), particulièrement ramifié sur les zones de socle des massifs Armoricaïn (au Nord-Ouest, côté Poitou-Charentes), Central (à l'Ouest, côté Limousin) et Pyrénéen (au Sud, côté Aquitaine), où les terrains imperméables rencontrés favorisent l'écoulement de surface par rapport à l'infiltration. Les rivières issues de ces massifs peuvent présenter un **régime torrentiel** aux crues soudaines. Ailleurs, le régime des cours d'eau est essentiellement de **type pluvial océanique**, caractérisé par **des hautes eaux hivernales et des basses eaux estivales**.

Les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques associés sont **fortement connectés à ceux des régions voisines** : beaucoup de grands cours d'eau de la Nouvelle-Aquitaine prennent leur source en Occitanie (ex. rivières Lot, Midou et Douze), et inversement, de nombreuses sources néo-aquitaines donnent naissance à des cours d'eau qui s'écoulent vers des régions voisines (ex. rivières Vienne, Creuse et Cher).



Un **bassin versant** est un domaine naturel dans lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point, exutoire de ce bassin. L'eau qui le traverse est ainsi chargée de toute l'histoire des pentes qu'elle a parcourues, et l'état de la ressource en aval est donc conditionné par l'aménagement du territoire et l'utilisation de l'eau pour les activités humaines en amont.

À l'Est, sur le Limousin, le réseau hydrographique est parsemé de **très nombreux plans d'eau**, étangs, lacs ou barrages (environ 13 500 de plus de 1 000 m²)¹ dont notamment deux grands lacs de barrage de plus de 1 000 ha (Vassivière et Bort-les-Orgues). Les **têtes de bassin versant** y présentent de nombreuses zones humides, contribuant fortement au ralentissement des écoulements et ainsi à la richesse de la biodiversité régionale. À l'Ouest, de **nombreux marais littoraux** sont présents de part et d'autre de l'estuaire de la Gironde ; on y retrouve aussi une partie du marais poitevin (2^e zone humide de France). Le **littoral aquitain** est caractérisé par la présence d'**étangs d'arrière-dune typiques** (Carcans-Hourtin, Lacanau, Caux-Sanguinet, etc.). Enfin, **5 estuaires principaux** - Sèvre Niortaise, Charente, Seudre, Gironde et Adour - sont recensés, celui de la Gironde étant le plus long des cinq (75 km) et le plus vaste d'Europe occidentale (635 km²).

Un **plan d'eau** est une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Il peut posséder des caractéristiques de stratification thermique. Le terme « **plan d'eau** » recouvre un certain nombre de situations communément appelées **lacs, retenues, étangs, gravières, carrières ou marais**. Les définitions rattachées à ces différentes situations sont nombreuses et font souvent référence à des usages.

Source : [Glossaire sur l'Eau, les milieux marins et la biodiversité](#)

« La région Nouvelle-Aquitaine abrite, du fait notamment de son étendue, un grand nombre d'écosystèmes aquatiques. Cette multitude s'explique par les caractéristiques naturelles comme la géologie, la géomorphologie, la topographie, la pédologie ou encore la biogéographie, et par les usages et productions passés et présents des plans d'eau, les coutumes ou les choix politiques locaux, ou encore l'influence des politiques publiques portant sur ces milieux. Les paysages construits par les plans d'eau ont profondément évolué dans le temps [...].

NOMBRE DE PLANS D'EAU
119 208
plans d'eau
en Nouvelle-Aquitaine
18 % des plans d'eau
français



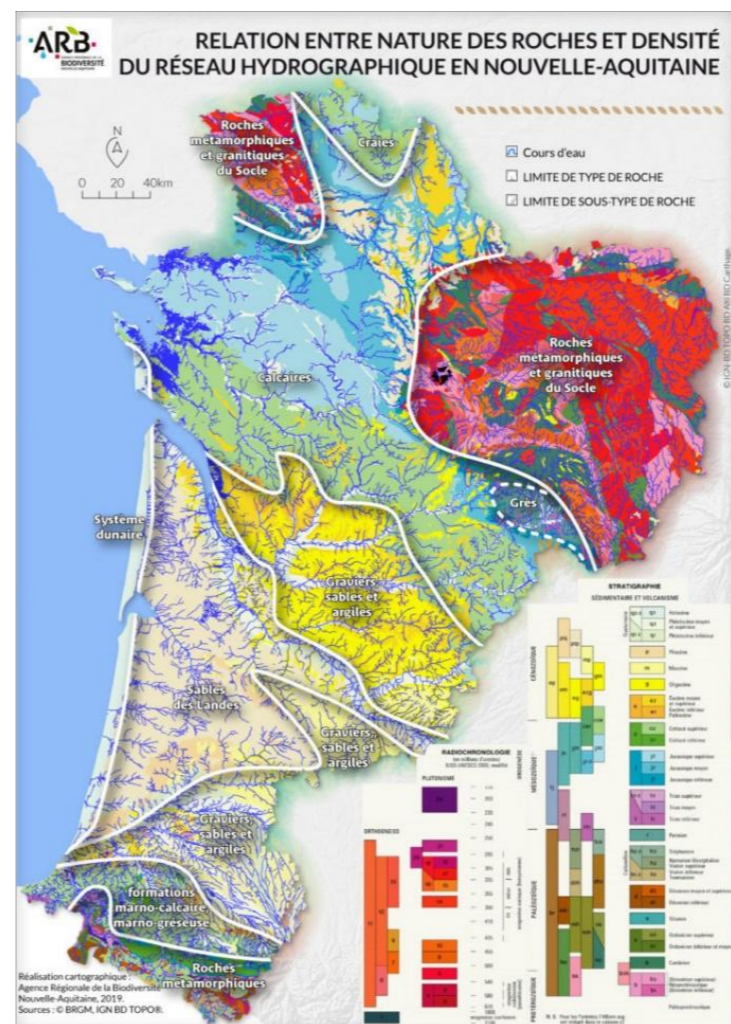
Si nombre de plans d'eau naturels ont été détruits par l'Homme, ceux qui subsistent sont maintenus artificiellement en état par ces mêmes humains, rendant leur fonctionnement écologique dépendant des choix sociétaux qui leur sont appliqués. Enfin, la plupart des plans d'eau artificiels multiséculaires ont pu évoluer vers une certaine naturalité susceptible de générer des habitats d'intérêt communautaire et d'abriter une flore et une faune rares. (Extrait du Cahier N° 1 d'AcclimaTerra sur les plans d'eau, 2021²)

>>> D'abondantes ressources en eaux souterraines dans les bassins sédimentaires

À l'instar des cours d'eau, d'abondantes ressources en eaux souterraines sont présentes dans la région, de types variés en fonction des formations géologiques rencontrées : sédimentaires (sables, calcaires, grés, craie), alluvions (sables et graviers), et socle (granite, gneiss). L'eau y circule dans les interstices de la roche (entre les grains), via les zones fracturées de la roche ou via les conduits karstiques. On distingue en Nouvelle-Aquitaine : **le domaine sédimentaire** (bassins parisien et aquitain) comportant les principaux aquifères, **le domaine de socle du Massif central** et **le domaine pyrénéen aux ressources plus limitées**. Le **seuil du Poitou** désigne la limite séparant le bassin parisien au Nord du bassin aquitain au Sud, les aquifères y sont composés de formations sédimentaires.

À l'Est, du pied des Pyrénées jusqu'au Nord de la région, les couches géologiques qui affleurent en bordure de bassins (**nappe libre**) s'enfoncent vers le centre des bassins et deviennent **captives** sous des formations plus récentes qui les recouvrent. **Les parties libres sont plus vulnérables aux aléas climatiques et aux pollutions que les parties captives**, plus profondes et davantage protégées de la surface par les terrains imperméables. Renfermant généralement des eaux de bonne qualité, ces **nappes captives constituent souvent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable**, mais peuvent aussi être utilisées pour l'agriculture, voire l'industrie dans une moindre mesure. Certaines de ces nappes sont localement surexploitées comme par exemple l'Eocène dans la zone bordelaise.

¹ Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine - [profil environnemental du Limousin](#) (2012)



MIEUX COMPRENDRE LES ECOULEMENTS SOUTERRAINS EN GIRONDE

Lancée en 2023, la campagne de datation des eaux souterraines du SMEGREG vise à la fois à améliorer la connaissance scientifique des nappes profondes de Gironde et à sensibiliser le public à la valeur patrimoniale de cette ressource invisible. Entre octobre 2024 et juillet 2025, deux campagnes ont permis de réaliser près de trente nouvelles datations sur des forages d'eau potable, venant compléter la centaine de mesures déjà effectuée. Les résultats obtenus vont permettre d'affiner le **Modèle mathématique Nord-Aquitain (MONA)** développé par le BRGM. Ces travaux constituent également pour le SMEGREG un **outil de dialogue et de sensibilisation**.

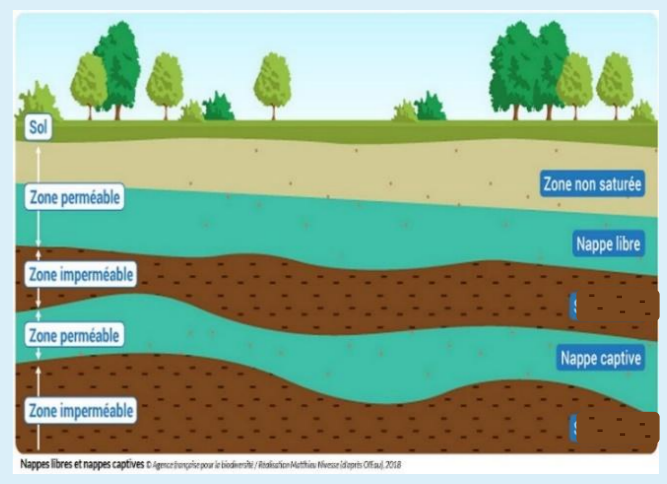


Source : [SMEGREG, 2025](#)

Les **nappes alluviales des grands cours d'eau** comme la Garonne ou l'Adour sont majoritairement utilisées pour des prélèvements agricoles. Les captages pour l'alimentation en eau potable y sont pour la plupart abandonnés, car les aquifères sont très vulnérables aux pollutions multiples (activités agricoles, zones urbaines, voies de communication). Dans les **domaines pyrénéens et du Massif Central**, les ressources en eau souterraine sont très inégalement réparties et généralement assez peu importantes sauf localement dans le domaine pyrénéen au niveau des failles, des altérites et des formations calcaires.

La **nappe souterraine** est la masse d'eau contenue dans l'**aquifère**, on en distingue deux types :

- **l'aquifère à nappe libre** qui repose sur une couche très peu perméable, et est surmontée d'une zone non saturée en eau. Les aquifères à nappe libre sont réalimentés directement par les eaux de pluies qui s'infiltrent sur toutes leurs surfaces.
- **l'aquifère captif** renferme une nappe d'eau confinée entre deux formations imperméables à très peu perméables où elle est sous pression. Les aquifères captifs sont plus lents à se réalimenter que les libres car leurs zones d'affleurement où les eaux de pluies s'infiltrent, sont souvent peu étendues et parfois très éloignées de la partie captive. Des phénomènes de drainage (échanges verticaux entre deux aquifères superposés séparés par une formation peu perméable) peuvent également participer à leur réalimentation.



² AcclimaTerra, Ribaud C. (coord). [Les plans d'eau face aux changements climatiques](#) - Cahier N° 1. 2021, 56 p

1.2. Une grande diversité de milieux aquatiques, particulièrement riches en biodiversité

>>> Les milieux d'eaux courantes

Les ruisseaux, les rivières, les fleuves ou encore les estuaires recouvrent une grande diversité de milieux qui leurs sont intimement liés, véritables supports de biodiversité faunistique et floristique.

En Nouvelle-Aquitaine, parmi les invertébrés liés aux ruisseaux, certains **odonates (libellules et demoiselles)** sont endémiques du sud-ouest de l'Europe, comme l'**Agrion blanchâtre** rencontré en plaine. Le **Cordulégastré annelé** préfère quant à lui la proximité des sources. Certains amphibiens sont endémiques de la **chaîne pyrénéenne** comme la **Grenouille des Pyrénées** et le **Calotriton des Pyrénées**, rencontrés essentiellement à partir de 1 000 mètres d'altitude. Grande amatrice d'amphibiens et poissons, la **Couleuvre vipérine** est le plus aquatique des serpents.

Dans les rivières, la présence des espèces est conditionnée par différents paramètres dont la température, la pente et le courant, ce qui explique que les cortèges d'espèces évoluent selon un gradient naturel de l'amont vers l'aval. Les têtes de bassin, souvent plus épargnées par les pressions anthropiques abritent des espèces patrimoniales. Notons celle toute particulière de trois d'entre elles en région :

- le **Desman des Pyrénées**, mammifère endémique des cours d'eau de moyenne et de haute montagne, classé vulnérable ;

- l'**Ecrevisse à pattes blanches**, classée en danger d'extinction au niveau mondial, hôte des rivières claires, de température constante et peu affectées par la pollution ;

- la **Moule perlière**, bivalve qui peut vivre jusqu'à 100 ans (en fort déclin), dans les rivières des départements limousins.



La faune piscicole, sur les fleuves comme la Garonne, est dominée par la famille des **cyprinidés (gardons, ablettes, bardeaux, brèmes...)** auxquels s'ajoutent plusieurs autres familles de poissons de taille, régime alimentaire et exigence écologique variables : **brochets, sandres ou perches pour les carnassiers, anguilles, goujons, chevaines** pour les plus opportunistes dont les alevins font les délices d'oiseaux piscivores comme le **martin-pêcheur** ou le **Héron cendré**. Enfin, les estuaires caractérisés par un mélange d'eau douce issue de l'amont et d'eau salée de l'océan présentent une salinité, un débit, une température et une turbidité spécifiques conditionnant la présence des organismes qui s'y reproduisent, y vivent et y transitent. L'estuaire de la Gironde est ainsi le seul à être fréquenté par les **sept grands poissons migrateurs amphihalins**, dont le cycle de vie se passe entre rivières et mer : **grande alose, alose feinte, lamproie marine et lamproie fluviatile, Saumon atlantique** (qui bénéficie d'un plan de gestion national), **Anguille européenne** (qui se reproduit en eau salée) et **Esturgeon européen**. Ce dernier est en danger critique d'extinction en France et dans le monde. Il n'est présent que sur les bassins Gironde-Garonne-Dordogne. Les rives des estuaires sont bordées de certaines plantes patrimoniales comme l'**angélique des estuaires**, plante menacée et protégée au niveau européen.

Zoom sur le Castor d'Europe

Mammifère semi-aquatique, il est l'un des plus grands rongeurs de la planète. Cette espèce protégée est une "ingénieure des écosystèmes" à travers les différents aménagements qu'elle réalise dans les cours d'eau (OFB). En Nouvelle-Aquitaine plusieurs observations récentes attestent de sa présence :

- **Lot et Garonne** : présence confirmée par l'OFB ([communiqué de presse du 03/12/2025](#))
- **Vienne** : sa présence est avérée et a d'ailleurs inspiré un film réalisé par Robin Spiquel « [Après le barrage](#) » avec la participation de Michel Bramard
- **Limousin** : plusieurs indices ont été relevés par l'OFB et le [Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin](#) qui surveillent de près l'espèce.

► Pour en savoir plus : [Présence du castor et restauration hydromorphologique des cours d'eau en France : état des lieux et retours d'expérience](#) – présentation lors de la conférence internationale I.S.Rivers 2025.

► Haute-Vienne : [Les atouts de la "méthode castor" pour restaurer les zones humides](#) (France Info, 04/02/2026)

>>> Les zones humides et les milieux d'eau stagnante

En termes de **services écosystémiques** (cf. pages 8 & 12), en plus d'être des **réservoirs de biodiversité**, les zones humides assurent des **fonctions hydrologiques majeures**, dont l'**épuration et la régulation des écoulements d'eau**. La **rétenion et la sédimentation des matières en suspension** dans l'eau favorisent leur transformation chimique par les microorganismes, assurant l'**autoépuration de l'eau**. La végétation participe à la **rétenion de l'eau et à son infiltration dans les sols**, régulant les écoulements d'eau comme une **éponge**, absorbant momentanément les excès d'eau puis en les restituant progressivement lors des périodes de sécheresse.

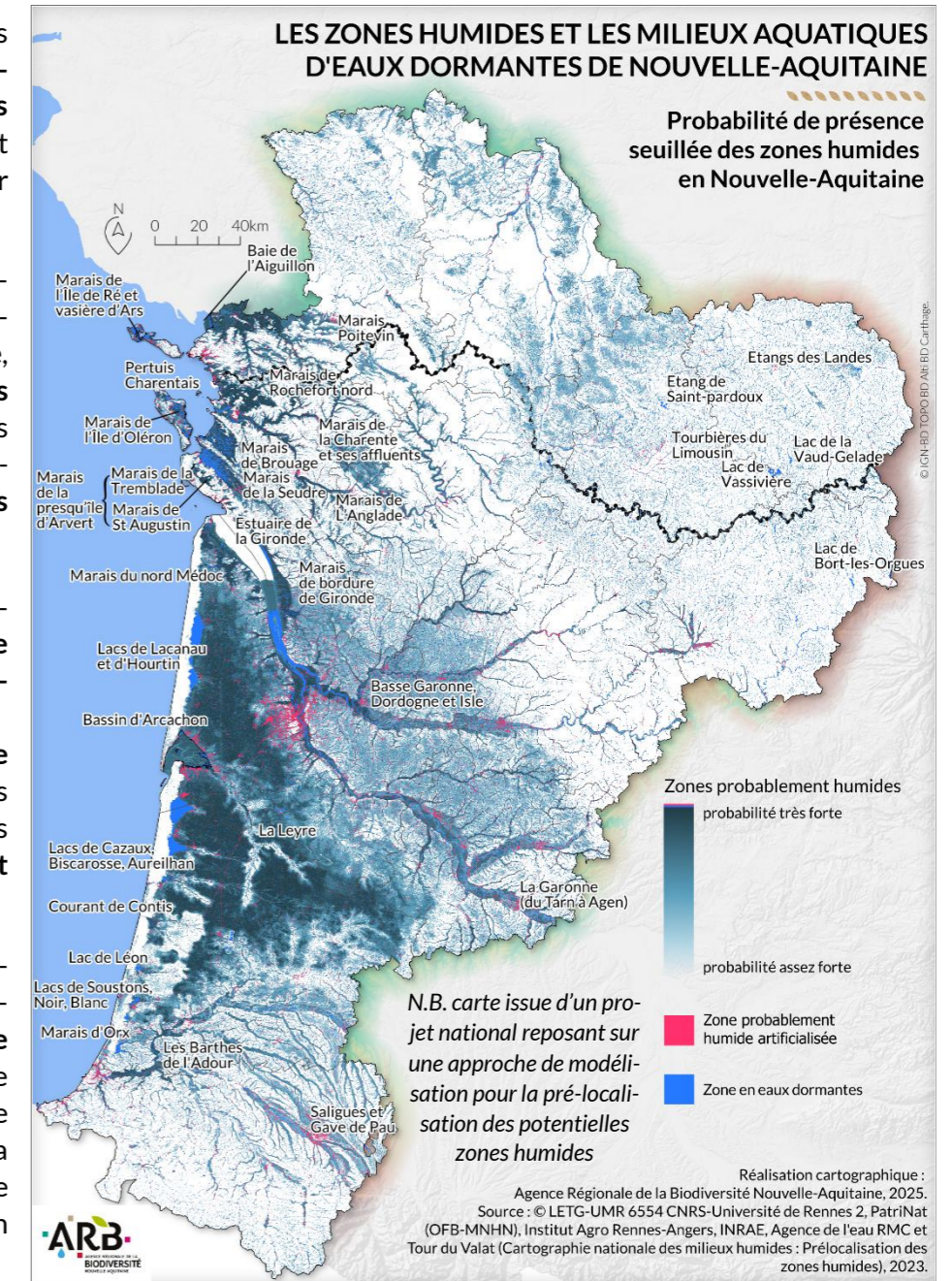
D'autres services peuvent être cités tels que : **les loisirs, le tourisme, les valeurs culturelles, l'atténuation des changements climatiques** (« effet tampon » pour les températures par exemple) ...

Les prairies humides, souvent localisées au bord des cours d'eau, accueillent par exemple la **Fritillaire pintade**, le **Damier de la succise** et l'**Azuré des mouillères (papillons)**. Les tourbières servent d'habitat à une flore très spécifique comme la **Droséra à feuilles rondes**, une plante carnivore.

Dans les marais, il est possible de rencontrer le **Phragmite des joncs** et le **Hibou des marais**, ou encore le **Brochet** quand il vient s'y reproduire. Les ripisylves accueillent la **Loutre d'Europe**, espèce protégée depuis 1981, ainsi que de nombreux insectes inféodés aux milieux humides : **Petit mars changeant, Grand capricorne** ...

Dans les lacs, étangs et mares de la région se plaisent en particulier les amphibiens comme le **Triton palmé** et le **Triton marbré**, des reptiles à l'image de la **Cistude d'Europe**, une tortue d'eau douce, et des libellules dont la **Leucorhine à front blanc**, une espèce très rare et fortement menacée en France.

Les **zones humides** et les milieux d'eau stagnante (plans et points d'eau) sont des espaces où **l'eau est le principal paramètre déterminant l'environnement et la vie végétale et animale associée**, que cette eau soit salée, douce ou saumâtre. Ils peuvent être recouverts d'eau en permanence ou inondés seulement lors de certaines périodes. Certains milieux n'ont pas d'eau visible à la surface, mais leurs sols sont gorgés d'eau. Habitats façonnés par l'eau et ses variations saisonnières, les zones humides sont le siège d'une grande richesse biologique et de nombreuses espèces hautement patrimoniales (menacées, rares, protégées). Pour exemple, **50% des espèces d'oiseaux** utilisent les zones humides pour leur reproduction, l'hivernage ou comme halte migratoire.



>>> Les milieux littoraux et les milieux marins

A l'interface entre terre et mer, les milieux littoraux associent des milieux terrestres soumis aux influences océaniques et des milieux soumis à l'alternance des marées, voire rarement émergés dans les parties de plus faible altitude. Ces milieux sont façonnés par l'action de la houle, des courants et de la marée, mais sont aussi sous influence des fleuves qui apportent des sédiments et modifient les caractéristiques de ces eaux de transition (mélange d'eaux douces et salées).

Les communautés d'espèces et le fonctionnement des milieux marins varient eux aussi sous l'effet de nombreux paramètres : apports en eau douce, en éléments nutritifs et en sédiments, brassage par la houle et les courants, remontées d'eau froide, éclaircissement, température, salinité, turbidité, oxygène, pH... Ces paramètres dépendent eux-mêmes de la distance à la côte et du relief des fonds marins notamment.

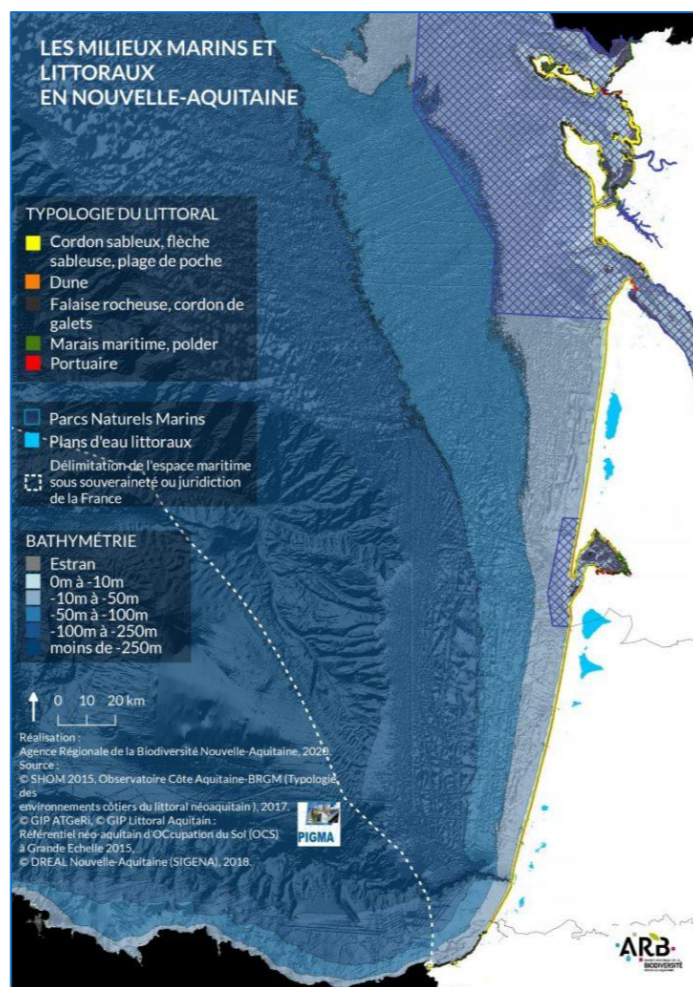
Les habitats littoraux sont très variés et présentent des enjeux de conservation importants du fait de leur originalité. La rive nord de l'estuaire de la Gironde présente des falaises et des coteaux calcaires sur lesquels se trouvent plusieurs Habitats d'Intérêt Communautaire prioritaires : pelouses calcaires, mares temporaires, aulnaies-frênaies alluviales ... Les dunes grises (Habitat d'Intérêt Communautaire) accueillent plus de 200 espèces végétales. Les laisses de mer jouent un rôle essentiel de protection des plages et de la faune vivant dans le sable. Les lagunes côtières, bordées de prés salés, de marais et de roselières, constituent d'importantes haltes migratoires pour l'avifaune. Le vent et les embruns quasi permanents permettent à certaines plantes patrimoniales de se développer telles que la *Linnaire à feuilles de thym*, plante endémique de la région, l'*Astragale de Bayonne* et le *Diotis maritime*. Les côtes rocheuses et les falaises offrent quant à elles un habitat privilégié pour les espèces appréciant les sols peu épais et pauvres comme le *Plantain maritime* ou le *Perce-pierre*.

Le cordon dunaire est propice à la vie de nombreuses espèces animales comme le *Lézard ocellé* (plus grand lézard d'Europe) ou la *Nébrie des sables* (coléoptère). C'est aussi un lieu de passage pour de nombreux oiseaux côtiers et marins tels que la *Sterne caugek*. Les falaises constituent un goulet d'étranglement de la voie migratoire atlantique, permettant d'observer de nombreux oiseaux et papillons migrateurs comme la *Belle-dame*.

Les habitats benthiques (des fonds marins) sont formés d'associations d'organismes vivants composés de vers polychètes, de crustacés, de cnidaires (anémones et coraux), d'éponges, d'échinodermes (étoiles de mer, oursins...), de plantes à fleur marines ou encore d'algues, dont la diversité est méconnue, mais parmi lesquelles figurent des espèces protégées comme l'*Entéromorphe d'Hendaye* et le *Fucus d'Arcachon*.

Le milieu pélagique (entre la surface et le fond marin) du Golfe de Gascogne est une zone riche en biomasse. Les eaux de la région accueillent par exemple des tortues marines (principalement Luth et Caouanne), des poissons pélagiques (Esturgeon européen présent dans le panache de la Gironde, Thon rouge, Espadon...), des requins, des raies, des cétagés et des oiseaux marins.

Des habitats très particuliers sont présents en Nouvelle-Aquitaine : les herbiers de zostères des Pertuis Charentais et du Bassin d'Arcachon, les moulières au niveau des Landes et des Pertuis Charentais, des récifs d'huîtres sauvages dans les Pertuis, les récifs d'Hermelles, les bancs de maërl, les habitats à coraux d'eau froide, ... Les élevages conchylicoles présents notamment dans les Pertuis Charentais ou le bassin d'Arcachon peuvent aussi constituer des zones d'habitats pour des épifaunes.



1.3. Des ressources fortement sollicitées par les différents usages de l'eau

La ressource en eau, utilisée pour de nombreux usages, assure des fonctions différentes sur un même territoire :

- une fonction économique ou de production (irrigation pour l'agriculture, nutritionnelle pour la conchyliculture, soignante pour les établissements thermaux, génératrice d'électricité pour EDF...),
- une fonction résidentielle ou récréative (desserte en eau potable, baignade pour les touristes...),
- et une fonction de conservation (maintien de la biodiversité des cours d'eau ou de la mer...).

Une partie de l'eau prélevée est consommée par absorption ou évaporation, et le reste des volumes est restitué aux milieux aquatiques après utilisation, mais en moindre quantité, et avec une qualité altérée. Les prélèvements ont donc des impacts sur l'état quantitatif et qualitatif des eaux, et donc le « bon état » des eaux.

Les prélèvements désignent la quantité d'eau soustraite au milieu naturel à un instant donné, tandis que la consommation correspond à la différence entre la quantité prélevée et la quantité non restituée dans le milieu, réellement consommée, absorbée. On peut aussi parler de prélèvements nets.

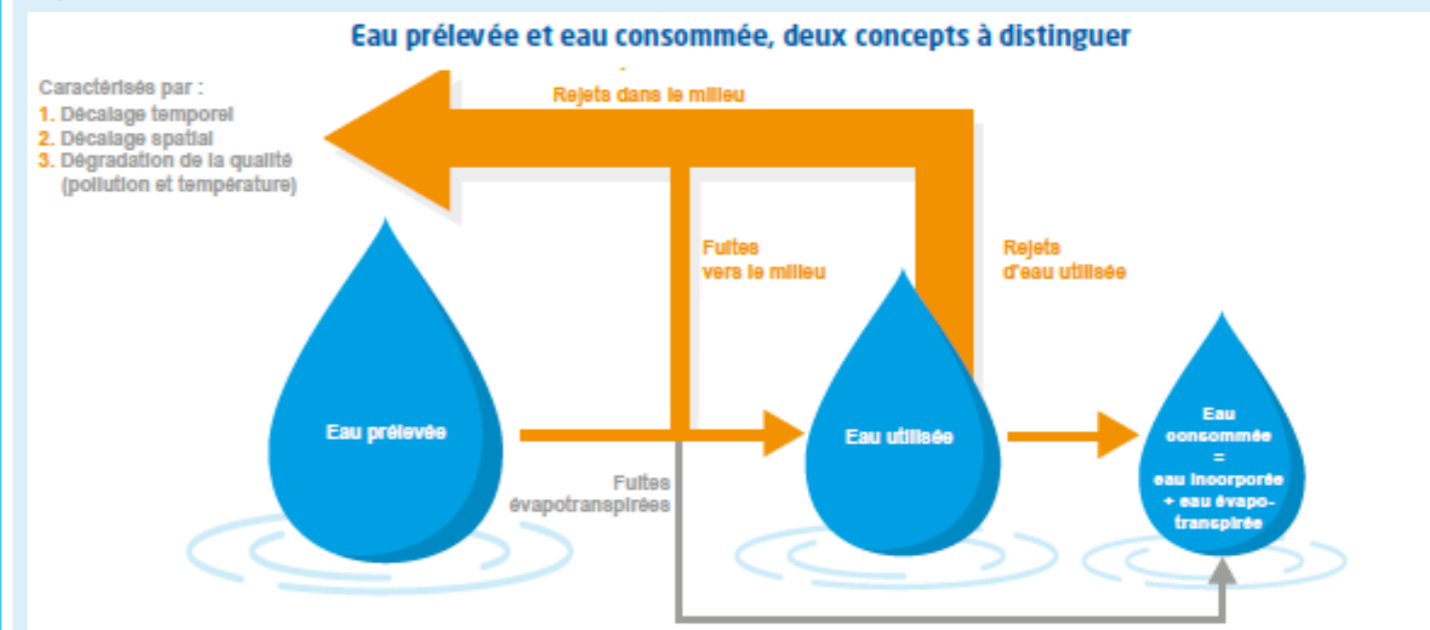
Cette consommation est variable selon les usages :

- pour les centrales électriques, la quasi-totalité de l'eau prélevée est rendue aux cours d'eau en cas de circuits de refroidissement ouverts (c'est le cas pour la centrale nucléaire du Blayais, en Gironde³), et environ un tiers du volume est évaporé pour les circuits fermés (≈ 40% en moyenne pour la centrale nucléaire de production d'électricité de Civaux, dans la Vienne⁴)
- pour l'eau potable, la part consommée correspond essentiellement à l'eau que nous buvons, ou que nous utilisons pour l'arrosage du jardin, etc.
- on considère que la totalité de l'eau prélevée pour l'irrigation est absorbée par les plantes ou évaporée, sauf pour l'irrigation gravitaire pour laquelle 80 % de l'eau prélevée retourne aux milieux aquatiques.
- pour l'industrie, le taux de 7 % d'eau consommée est appliqué.

Source : CGDD, 2019⁵

On peut toutefois souligner que, majoritairement, l'eau ne retourne pas à l'endroit où elle est prélevée.

Selon la répartition indiquée ci-avant, les prélèvements nets sont estimés à environ 674 millions de m³ consommés en 2023 en Nouvelle-Aquitaine, soit un peu plus de la moitié des « prélèvements bruts » (1 271 millions de m³ prélevés cette année-là).



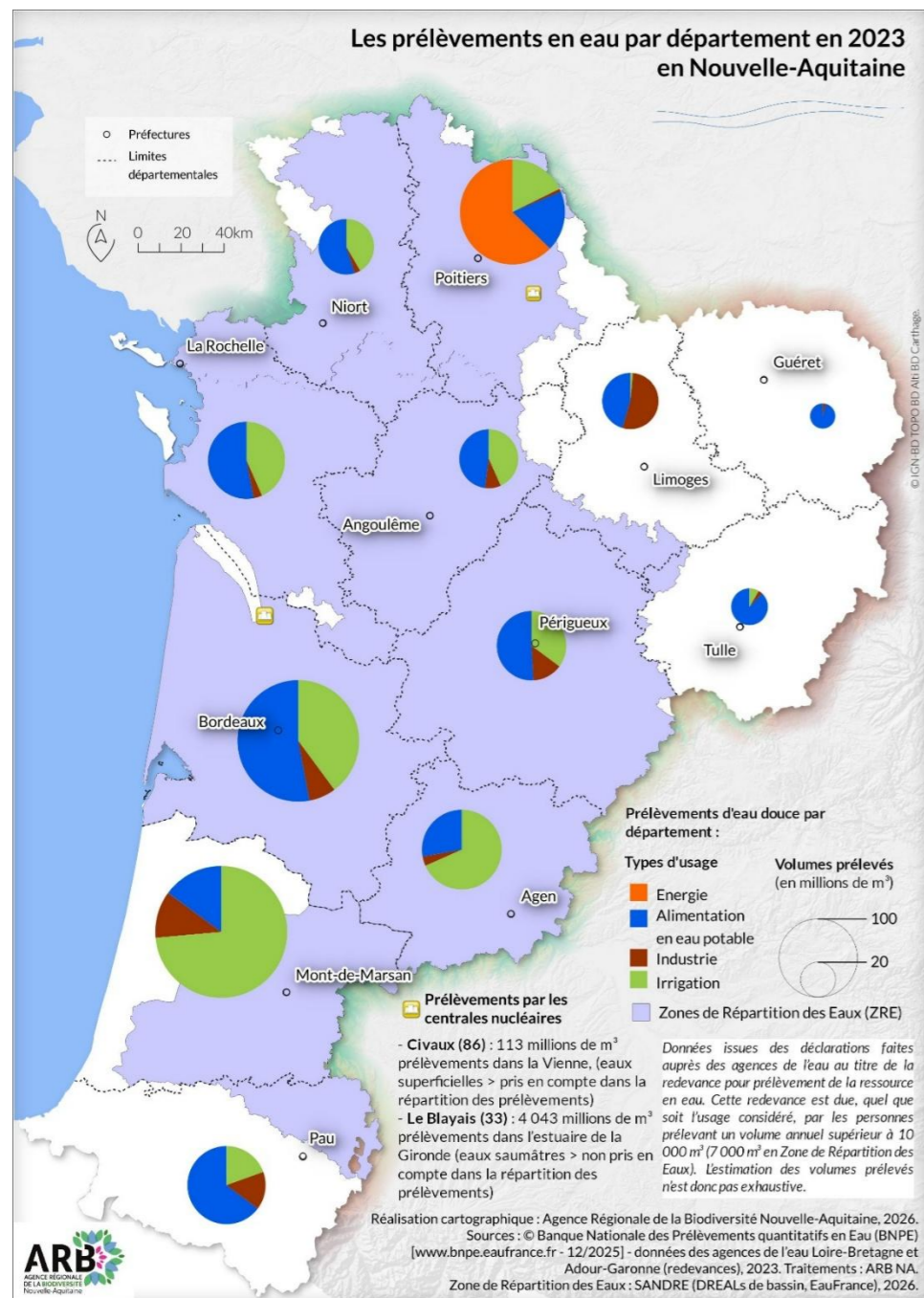
Lecture : l'eau consommée correspond sur ce schéma à la part non restituée au milieu à partir du prélèvement, c'est-à-dire aux fuites évapotranspirées et à la part de l'eau utilisée qui est incorporée ou évapotranspirée.

Source : schéma tiré de la note d'analyse 2024 de France Stratégie - *prélèvements et consommations d'eau*, adapté de Vandecasteele I. et al. (2014), « Mapping current and future European public water withdrawals and consumption », *Hydrology and Earth System Sciences*, vol. 18, p. 407-416

³ Volumes restitués à 99,99% selon les rapports environnementaux annuels du CNPE du Blayais (dernier en date : 2024)

⁴ selon les rapports environnementaux annuels relatifs aux installations nucléaires du CNPE de Civaux (dernier en date : 2024)

⁵ Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), 2019. *Rapport de synthèse. L'environnement en France - édition 2019.*



En Nouvelle-Aquitaine, les **prélèvements d'eau douce** s'élèvent en moyenne à environ **1,4 milliards de m³ par an sur la période 2008-2023, tous usages confondus** (hors prélèvements d'eau saumâtre de la centrale nucléaire du Blayais dans l'estuaire de la Gironde – 4,8 milliards de m³ restitués intégralement). Ils se répartissent par secteur de la manière suivante :

- **44% pour l'usage agricole ;**
- **37% pour l'eau potable ;**
- **12% pour l'usage industriel ;**
- **7% pour la production d'énergie** (environ 100 millions de m³ par an prélevés dans la Vienne pour le refroidissement de la centrale nucléaire de Civaux).

Les **prélèvements se font en majorité dans les eaux souterraines (60% en moyenne sur la période)**, notamment pour la production d'eau potable (ressources moins vulnérables) et les besoins agricoles, tandis que les **eaux superficielles** sont davantage sollicitées par l'usage industriel et la production d'énergie.

En 2023, les **prélèvements s'élevaient à environ 1 271 millions de m³ (Mm³)**, avec une **répartition très variable selon les secteurs, suivant les activités présentes et la démographie**. Avec 283 Mm³ prélevés, dont près de 75% pour l'usage agricole,

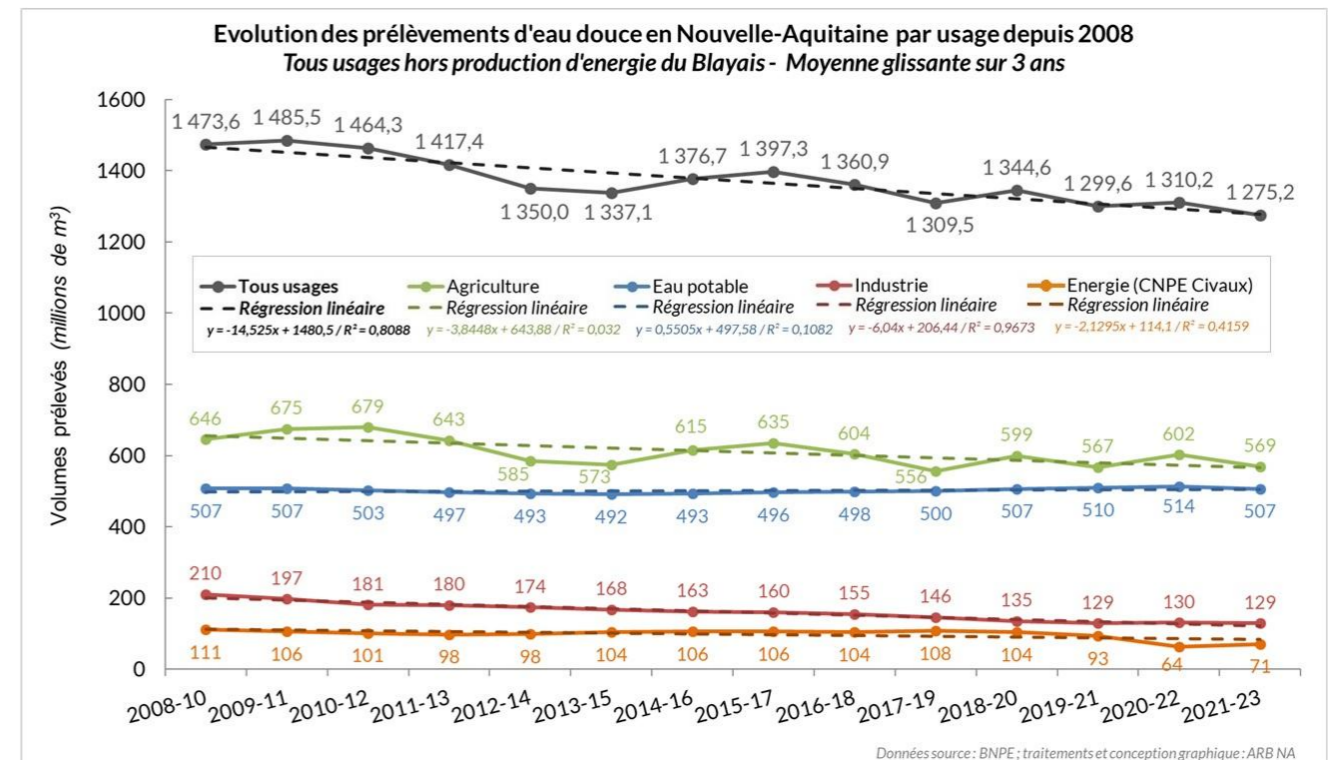
le département des Landes représente à lui seul 22% des volumes prélevés dans la région. A l'inverse, seulement 10 Mm³ ont été prélevés presque exclusivement pour l'alimentation en eau potable du département de la Creuse, soit à peine 1% du total régional. D'autres départements se distinguent également : **du fait de sa population, la Gironde représente plus d'un quart des prélèvements régionaux dédiés à l'eau potable, soit 127 Mm³** ; ce qui est à peu près du même ordre de grandeur que les volumes prélevés dans la Vienne pour la production d'énergie (112 Mm³ en 2023 pour le refroidissement des réacteurs de la centrale de Civaux). Une autre spécificité est également à noter en Haute-Vienne, où plus de la moitié des volumes du département sont prélevés par l'industrie papetière (27 Mm³ environ).

Les volumes prélevés en 2023 représentent le 4^e total annuel le plus faible depuis 2008, avec une baisse de 6% par rapport à 2022, et un écart de -8% par rapport à la moyenne 2008-2022. **La tendance générale semble plutôt à la baisse depuis une quinzaine d'années, avec une diminution des volumes prélevés estimée à -13% entre les périodes 2008-2010 et 2021-2023, tous usages confondus**. Ceci principalement du fait d'une importante diminution des **prélèvements industriels (-39%)** grâce à l'amélioration des processus de production et à un certain ralentissement de l'activité à l'échelle nationale (CGDD, 2017⁶). Concernant l'usage agricole, la tendance est également à la

baisse avec une diminution estimée à -12% entre 2008-2010 et 2021-2023. On observe une certaine stabilité pour l'eau potable sur cette période.

Selon une « étude flash » conduite de février à mai 2024⁷, la **consommation d'eau potable au niveau national aurait diminué de 3 à 4 % en 2023, contre une baisse annuelle de 0,5 à 1 % en moyenne ces dernières années**. La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) confirme ces résultats et estime une baisse moyenne de 3 %, allant jusqu'à 10 % dans certains territoires. En Nouvelle-Aquitaine, la **baisse est estimée à 3,9% entre 2022 (514 millions de m³) et 2023 (494,6 millions de m³)**.

Les **variations interannuelles sont parfois marquées pour l'usage agricole, très dépendant des conditions météorologiques** : prélèvements annuels allant de 451,5 millions de m³ (minimum en 2014) à 719,1 millions de m³ (maximum en 2016). A titre de comparaison, les **prélèvements pour l'irrigation de 2020 ont augmenté de 13% par rapport à 2010 au niveau national (CGDD, 2024⁸)**, tandis qu'ils ont **diminué de 9% entre ces deux mêmes années en région Nouvelle-Aquitaine (ARB NA - d'après les données de la BNPE)**.



N.B. : un décalage de 2 ans est observé entre l'année N et la parution des données prélèvements, temps nécessaire pour agréger les données à l'échelle nationale et les publier sur le site officiel de la [BNPE](#). Au 31 mars 2026, les derniers résultats disponibles sont ceux de 2023.

Quelles alternatives à l'usage de l'eau Potable ? Étude de l'A'URBA - Juillet 2025

Le document souligne le potentiel stratégique des eaux non conventionnelles (eaux grises, eaux de pluie, eaux pluviales, eaux de piscine, etc.) pour réduire la pression sur les ressources en eau. En Gironde, les effets du changement climatique accentuent les tensions sur la disponibilité de l'eau. Bien que le territoire bénéficie de nappes profondes de grande qualité, l'augmentation démographique et, ainsi, des consommations entraînent une fragilisation de cette ressource.

La réduction des consommations constitue une mesure indispensable, mais insuffisante pour répondre aux besoins futurs. Le recours aux eaux non conventionnelles, déjà envisagé dans plusieurs territoires, apparaît comme une solution complémentaire permettant de substituer, pour certains usages, l'eau potable et de renforcer la résilience hydrique du territoire. Source : [site de l'A'URBA, 2025](#)



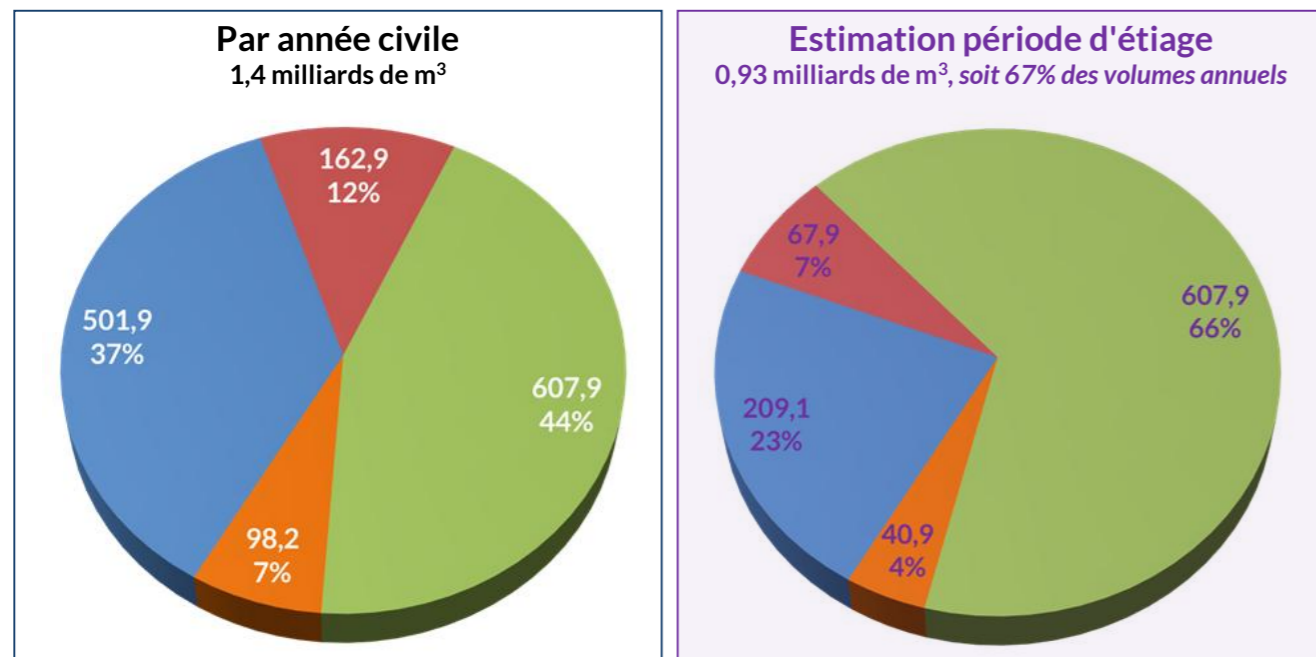
⁶ CGDD - SOEs, 2017. [Les prélèvements d'eau douce en France : les grands usages en 2013 et leur évolution depuis 20 ans](#).

⁷ Intercommunalités de France, FNCCR, FP2E. Dossier de presse, mai 2024 « [Sobriété : vers un nouveau modèle de financement des services d'eau et d'assainissement](#) ». Les 25 propositions des collectivités et entreprises. 8p.

⁸ CGDD - SDES, février 2024. [L'irrigation des surfaces agricoles : évolution entre 2010 et 2020](#). Datalab - Essentiel.4p.

Volumes d'eau douce prélevés en Nouvelle-Aquitaine - Répartition par usage (hors production d'énergie du Blayais). Moyenne 2008-2023 - Volumes exprimés en millions de m³

- Alimentation en Eau Potable
- Usage agricole
- Usage industriel
- Production d'énergie - centrale de Civaux



Données source : BNPE. Traitements et conception graphique : ARB NA

L'estimation des volumes prélevés lors de la période d'été (5 mois sur 12) est réalisée à partir d'une hypothèse de 100% du volume (annuel) pour l'agriculture sur cette période et de 5/12 (soit 42%) du volume annuel pour les trois autres usages (production d'eau potable, d'énergie et industrie).

A titre de comparaison, à l'échelle du département de la Gironde, les volumes prélevés pour la production d'eau potable durant la période d'été représentent en moyenne 45% des volumes prélevés annuellement (ce qui est assez proche de l'hypothèse de 42% utilisée ici). Il subsiste toutefois des écarts importants entre les communes littorales touristiques et celles situées plus à l'intérieur des terres (source : base de données infra-annuelles des prélèvements d'eau du BRGM de 2008 à 2023 ; traitements : ARB NA).

La gestion quantitative de l'eau, comment passer de l'abondance à la sobriété dans un contexte de pénurie ? Cette note actualisée début 2025 par le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER) présente, à l'échelle de la métropole, les chiffres-clés des grands flux de l'eau, les impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau et sur l'agriculture, ainsi que les principaux ressorts des politiques publiques mises en œuvre (stratégies, cadre juridique, gouvernance de l'eau).

Tout l'enjeu réside en une **gestion équilibrée et durable de ces prélèvements** permettant, dans le respect des exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile et d'alimentation en eau potable de la population, de satisfaire ou de concilier les besoins actuels et futurs des différents usages anthropiques et le bon fonctionnement des milieux aquatiques dépendant de cette ressource ([article R211-21-1 du Code de l'environnement](#)). La poursuite de la **réduction des prélèvements dans un contexte de changement climatique**, avec des périodes de sécheresse plus fréquentes et intenses, représente un défi majeur.

La **coïncidence des étiages⁹** avec l'accroissement des besoins en eau en cette période estivale, principalement pour l'irrigation agricole, ainsi que pour l'alimentation en eau potable sur le littoral notamment, en lien avec les flux touristiques, suscite des **déséquilibres structurels**, soit des déficits chroniques de quantité d'eau. La **pression exercée par les différents usages** est d'autant plus marquée qu'elle intervient **au moment où la ressource en eau est à son plus bas niveau** ; il est estimé qu'environ 68% des volumes prélevés en région sont réalisés pendant la période d'étiage.

D'autre part, malgré une diminution générale des besoins en eau en fin d'été, **les effets de ces usages tendent à se poursuivre jusqu'à l'automne** (allongement de la période d'étiage) et des restrictions d'usages de l'eau sont parfois maintenues jusqu'en novembre-décembre dans certains cas.

⁹ **Étiage** : Période de plus basses eaux des cours d'eau et des nappes souterraines (généralement l'été pour les régimes pluviaux).
Source : [Glossaire sur l'Eau, les milieux marins et la biodiversité](#)

Ainsi **les ¾ de la région**, principalement les territoires **picto-charentais et aquitain** (le Limousin n'est presque pas concerné), ont été classés en **Zones de Répartition des Eaux** (représentées en bleu sur la carte de la page 9), zones caractérisées par une **insuffisance chronique des ressources en eaux par rapport aux besoins** ([article R.211-71 du code de l'environnement](#)). Malgré leur classement en ZRE depuis 2003, certains bassins connaissent **encore des déficits chroniques**. Le classement en ZRE a pour conséquence principale de **renforcer le régime de déclaration et d'autorisation des prélèvements en eaux**. L'**objectif de gestion équilibrée**, visé par la loi sur l'eau et inscrite dans le Code de l'Environnement (article L211-1) et par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), n'est donc **pas atteint aujourd'hui en région** ; ce que corroborent les **derniers états des lieux 2025¹⁰** des deux grands districts hydrographiques du territoire, **que ce soit pour les eaux superficielles ou souterraines**.

Ressources en Eau en Nouvelle-Aquitaine (ROSEAU) : Quelles eaux pour demain ?

A l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce programme ambitieux, qu'elle cofinance, s'appuie sur le réseau **NAÏADES** pour répondre collectivement aux grands enjeux liés à l'eau sur le territoire. Il réunit 15 établissements sur la période 2025-2030 et mobilise près de 90 chercheurs engagés pour produire des connaissances, accompagner l'innovation et favoriser la mise en œuvre de solutions concrètes au service des territoires. Ce programme, réunissant une soixantaine de sites d'étude, est également soutenu par les Agences de l'Eau du territoire et par les différents établissements partenaires du programme.

Parmi les 6 axes prévus, l'axe 4 – **Usages de l'eau, acteurs et adaptations des territoires** - vise à **analyser les usages de l'eau et les dynamiques d'adaptation des territoires**, face aux tensions croissantes sur la ressource. Il s'intéresse aux arbitrages opérés dans les secteurs agricole, sylvicole et des services d'eau potable, en tenant compte des contraintes climatiques, sociales et économiques.

Source : [Naïades](#)

Pour en savoir plus sur les prélèvements d'eau

- ▶ [Irrigation et agriculture](#) – DRAAF NA, novembre 2023 (étude n°44)
- ▶ [L'irrigation des surfaces agricoles : évolution entre 2010 et 2020](#) – SDES, 15/02/2024
- ▶ [Prélèvements d'eau douce : principaux usages en 2020 et évolution depuis 25 ans en France](#) – SDES, 2023
- ▶ [Prélèvements et consommations d'eau : quels enjeux et usages ?](#) – France Stratégie, 18/04/2024
- ▶ [L'eau en France : ressource et utilisation - Extrait du Bilan environnemental 2024](#) – SDES, 04/02/2025
- ▶ [Les Zones de Répartition des Eaux \(ZRE\)](#) – Les Agences de l'Eau, 02/06/2020
- ▶ [La demande en eau - Prospective territorialisée à l'horizon 2050](#) – France Stratégie, 11/03/2025.
- ▶ [Quelles méthodes prospectives pour quantifier les scénarios de demande et de consommation d'eau agricole ?](#) – Chaire partenariale Eau Agriculture et Changement Climatique, 17/02/2025

>>> Les nouveaux états des lieux des Agences de l'Eau disponibles

L'état des lieux analyse **les freins à la reconquête du bon état des eaux**. Il constitue un préalable indispensable à l'**élaboration du SDAGE et du programme de mesures** dont la **prochaine période couvrira 2028-2033**. Pour rappel, ce diagnostic réalisé à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique tous les 6 ans se base sur différents éléments :

- La qualité des eaux appelée techniquement état des eaux et recouvrant l'état écologique, l'état chimique et **l'état quantitatif**,
- L'identification des **activités à l'origine de la dégradation de ces milieux** : les **pressions significatives** exercées sur l'eau.

L'état des lieux offre une vision globale de la situation du bassin. Il oriente la politique de l'eau des territoires et de déterminer les objectifs environnementaux inscrits dans le SDAGE. Ce diagnostic permet aussi de dimensionner les efforts à fournir pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques. Les actions nécessaires pour cette reconquête sont listées dans un document de planification : le programme des mesures. Ces mesures sont ensuite déclinées localement au travers des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) établis dans chaque département par les missions interservices de l'eau et de la nature. (Source : [AELB, 2026](#))

¹⁰ Etats des lieux 2025 du [bassin Adour-Garonne](#) et du [bassin Loire-Bretagne](#) préparatoires aux SDAGE 2028-2033.

BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Parmi les différents types de pressions qui s'exercent sur l'état quantitatif des nappes et sur l'hydrologie des cours d'eau, celle liée aux prélèvements d'eau peut être localement très importante. L'altération de l'hydrologie quantitative comprend la pression de prélèvements ainsi que la pression d'interception des flux par les plans d'eau qui a un impact sur le débit d'étiage des cours d'eau et leur réchauffement. (Source : [AELB, 2026](#))

Dans le dernier état des lieux 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne mentionne « [un état globalement stable mais des signaux d'alerte](#) » avec **21,4 % des cours d'eau en bon ou très bon état écologique** (contre 23,7 % en 2017). Cette baisse peut s'expliquer en partie par deux années sèches sur la période 2021-2023, ayant affecté les conditions hydrologiques et biologiques. Concernant plus précisément la pression liée aux prélèvements d'eau, l'Agence de l'Eau indique que « si les volumes globaux prélevés sont en légère baisse – principalement du fait de la réduction des besoins pour le refroidissement des centrales électriques – les usages domestiques et agricoles restent soutenus ».

La Nouvelle-Aquitaine (sur sa partie Loire-Bretagne) figure parmi les **régions les plus impactées du bassin** par une utilisation de la ressource en eau supérieure à la capacité des milieux aquatiques à satisfaire les besoins de la biologie et les usages. Un **risque quantitatif des eaux souterraines** est observé sur le nord de la région du fait d'une exploitation importante des nappes pouvant conduire à une baisse des débits des rivières, comme l'illustre la carte ci-contre présentant les résultats du dernier état des lieux de l'état quantitatif des masses d'eau souterraines

Dans la conclusion de l'état des lieux, il est indiqué que « le bassin Loire-Bretagne fait face à une situation complexe où les activités humaines et les changements climatiques exercent une pression considérable sur des ressources en eau déjà fragilisées. La préservation de ce patrimoine hydrologique nécessite une gestion équilibrée, incluant la réduction des pollutions, l'optimisation des prélèvements et le renforcement de l'adaptation face aux effets du climat. Il faut collectivement amplifier l'action, de façon urgente, pour garantir la pérennité de cette ressource vitale. »

BASSIN ADOUR-GARONNE

En synthèse, le [comité de bassin Adour-Garonne](#) mentionne que « l'état des lieux 2025, adopté le 11 décembre 2025, montre une progression positive de l'état des eaux en relation avec les plans d'actions engagés et la mobilisation de tous les acteurs de l'eau pour la reconquête de la qualité des eaux du bassin. 55% des masses d'eau superficielles en bon état écologique (au lieu de 50% de bon état à l'état des lieux 2019). Pour les eaux souterraines ce sont 76% des masses d'eau qui sont en bon état chimique. Le changement climatique contribue à accentuer l'impact des principales sources de dégradation de la qualité des masses d'eau : la pollution par les nitrates et les pesticides, les altérations de l'hydromorphologie des cours d'eau, les prélèvements en nappes et dans les cours d'eau ainsi que la performance insuffisante des réseaux et de certaines stations d'épuration. »

Plus spécifiquement, au niveau des **masses d'eau souterraines**, en 2025, **85 % d'entre elles sont en bon état quantitatif** (122 masses d'eau sur 144 à l'échelle du bassin Adour-Garonne) :

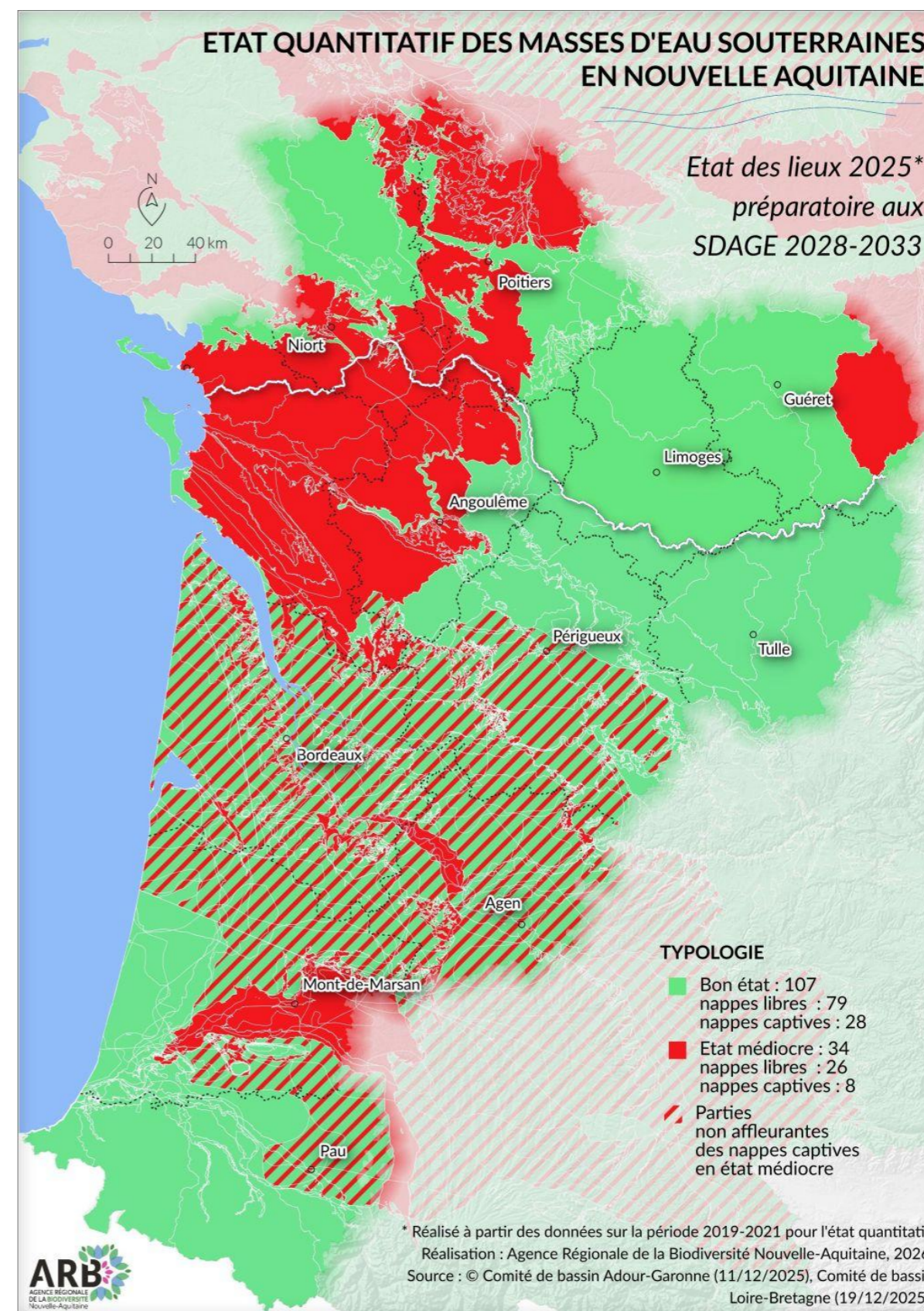
- **87 % des masses d'eau souterraines libres sont en bon état quantitatif** (101 masses d'eau sur 116). L'état médiocre est essentiellement estimé au regard des **prélèvements en eaux souterraines** qui sont à l'origine d'une **dégradation de l'état écologique des masses d'eau superficielles**. **15 masses d'eau** sont classées en **état médiocre**, principalement identifiées dans les sous-bassins de la **Charente, de la Seudre et de l'Adour**, et pour lesquels les relations nappes-rivières sont très importantes (cf. carte ci-contre).
- **75 % des masses d'eau souterraines captives et majoritairement captives sont en bon état quantitatif** (21 masses d'eau sur 28). L'état médiocre est essentiellement estimé au regard des **baisse significatives de niveau piézométrique**. Cela concerne **7 masses d'eau situées majoritairement sur la partie néo-aquitaine du bassin en 2025** traduisant un **déséquilibre entre les volumes prélevés et la capacité de recharge** de ces masses d'eau qui sont par ailleurs qualifiées en pression de prélèvements significative.

Concernant les masses d'eau superficielles, **18% sont évaluées en pression significative vis-à-vis des prélèvements** (482 masses d'eau rivières et 11 masses d'eau plans d'eau) situées dans les plaines alluviales de la Garonne, de l'Adour, de la Charente et sur le système Neste.

L'état des lieux fait le constat que si une baisse des volumes prélevés est notable à l'échelle des 3 derniers cycles de SDAGE, elle est en réalité peu visible sur le dernier cycle durant lequel les volumes prélevés à l'étiage n'ont

globalement pas diminué, bien que des variations locales et temporelles puissent exister en fonction des variations climatiques.

Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique reste donc un des **enjeux principaux** du bassin d'après ces nouveaux résultats d'état des lieux.



1.4. Des écosystèmes aquatiques fragilisés et des conflits d'usage

L'objectif de gestion équilibrée de la ressource est visé par la loi sur l'eau inscrite dans le Code de l'Environnement et par la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.). Une gestion équilibrée de la ressource en eau se caractérise par l'atteinte de l'équilibre entre les prélèvements par l'Homme et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface et la recharge naturelle des eaux souterraines. Plus spécifiquement, la DCE parle de bon état quantitatif des eaux souterraines, et stipule qu'il est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement des nappes souterraines, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes.

Les écosystèmes aquatiques fournissent de nombreux services écosystémiques.

Bénéfices offerts par la nature, les espèces vivantes et les écosystèmes, aux populations humaines, ils peuvent être classés en 4 catégories : de régulation et de support ou d'auto-entretien, d'approvisionnement et culturel. De la régulation des débits (atténuation des crues, soutien d'étiage, etc.), à celles de la qualité de l'eau (filtrage et rétention des polluants pour maintenir la qualité de l'eau, etc.) ou du climat (globalement par le stockage du carbone, localement par l'effet de rafraîchissement), les écosystèmes aquatiques assurent de nombreux services écologiques, qui dépendent de la disponibilité de la ressource en eau mais aussi de sa qualité physico-chimique. L'eau constitue une ressource naturelle indispensable à l'Homme pour répondre à ses besoins vitaux, économiques et récréatifs. Elle est le support du développement d'activités économiques en fournissant des ressources halieutiques (conchyliculture, pêche, etc.) ou en assurant leur fonctionnement (énergie hydraulique, industrie, agriculture, etc.). Elle permet l'alimentation en eau pour la consommation humaine. Elle est aussi le support d'activités culturelles (sports d'eau...), éducatives (classes d'eau...) et touristiques (baignade, balade en canoë, etc.). Le niveau et la qualité de ces nombreux services rendus à la société sont tributaires du bon fonctionnement des milieux aquatiques et donc des usages de la ressource.

Source : [Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France, 2012](#)

>>> Des usages prioritaires

Le Code de l'Environnement ([article L211-1](#)) prévoit que, pour gérer la ressource en eau, la priorité doit être donnée à la satisfaction des exigences de la santé, de la salubrité publique et de l'alimentation en eau potable, puis à la préservation de la vie aquatique et du libre écoulement des eaux ; la satisfaction des usages économiques et de loisirs venant après dans la hiérarchie des usages visés par la gestion équilibrée. Afin de garantir les usages prioritaires, des mesures peuvent être prises par les autorités compétentes en particulier en période d'étiage (gestion conjoncturelle). Les arrêtés pris ne peuvent être prescrits que pour une durée limitée et sur un périmètre déterminé. Ils doivent assurer l'exercice des usages prioritaires et également respecter l'égalité entre usagers et la nécessaire solidarité amont-aval des bassins versants.

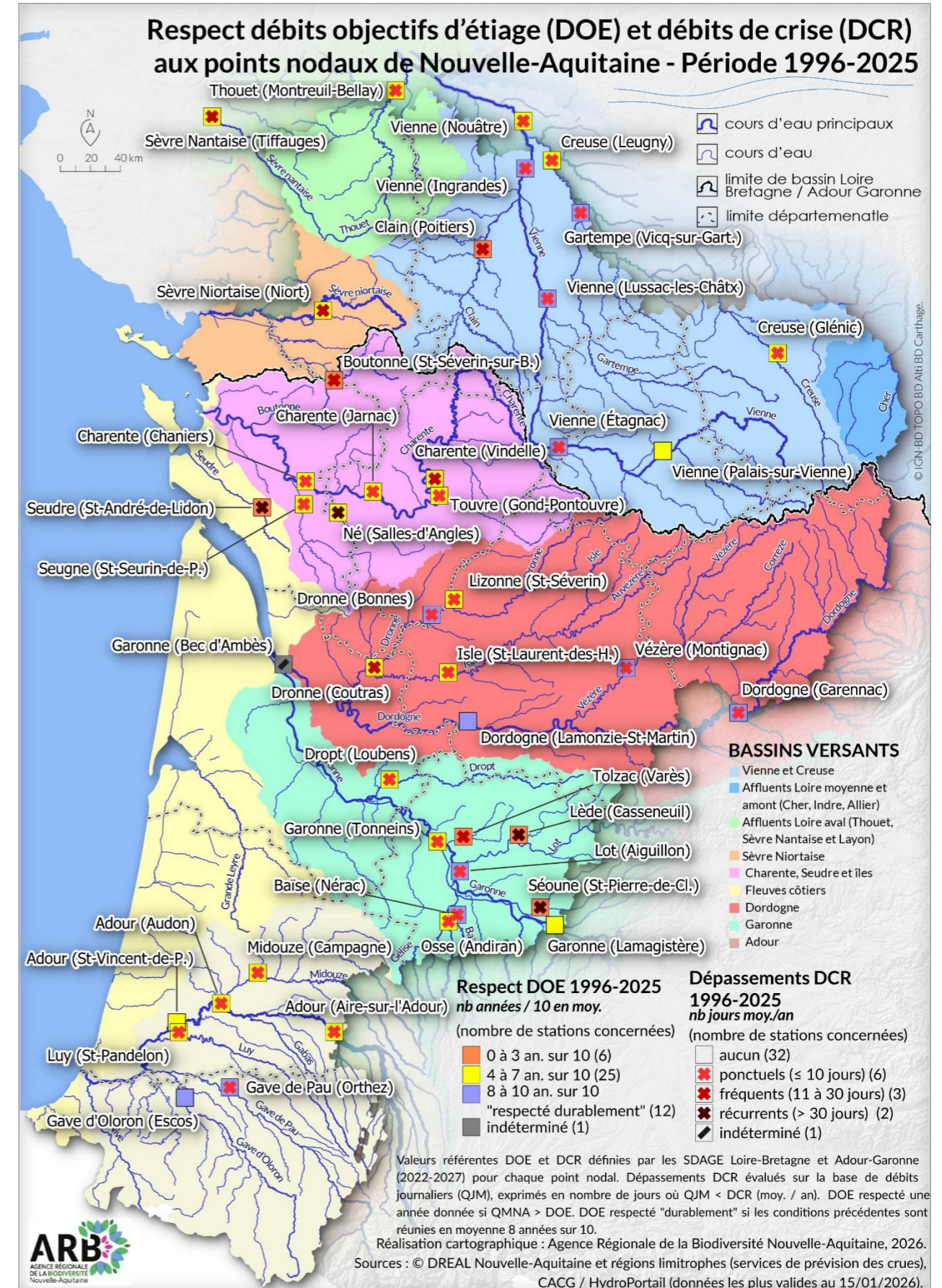
>>> Des objectifs de gestion rarement atteints sur tout le territoire

Afin de suivre le respect d'une gestion équilibrée, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), définissent des objectifs (valeurs-seuils) à respecter sur plusieurs stations de mesure de la région, aussi appelées points nodaux. Ces points sont des stations de suivi du débit des cours d'eau, du niveau des nappes, ou du niveau des biefs (Marais Poitevin) donnant une vue synthétique de l'état d'un bassin versant. L'objectif défini aux points nodaux pour s'assurer d'une gestion équilibrée de la ressource est le DOE (Débit Objectif d'Etiage) pour les cours d'eau et le POE (Piézométrie Objectif d'Etiage) pour les nappes.

Plus concrètement, il est ainsi considéré qu'une ressource en eau fait l'objet d'une gestion quantitative équilibrée lorsque les volumes prélevés permettent de respecter les DOE, c'est-à-dire de satisfaire l'ensemble des usages ainsi que le fonctionnement des milieux aquatiques 8 années sur 10 en moyenne. En Nouvelle-Aquitaine, le franchissement chaque année du DOE sur plusieurs points nodaux, illustre ce déséquilibre actuel.

D'autres valeurs-seuils, les DCR (Débit de Crise), sont définis afin de suivre, à l'échelle des bassins versants, l'efficacité des mesures de restrictions appliquées pour préserver les usages prioritaires. Le DCR est la « valeur de débit d'étiage au-dessous de laquelle l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, ainsi que la survie des espèces présentes dans le milieu sont mises en péril. À ce niveau d'étiage, toutes les mesures possibles de restriction des consommations et des rejets doivent avoir été mises en œuvre (plan de crise) » ([définition issue du Glossaire sur l'Eau, le milieu marin et la biodiversité](#)). Le DCR est régulièrement franchi sur certains points nodaux de Nouvelle-Aquitaine et depuis de nombreuses années.

A noter que les points nodaux sont susceptibles d'évoluer à chaque nouveau SDAGE : nouveaux points identifiés, certains abandonnés, et enfin certaines valeurs de DOE ou de DCR modifiées. Ce fut notamment le cas dans le dernier SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne. Suite aux études lancées précédemment, des révisions de DOE et de DCR ont eu lieu sur quatre points nodaux de la région (la Touvre, le Né et la Seudre sur le bassin de la Charente ainsi que la Lède sur le bassin du Lot). Un nouveau point a également été ajouté en région, sur le bassin de la Garonne (le Tolzac à Varès, 47).

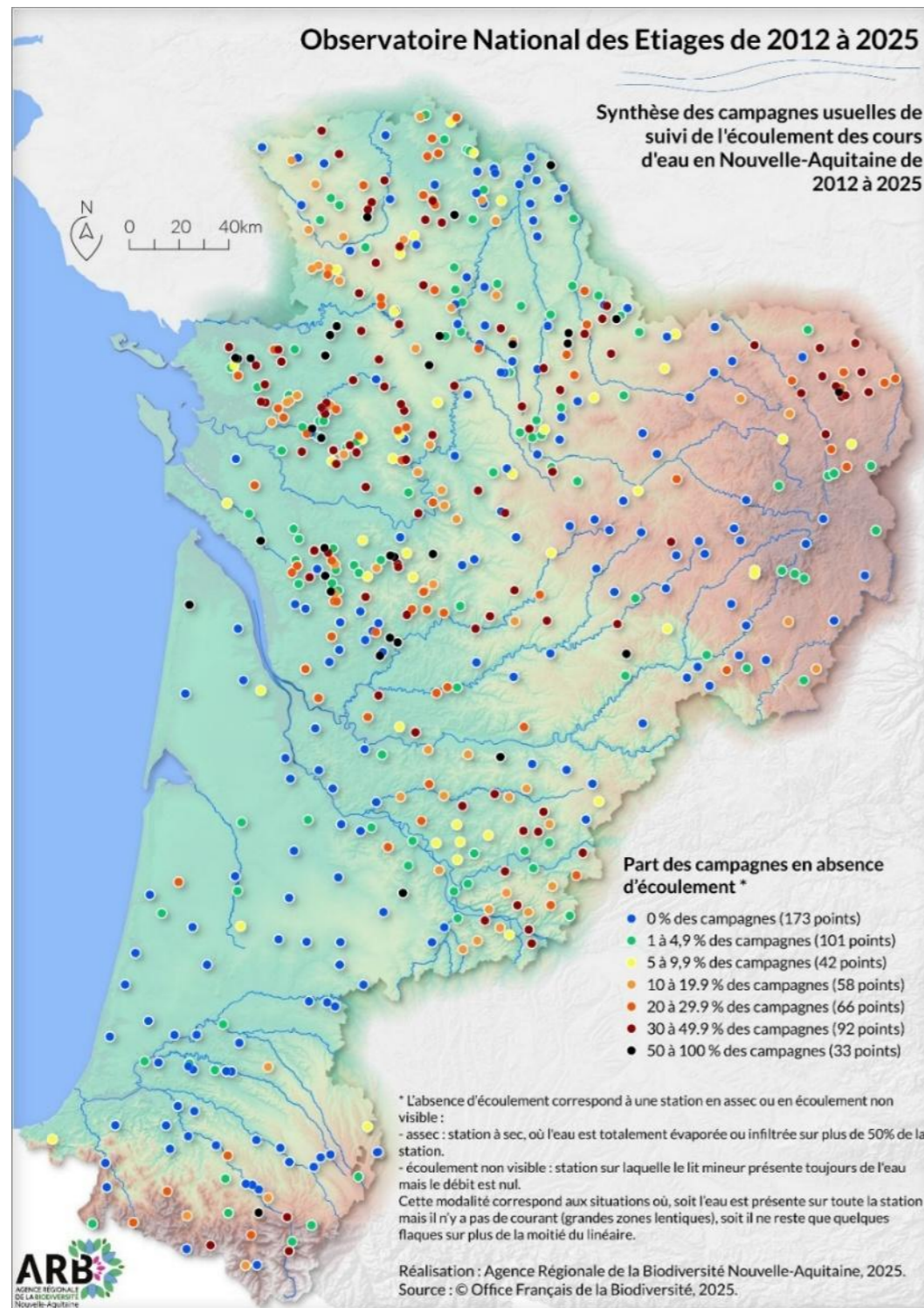


>>> La disponibilité en eau pour les milieux - conséquences et impacts

De par les multiples interventions de l'Homme sur les cours d'eau d'une manière générale, ou par les prélèvements dans les différentes ressources en eau pour satisfaire ses usages, les espèces floristiques et faunistiques inféodées aux milieux aquatiques subissent de nombreuses pressions conduisant à leur régression.

Des prélèvements non adaptés peuvent influencer l'équilibre naturel des écosystèmes. Les espèces aquatiques dépendent de la qualité du milieu mais aussi de la quantité de la ressource en eau.

Au cours de l'été, nombre de petits cours d'eau voient leur débit baisser, parfois jusqu'à l'assèchement complet (dit « assec »). Ces étiages peuvent être des phénomènes naturels, éventuellement amplifiés par les activités humaines de façon directe (prélèvements d'eau) ou indirecte (changements climatiques, modifications hydromorphologiques, assèchement de zones humides, etc.). L'observation chaque année de cours d'eau en situation d'assec met ainsi en péril l'ensemble de la vie aquatique et augmente plus particulièrement la mortalité piscicole, voire la disparition de populations locales d'espèces (manque d'eau et augmentation de la température du milieu).



« Couplé à la pression d'évaporation des plans d'eau, l'impact des prélèvements d'eau sur les milieux est important sur la vie biologique et les usages. Les habitats sont touchés provoquant ainsi une baisse de la population biologique concernée. La baisse des niveaux impacte également la capacité d'un cours d'eau à s'écouler. Des arrêts temporaires d'écoulement peuvent se produire, empêchant la libre circulation des espèces. La température de l'eau est plus élevée ce qui augmente la demande biologique en oxygène, diminue la concentration en oxygène dissous, augmente la toxicité de certains polluants et favorise l'eutrophisation. »

Extrait de l'état des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne¹¹.

Les impacts sont tout aussi nombreux sur le littoral et le milieu marin notamment pour la conchyliculture qui se caractérise comme étant le dernier utilisateur des eaux continentales sur un bassin versant. Elle profite certes directement d'un effet fertilisant, mais elle dépend des précédents utilisateurs de l'eau, notamment en ce qui concerne sa qualité qui tend à se dégrader lorsque les niveaux d'eau diminuent.

Impacts de la baisse des niveaux d'eau sur les milieux aquatiques

© Matthieu Nivesse
 OFB d'après OIEau



« La baisse des niveaux d'eau a des conséquences sur les prélèvements d'eau dans les milieux ou dans les nappes : si le niveau d'eau devient trop bas pour permettre aux ouvrages de prélèvement de fonctionner, il est impossible de prélever l'eau. Certains usages peuvent alors être compromis : la production d'eau potable, le refroidissement de centrales nucléaires, la navigation fluviale, etc. Pour éviter cette situation extrême, des restrictions des prélèvements non prioritaires peuvent être mises en œuvre. »

Pour en savoir plus sur les conséquences des crues ou des sécheresses sur la biodiversité & les milieux

- Dossier thématique [Crues et Biodiversité](#) - Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire, 2023
- Rubrique [Questions-réponses sur les inondations](#) sur le site de l'Office Français de la Biodiversité
- [Conséquences sécheresse 2022 sur la biodiversité des espaces naturels en zones humides](#) - LPO, 2023
- Bilans climatiques [2023](#) et [2022](#) de la Réserve Naturelle Nationale du Pinail

¹¹ [Etat des lieux du bassin Loire-Bretagne](#) - Adopté le 12/12/2019

>>> La disponibilité en eau pour les activités humaines - conséquences & impacts

De même que pour les milieux aquatiques, **les usages et activités humaines** peuvent être impactés lorsque la disponibilité en eau tend à diminuer, notamment en période estivale.

Comme pour les usages agricoles et industriels, en cas de sécheresse marquée, certains **usages domestiques** peuvent également être soumis à des restrictions : arrosage des potagers, remplissage des piscines, lavage des voitures, etc. **L'utilisation de l'eau potable** doit être la plus raisonnée possible durant ces périodes critiques. Afin d'éviter des coupures de distribution d'eau au robinet, des **travaux d'interconnexion** peuvent être mis en place par les intercommunalités en charge de la distribution de l'eau potable. Il s'agit de relier des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées.

L'état des ressources en eau conditionne également certaines activités industrielles, comme le fonctionnement des centrales nucléaires, qui prélèvent puis rejettent d'importantes quantités d'eau pour assurer leur refroidissement. Pour chaque centrale, un texte réglementaire d'autorisation de rejets et de prise d'eau fixe la nature, la fréquence et le type de contrôles pour chaque paramètre (flux ou débit, concentration, activité, température...), tant au niveau des prélèvements d'eau que des rejets d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques. Un débit minimum dans les cours d'eau impactés est donc nécessaire au quotidien pour assurer ce fonctionnement et préserver les écosystèmes aquatiques environnants. Ce débit est généralement garanti grâce à des réservoirs en amont permettant d'effectuer des lâchers d'eau au besoin. **Deux centrales nucléaires sont en service sur le territoire régional** : celle de **Civaux (86)**, située en rive gauche de la Vienne et celle du **Blayais (33)**, en rive droite de l'estuaire de la Gironde. Néanmoins, l'activité de la centrale nucléaire de **Golfech**, située en bordure de région, dans le département du Tarn-et-Garonne, impacte les ressources en eau de la Garonne, dans laquelle elle effectue ses prélèvements et ses rejets, en amont du territoire régional. *Voir chapitre 3.3.4. pour plus de détails.*

Pour en savoir sur le fonctionnement de ces centrales nucléaires

- Site EDF : [Civaux](#), [Blayais](#), [Golfech](#)
- [Etude sur la consommation d'eau des centrales nucléaires](#) (Société française d'énergie nucléaire, 2023)

De **nombreux loisirs et sports nautiques sont tributaires des ressources en eau disponibles**, non pas pour les prélèvements mais comme supports pour leurs activités (navigation de plaisance, baignade, pêche, etc.).

Les **problèmes quantitatifs chroniques** génèrent **des conflits d'usages de l'eau entre les utilisateurs**, car les enjeux de l'eau sont importants : d'ordre sanitaire (alimentation des populations), environnemental (préservation des milieux), et économique (agriculture, industrie, ostréiculture, pêche, loisirs, ...).

Plus s'intensifie l'usage de la ressource, plus se développent **des interdépendances entre ces fonctions** (ou au sein d'une même fonction). En effet, les forts prélèvements en eau de certaines activités, de même que les pollutions, ne permettent plus de satisfaire tous les usages dans de bonnes conditions ; d'où la **multiplication de tensions et/ou de conflits d'usage** portant aussi bien sur la quantité d'eau disponible pour chacun que sur la qualité. Ces conflits peuvent s'exprimer ouvertement sous la forme de réunions, de lettres de protestation auprès des préfets, d'interpellations médiatiques ou encore de recours juridiques. Dans ces situations conflictuelles, la question qui se pose est celle du **partage optimal des services issus de cette ressource naturelle** ; question difficile à résoudre, les intérêts des principaux acteurs en présence étant souvent contradictoires. Mais les enjeux, qu'ils soient sanitaires, environnementaux ou économiques, sont importants.

Un conflit d'usage est une situation d'opposition déclarée entre deux catégories d'agents (individus ou groupes d'individus) dont les intérêts divergent à un moment précis lors de l'usage de biens localisés à dimension environnementale et territoriale (sols, espaces naturels, ressources naturelles...). Cette opposition concerne les usagers de la ressource mais aussi la puissance publique locale, souvent contestée pour son action de réglementation d'usage. *Source : P. Jeanneaux, 2006¹²*

Pour en savoir sur les conflits d'usages de l'eau

- [L'eau, les territoires et les nouveaux conflits d'usage](#) - Synthèse du séminaire « L'art de Gouverner les transitions » du 10 mars 2023 (La Fabrique de la Cité, 2023)

¹² P. Jeanneaux, 2006. [Economie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux et périurbains](#).

PANORAMA DES ACTEURS DE L'EAU

De la source à l'océan, la gestion de l'eau repose sur une gouvernance complexe, mobilisant une grande diversité d'acteurs et de compétences. À l'interface de multiples politiques publiques, l'eau est à la fois un écosystème vivant à préserver et une ressource essentielle à partager, dans un contexte de changement climatique qui accentue les tensions sur sa quantité et sa qualité.

La gestion de l'eau s'appuie sur une organisation multi-niveaux, impliquant des acteurs à différentes échelles administratives qui doivent composer avec l'échelle hydrologique des bassins versants, indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. L'objectif commun est de préserver durablement la ressource, restaurer les milieux aquatiques, prévenir les risques d'inondation et garantir les usages (eau potable, agriculture, industrie, loisirs...) dans un cadre concerté.

En 2019, l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine publiait un premier panorama des acteurs de l'eau, proposant un état des lieux non exhaustif des structures œuvrant sur cette thématique à l'échelle régionale. Six ans plus tard, l'Agence propose une actualisation et une refonte complète de ce document. Cette nouvelle édition aborde de manière structurée l'organisation, les acteurs et les enjeux de la gestion de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, depuis les grandes orientations européennes jusqu'à l'action locale portée par les collectivités, les établissements publics, les associations, les acteurs économiques et scientifiques. Elle met en lumière la nécessité d'une gouvernance intégrée par bassin versant, fondée sur la concertation, la connaissance, la planification et l'adaptation au changement climatique.

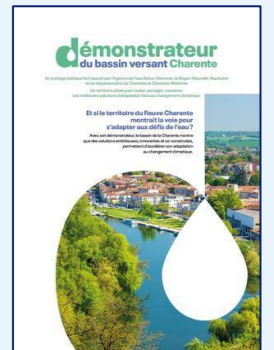
- Consultez [le panorama des acteurs de l'eau - Edition 2025](#)



DEMONSTRATEUR DU BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE

Porté par le Président de la Région et du Comité de Bassin, la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, le Président du Conseil Départemental de la Charente et l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Démonstrateur du bassin versant de la Charente constitue un territoire pilote pour tester, partager et essaimer les meilleures solutions d'adaptation face au changement climatique. L'objectif est de montrer que l'action est possible, à condition de la penser à la bonne échelle et en co-construction. Restaurer les milieux aquatiques, mieux retenir l'eau, améliorer sa qualité, économiser la ressource, renforcer les connaissances : le démonstrateur se saisit de tous les leviers d'actions et les met au service des réalités locales.

- Consultez [la publication](#)



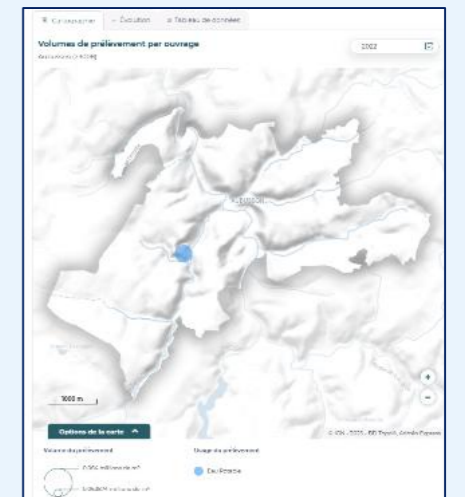
AQUAREPERE - UN OUTIL D'AIDE A LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Courant mai 2025, la Banque des Territoires a mis en ligne son nouvel outil destiné aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux. Il permet de :

- Découvrir les caractéristiques de leur territoire en matière d'eau et identifier les risques liés aux sécheresses et aux inondations
- Comprendre l'évolution passée et actuelle de la ressource en eau
- Anticiper son évolution future en fonction des usages et du climat.
- Diagnostiquer les vulnérabilités à venir pour mieux orienter les stratégies d'adaptation.

Il propose également des contenus interactifs, des données enrichies et des retours d'expérience (annuaire de base de données, idées reçues, retours d'expérience, article expert), en lien avec la plateforme AQUAGIR déjà existante.

- Accédez à l'outil : <https://aquarepere.banquedesterritoires.fr/>



1.5. Des tensions exacerbées par les changements climatiques

Les éléments présentés ici concernent l'évolution (passée ou prévisible) de quelques indicateurs clés relatifs aux effets des changements climatiques sur la disponibilité des ressources en eau. Il s'agit d'une synthèse à l'échelle nationale illustrée par des données ou publications régionales (dans la mesure du possible). Différentes études existent et visent à compléter localement les résultats nationaux ou régionaux : [étude prospective Loire-Bretagne 2025](#), [projet Life Eau & Climat du bassin de la Vienne](#), [Adour 2050](#), [Charente 2050](#), [Dordogne 2050](#), [Garonne 2050](#), [Lot 2050](#), etc. Très récemment, le [projet Explore 2](#) a rendu ses dernières conclusions sur l'évolution de variables climatiques et hydrologiques (surface et souterrain) et des aléas hydroclimatiques.

Les changements climatiques impactent d'une manière significative l'ensemble des écosystèmes et ressources en eau, ainsi que les usages associés. Leurs effets sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituent un enjeu majeur auquel la région Nouvelle-Aquitaine est déjà confrontée.



« Les résultats des expertises hydro-climatiques convergent vers le diagnostic d'une tension sur la disponibilité des eaux superficielles et des eaux souterraines dans la région Nouvelle-Aquitaine sous l'impact de l'élévation des températures (air et eau), d'une fréquence croissante d'événements extrêmes (dont étiages plus sévères en intensité et en durée), d'une variation incertaine de la pluviométrie annuelle, d'une augmentation globale de l'évapotranspiration. Face à la variation des débits [...] des conséquences importantes sont à anticiper sur la satisfaction des usages, sur l'évolution de la biodiversité aquatique, sur la croissance des végétaux. » Extrait de la [synthèse du rapport AcclimaTerra](#) (2018)

« Le changement climatique dans notre région induira une diminution de la disponibilité des ressources en eau, que ce soit en surface ou en sous-sol. Il induira aussi une augmentation de l'évaporation et du ruissellement au détriment de l'infiltration dans le sol et de la percolation de l'eau dans le sous-sol vers les nappes. Toutefois, [...] la situation doit être appréciée de façon nuancée à l'échelle des territoires sous régionaux, qui se différencient à la fois par leurs caractéristiques hydrogéologiques, leurs sols mais aussi les effets localisés du changement climatique (régime des pluies par exemple). » Extrait de [Gestion quantitative de l'eau et usages agricoles sous contraintes climatiques](#) – Cahier N° 4. Éditions AcclimaTerra, 2024.



« Les effets du changement climatique seront d'autant plus sévères que les émissions de gaz à effet de serre seront importantes. La gestion de l'eau d'hier et celle de demain seront nécessairement différentes pour s'adapter au changement des régimes hydrologiques. Selon les projections Explore2, le changement climatique conduira à une intensification de divers événements extrêmes sur les domaines modélisés. Selon les projections Explore2, l'évolution possible des débits de crue est incertaine. » Extrait de [Messages et enseignements du projet Explore 2](#), 2024.

EVOLUTION PASSÉE : UN CHANGEMENT CLIMATIQUE QUI S'OBSERVE DÉJÀ

>>> LE CLIMAT

Le changement climatique se traduit en région par une élévation de la température de l'air, une variabilité de la pluviométrie annuelle et par une augmentation globale de l'évapotranspiration.

Le suivi des températures moyennes annuelles indique que le climat de la Nouvelle-Aquitaine s'est déjà réchauffé d'environ +1,6 °C depuis les années 1960 (+ 0,3 °C environ par décennie) et de manière « uniforme » sur la région. Cette tendance corrobore ce qui est observé à l'échelle nationale bien que les chiffres puissent différer (à la marge) d'une publication à l'autre, suivant les périodes considérées. Localement, les différentes études réalisées à l'échelle de bassins versants montrent également une augmentation des températures moyennes de l'air : +1,85°C au cours des 70 dernières années (bassin de la Vienne), +1 à +1,2°C entre 1960-1987 & 1987-2017 (bassin de la Charente).

Evapotranspiration

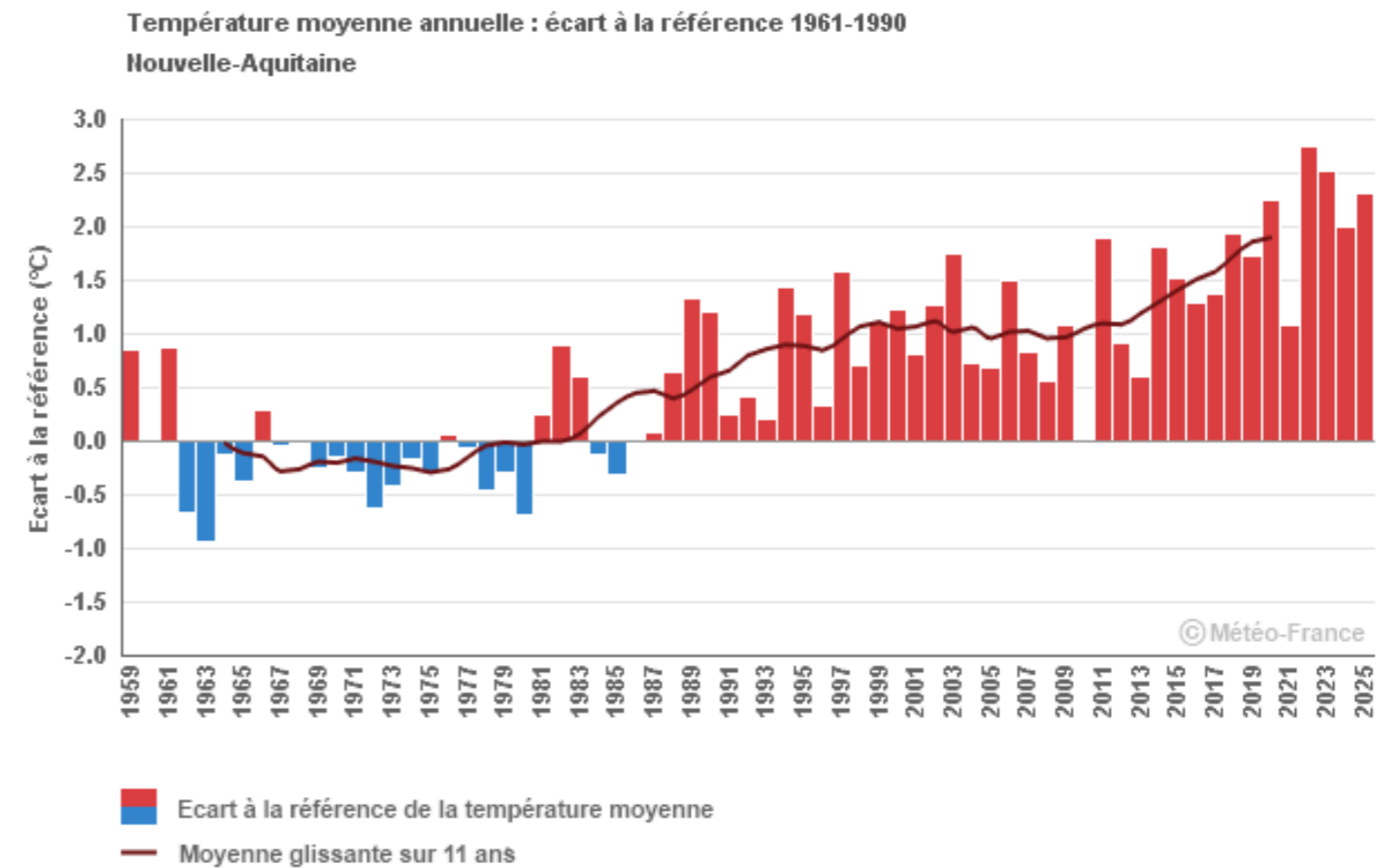
Emission de la vapeur d'eau résultant de deux phénomènes : l'évaporation, qui est un phénomène purement physique, et la transpiration des plantes. La recharge des nappes phréatiques par les précipitations tombant en période d'activité du couvert végétal peut être limitée. En effet, la majorité de l'eau est évapotranspirée par la végétation. Elle englobe la perte en eau due au climat, les pertes provenant de l'évaporation du sol et de la transpiration des plantes.

Source : [Glossaire sur l'Eau, les milieux marins et la biodiversité](#)

L'essentiel du réchauffement (plus marqué au printemps et en été qu'en automne et en hiver) s'est produit au cours des dernières décennies, principalement depuis les années 1980 avec des records fréquemment battus ces dernières années à l'image de 2023 et 2024 :

- les 10 dernières années (2014 à 2023) constituent la décennie la plus chaude mesurée dans le monde et en France métropolitaine sur plus de 120 ans. **L'année 2023 constituait la plus chaude observée au niveau mondial**, +1,43 (± 0,12 °C) par rapport à 1850-1900 ; mais aussi la 2^e année la plus chaude enregistrée en France, après 2022 (source : HCC, 2024¹³)
- **l'année 2024 constitue la 4^e année la plus chaude** depuis le début des mesures en 1900 (température moyenne de 13,9 °C et une anomalie de + 0,9 °C par rapport à la normale 1991-2020). Les jours plus chauds que la normale ont été deux fois plus nombreux que les jours plus froids en 2024. La température moyenne annuelle de 2024 serait dépassée plus d'une année sur deux dans une France à +2,7°C à l'horizon 2050 et quasi-systématiquement dans une France à +4°C à l'horizon 2100 (source : Météo France, 2025¹⁴)

>>> L'année 2025 n'est pas en reste : avec une température moyenne de 14,0 °C, elle se classe au 3^e rang des années les plus chaudes jamais enregistrées en Nouvelle-Aquitaine, derrière les années 2022 et 2023, devant 2024. Autre chiffre caractéristique : en 2025, 1 jour sur 2 a enregistré une température au-dessus de la normale de saison contre 1 jour sur 5 seulement sous la normale, signe de l'évolution rapide de notre climat. Trois vagues de chaleur ont été observées dont une assez intense en août (environ 10 jours). Enfin le mois de juin 2025 est le deuxième mois de juin le plus chaud en région après 2023. (Source : [Bilan climatique 2025](#), Météo France du [21/01/2026](#))



D'une manière générale, ce réchauffement, attribuable en grande partie à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère (qui y restent des décennies ou des siècles), ne peut que s'accroître tant que le niveau zéro émission nette n'est pas atteint au niveau mondial. L'élévation globale des températures a notamment pour effet d'augmenter le pouvoir évaporant de l'atmosphère ainsi que la transpiration des végétaux.

¹³ HCC, 2024. Rapport annuel « [Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population](#) ». Résumé version grand public. 16p.

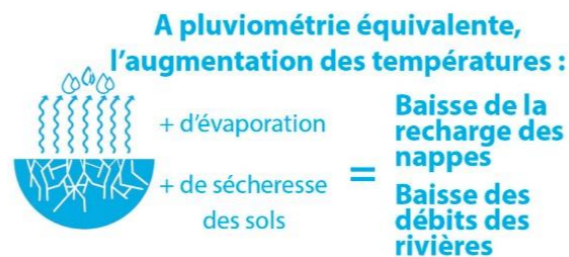
¹⁴ Météo France, 2025. [Bilan climatique de l'année 2024](#)

A un niveau de précipitations constant, cela signifie donc moins de pluies efficaces¹⁵, donc moins d'écoulement et moins d'infiltration. Or, malgré une variabilité spatiale importante et une très forte variabilité d'une année à l'autre, les cumuls annuels de précipitations ne montrent pas de tendance significative depuis les années 1960 à l'échelle régionale. Ce qui est dû à la fois à la plus grande variabilité naturelle de la pluie, qui empêche un diagnostic stable, et au fait que cette variable est moins directement impactée par l'accroissement de l'effet de serre.

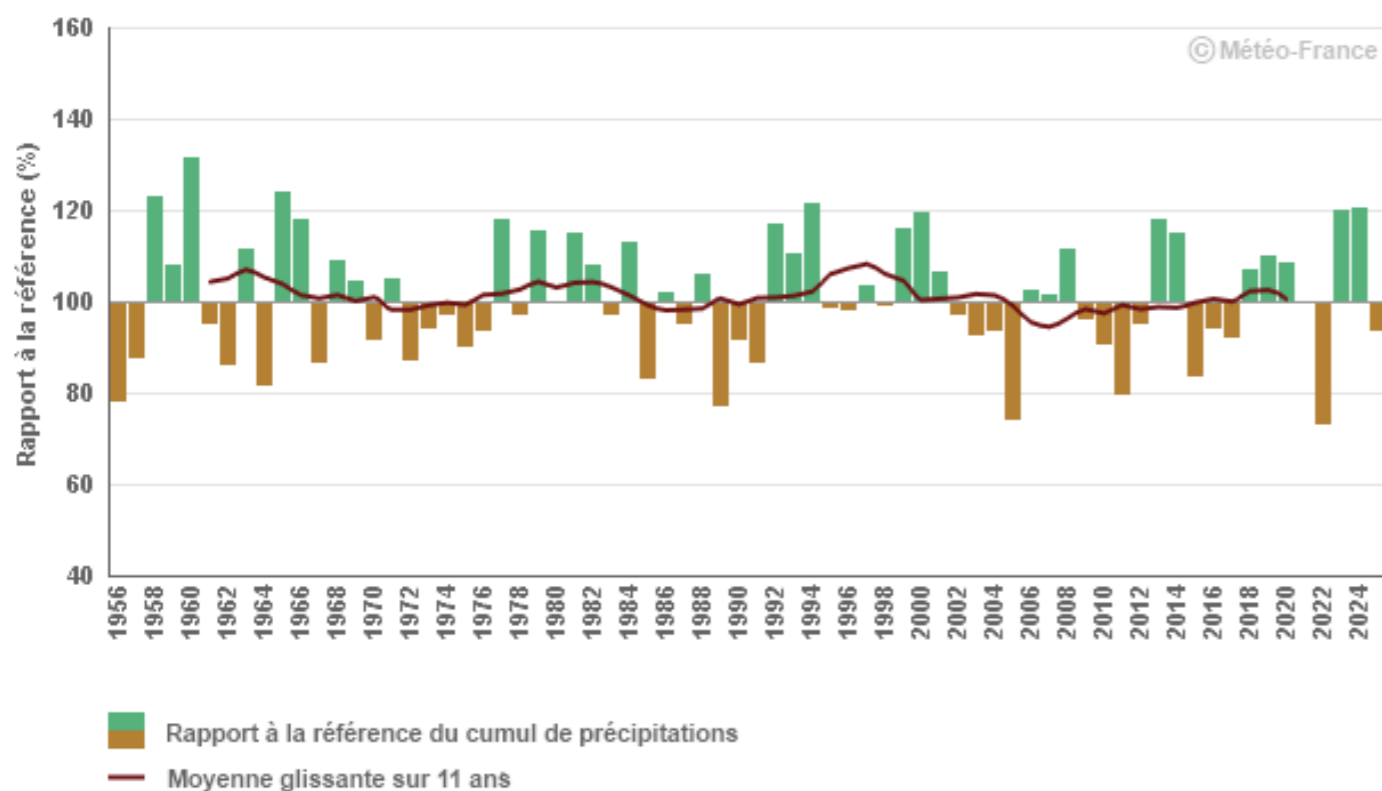
On constate néanmoins certaines évolutions concernant les moyennes saisonnières, avec notamment une baisse de précipitations l'été, de l'ordre de -6,5 mm par décennie depuis 1950¹⁶.

Ces trois dernières années, les observations concernant la pluviométrie sont les suivantes :

- En moyenne sur la France, après une année 2022 très déficitaire, **2023 est proche de la normale** (+ 4 % par rapport à la normale 1991-2020) malgré de forts contrastes spatio-temporels. **En Nouvelle-Aquitaine, l'excédent est évalué à +20% pour l'année 2023.**
- Avec plus de 1 000 mm en moyenne sur le pays (1 075 mm), l'année 2024 a été excédentaire d'environ 15 %, et se classe parmi les 10 années les plus pluvieuses depuis 1959. 2024 voit un excédent pluviométrique sur quasiment l'ensemble du pays ; **en Nouvelle-Aquitaine il est estimé à +18%.**
- **Le cumul de précipitations de l'année 2025 est légèrement déficitaire (-7 %) en France, avec de forts contrastes saisonniers ; en Nouvelle-Aquitaine il est estimé à -6%.**



Cumul annuel de précipitation : rapport à la référence 1961-1990
Nouvelle-Aquitaine



Diminution du volume d'eau renouvelable en France et au sein des différents bassins

Pour un territoire donné, la ressource en eau renouvelable est définie comme la totalité de l'eau douce qui lui parvient. Elle est fournie par les précipitations qui ne retournent pas à l'atmosphère (flux interne), complétées par l'apport des cours d'eau (flux entrant). Elle correspond au volume d'eau issu des précipitations qui ruissellent vers les cours d'eau et les lacs ou qui s'infiltrent dans les nappes libres par le cycle naturel de l'eau. Elle peut être estimée en faisant la somme du flux interne et du flux entrant de ce territoire.

Sur la période 1990-2018, l'évolution du volume annuel est marquée par une baisse à partir de 2002 sur le territoire métropolitain et une hétérogénéité territoriale selon les sous-bassins. Entre 1959 et 2018, le changement le plus remarquable est l'augmentation de l'évapotranspiration à l'échelle annuelle et saisonnière : cette hausse s'observe dans la majorité des sous-bassins en automne et en hiver et dans tous les sous-bassins au printemps. Sur cette période, le volume annuel d'eau douce renouvelable qui provient des précipitations décroît dans 41 % des sous-bassins, presque tous situés dans le sud de la France. Les territoires les plus fragiles vis-à-vis de l'accès à l'eau pour ses différents usages se situent majoritairement dans l'ouest de la France.

Source : *Évolution de la ressource en eau renouvelable entre 1990 et 2018* - SDES, 2022

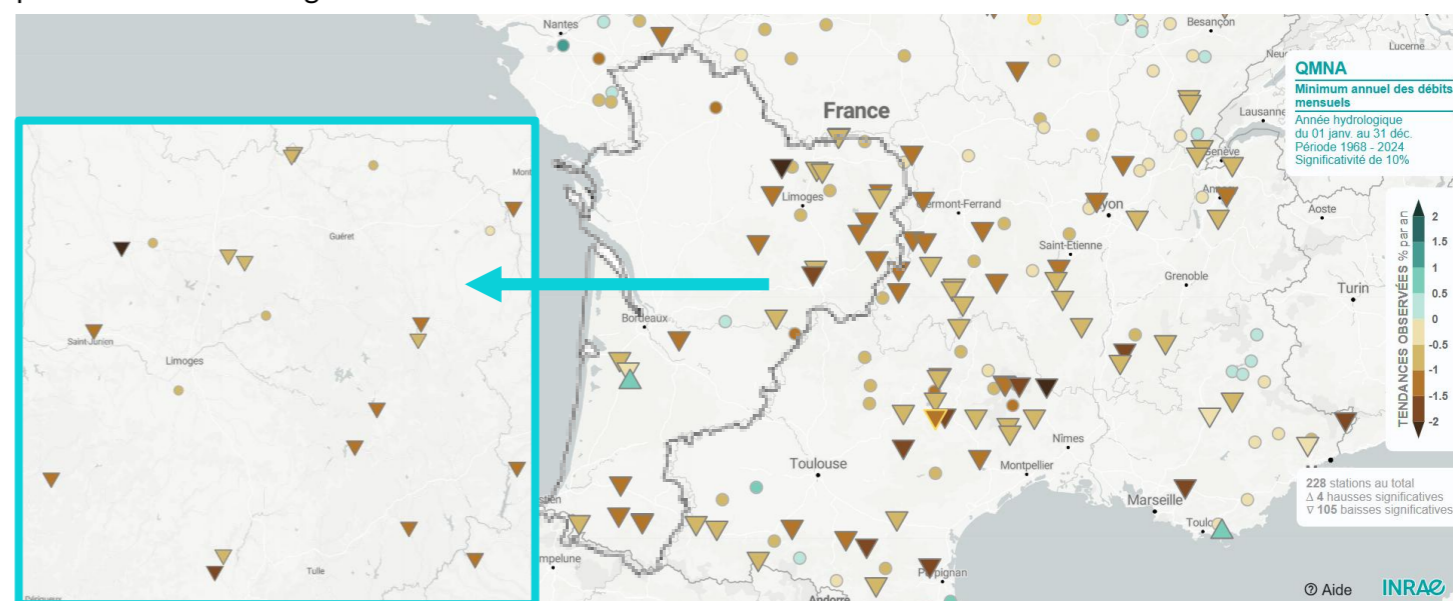
>>> LES DÉBITS

Les tendances actuelles d'évolution des débits des cours d'eau de la région suivent aussi celles observées en France, avec une baisse des moyennes annuelles de la quasi-totalité des cours d'eau, et des étiages plus sévères en intensité et en durée.

A l'échelle du **bassin Adour-Garonne**, l'analyse des tendances hydrologiques aux stations de mesure étudiées sur la période 1968-2020 montre une baisse moyenne des débits d'étiage QMNA de -0.98% par an soit -10% par décennie. Plus spécifiquement, en Nouvelle-Aquitaine, cette tendance est estimée à -0.78% par an à l'échelle du bassin de la Charente et à -1.14% par an à l'échelle de la Dordogne (source : AEAG, 2022¹⁷)

Pour le bassin Loire-Bretagne, des tendances significatives à la baisse des débits moyens, représentatifs de la ressource en eau en périodes de basses eaux et de hautes eaux sont mises en évidence notamment sur la partie amont au niveau du Limousin et du Massif Central (source : AELB, 2023¹⁸).

En Nouvelle-Aquitaine, les stations disponibles sur l'outil MAKACHO¹⁹ se situent principalement sur le Limousin, le bassin de l'Adour et ponctuellement autour de Bordeaux. Pour le QMNA, les tendances entre 1968 et 2024 montrent une baisse significative sur la majorité des stations (23) ; 8 stations n'indiquent pas de tendance, 1 station présente une hausse significative.



Source : outil MAKACHO de l'INRAE - tendances d'évolution des débits des cours d'eau français

¹⁵ Egales à la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle, les pluies efficaces représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations, qui reste disponible à la surface du sol ; répartie en deux fractions, le ruissellement et l'infiltration.

¹⁶ CNPF N-A, 2023. [Le changement climatique et la forêt En Nouvelle-Aquitaine](#)

¹⁷ AEAG, 2022. [NOTE Hydrologie et changements climatiques : quelles tendances observées et à venir sur le bassin Adour-Garonne ?](#)

¹⁸ AELB, 2023. [Plan d'Adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne](#)

¹⁹ Système de visualisation cartographique interactif, développé par l'INRAE, permettant de calculer les tendances présentes dans les données des stations hydrométriques aux débits peu influencés par les actions humaines. Le test de Mann-Kendall permet d'analyser la significativité des tendances de variables hydrologiques sur les différents composantes du régime des cours d'eau (étiages, moyennes-eaux, crues), à mettre ensuite en relation avec les impacts du changement climatique sur l'hydrologie de surface.

>>> LES EAUX SOUTERRAINES

La disponibilité de l'eau souterraine peut évoluer du fait d'une variation des conditions hydrologiques. Les aquifères de socle du Limousin présentent des risques d'étiages sévères plus fréquents et intenses. Sur les aquifères libres de Poitou-Charentes déjà fortement sollicités pour l'agriculture irriguée, les variations piézométriques sont largement influencées par la pluviométrie. Pour les aquifères du centre du bassin de l'Aquitaine on observe un déficit global de la pluie efficace et en particulier des précipitations estivales, ce qui laisse augurer un recours à des prélèvements potentiellement plus importants en nappe et en rivière au cours des périodes estivales les plus sèches. Ce déficit aura un impact sur la recharge des systèmes superficiels et notamment la nappe libre du Sable des Landes. Source : AcclimaTerra, notamment extraits du 2^e rapport de 2018.

>>> SÉCHERESSE & HUMIDITÉ DES SOLS

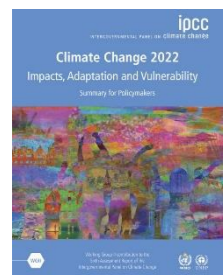
D'autres variables liées au cycle de l'eau montrent déjà des signes d'évolution, comme l'humidité du sol (en lien avec l'augmentation des températures, et donc de l'évaporation). La fréquence des sécheresses agricoles (dus à la diminution de la quantité d'eau dans le sol superficiel) a été multipliée par deux au niveau national depuis les années 1960 et par trois dans le Sud de la France (source : Ministère de la Transition Ecologique, 2025²⁰).

D'après le rapport du Réseau Action Climat de 2024²¹, la région Nouvelle-Aquitaine fait face depuis plusieurs années à une intensification des aléas climatiques. Il cite : « des sécheresses plus longues, plus marquées, plus souvent ; des conséquences pour l'agriculture ; une augmentation du risque de retrait gonflement des argiles ; une hausse des incendies avec un impact fort sur les forêts ; un phénomène d'érosion et de recul du trait de côte aggravé par les événements météorologiques extrêmes ».

CLIMAT FUTUR : QUELQUES RÉSULTATS DES ÉTUDES PROSPECTIVES

L'évolution des émissions anthropiques dépend d'un ensemble de facteurs tels que la croissance démographique, le développement socioéconomique, les évolutions technologiques et les choix politiques futurs. Prédire avec précision l'évolution de ces facteurs n'est pas possible, c'est pourquoi les climatologues utilisent une gamme de scénarios d'émissions de GES (gaz à effet de serre), dont chaque scénario correspond à une représentation plausible du comportement à venir des sociétés humaines. (Source : Rapport « DRIAS-2020 » de Météo-France²²)

Les projections sont le résultat de simulations numériques effectuées à l'aide de modèles climatiques et hydrologiques. Ces modèles sont imparfaits. Les changements projetés dans Explore2 comprennent des incertitudes : les changements projetés dépendent du scénario d'émissions et, pour un même scénario, différents modèles projettent différentes évolutions. (Source : Messages et enseignements du projet Explore 2²³)



Compte tenu de l'inertie climatique, quelle que soit la masse future des émissions de GES, le réchauffement se poursuivra à moyen terme mais la réduction massive et mondiale des émissions pourrait atténuer certains changements. Or, le 6^e rapport d'évaluation Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)²⁴ indique que les émissions mondiales de GES ont continué à augmenter au cours de la période 2010-2019. Le réchauffement global/mondial est déjà de +1,1°C par rapport à la période préindustrielle (1850-1900) et atteindra 1,5°C dès le début de la décennie 2030 et cela, quels que soient les scénarios d'émission.

Dans un scénario « médian » avec un pic des émissions en 2050, le réchauffement global atteindrait +3°C en 2100 (+4°C en France). Pour la « région Europe », le réchauffement global planétaire de 1,1°C affecte déjà les systèmes naturels et humains et le réchauffement continuera d'augmenter plus rapidement que la moyenne mondiale.

Les données disponibles en termes de projections climatiques régionalisées sont synthétisées dans le rapport Météo France « DRIAS – 2020 »²². Dans la continuité des observations passées, et quel que soit le scénario d'émission

²⁰ Ministère de la Transition Ecologique, 2025. « Sécheresse : à quoi s'attendre et comment s'adapter ? »

²¹ RAC, 2024. La France face au changement climatique : toutes les régions impactées. 49p.

²² Météo France, 2020. Les nouvelles projections climatiques de référence DRIAS 2020 pour la Métropole. 98 p.

²³ Messages et enseignements du projet Explore 2, 2024. 24p.

²⁴ IPCC, 2023. Climate Change 2023: Synthesis Report.



choisi, elles prévoient notamment une hausse de la température moyenne en France métropolitaine, avec un réchauffement plus marqué en été, ainsi qu'en montagne. Les prévisions à une légère hausse des précipitations sur le territoire national sont moins robustes, et assorties d'une grande incertitude selon les modèles. La répartition des pluies connaîtrait en revanche une forte modulation saisonnière, avec une hausse systématique en hiver, souvent supérieure à +10 % et à l'inverse, une baisse quasi-systématique en été. Le rapport souligne par ailleurs que les événements climatiques extrêmes (sécheresse, canicules, fortes précipitations,) risquent d'augmenter en fréquence et en intensité.

À quel climat s'adapter selon la TRACC ?

Météo-France a rassemblé dans un rapport intitulé « À quel climat s'adapter selon la TRACC ? » une synthèse scientifique en deux parties décrivant le futur climatique de l'Hexagone et de la Corse. Il s'agit d'un document à vocation pédagogique pour faciliter la prise en compte de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) par tous les acteurs de l'adaptation.

Partie 1 - Concepts et données de base pour les températures et précipitations

Partie 2 - Variabilité, extrêmes et impacts climatiques

Pour les eaux de surface, si les multiples cours d'eaux de la région présentent des différences très prononcées, une diminution de leur disponibilité est prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques. Le régime des cours d'eau de montagne risque par exemple d'être fortement modifié, du fait de la diminution générale d'enneigement. A ce sujet, le 4^e cahier thématique d'Acclimatera²⁵ souligne que « toutes les projections climatiques sont pessimistes et la tendance semble irréversible. A l'horizon 2050, l'enneigement sera réduit de plusieurs semaines et le manteau neigeux aura perdu 10 à 40 % de son épaisseur, en moyenne montagne quelle que soit la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ».



D'après les résultats de recherche du projet PIRAGUA²⁶, les rivières des Pyrénées auront des débits annuels de plus en plus faibles, jusqu'à -15% d'ici 2040, avec une saisonnalité de plus en plus marquée, comportant des périodes sèches plus longues et plus intenses en été. Autre exemple sur le bassin Adour-Garonne, selon une note rédigée en 2023²⁷, la baisse moyenne des débits serait d'environ -10% par décennie, d'après les projections disponibles.

On appelle sécheresse une période de temps anormalement sèche et suffisamment longue pour causer un grave déséquilibre hydrologique. Plus précisément, on parle de :

- sécheresse météorologique en cas de déficit anormal des précipitations ;
- sécheresse édaphique, c'est-à-dire du sol, dite aussi sécheresse agricole, quand la pénurie de précipitations se prolonge suffisamment longtemps pour réduire le stock en eau des sols, affectant ainsi l'eau disponible pour les plantes ;
- sécheresse hydrologique quand les niveaux des nappes et des cours d'eau sont bas.

Dans l'ordre chronologique, on observe généralement d'abord une sécheresse météorologique, qui se traduit, si elle dure, par une sécheresse agronomique (des sols), qui à son tour induit une baisse des cours d'eau et donc un état de sécheresse hydrologique.

Source : La sécheresse, enjeu majeur du changement climatique en France ? (Bon Pote, 2021)

Des études prospectives ont été menées sur le périmètre français, notamment Explore 2070 et Aqua 2030. Porté par l'INRAE et l'OiEau, le projet Explore 2 s'inscrit dans la suite de l'étude Explore 2070, au cours de laquelle les acteurs de la recherche avaient évalué les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la res-

²⁵ AcclimaTerra, Compagnon D., Dupuy A., Ellies-Oury MP. (Coord). Gestion quantitative de l'eau et usages agricoles sous contraintes climatiques – Cahier N° 4. Éditions AcclimaTerra, 2024, 68 p.

²⁶ Begueria S. (coord.), 2023. Caractérisation des ressources en eau des Pyrénées : présent et scénarios à venir. Mémoires scientifiques du projet PIRAGUA, vol. 1

²⁷ AEAG, 2023. Hydrologie et changements climatiques : quelles tendances observées et à venir sur le bassin Adour-Garonne ? NOTE du 17/03/2023. 15p.

source en eau, et établi des premiers scénarios prospectifs à l'échelle nationale. **Explore 2** avait pour objectif d'**actualiser les connaissances dans le domaine**, à partir des dernières publications du GIEC, mais aussi d'**accompagner les acteurs des territoires dans la compréhension et l'utilisation de ces résultats pour adapter leurs stratégies de gestion de la ressource en eau**. Les résultats sont mis à disposition dans un portail unique : [DRIAS. Les futurs de l'eau](#). Il a pour vocation de mettre à disposition des projections hydrologiques des eaux de surface et souterraines, réalisées dans le cadre d'Explore 2, ainsi que l'ensemble des informations utiles à leur bonne utilisation, sous diffé-

A savoir :

. Les projections hydrologiques sont calculées par rapport à une période de référence (1976-2005) et les débits utilisés dans Explore 2 sont des débits « naturalisés », c'est-à-dire corrigés des influences anthropiques majeures (prélèvements, barrages, transferts, etc.) afin d'isoler le signal climatique.

. Explore2 insiste sur le fait que les résultats reposent sur plusieurs sources d'incertitude (scénarios d'émissions, modèles climatiques, modèles hydrologiques), ce qui conduit à raisonner en éventail de trajectoires possibles plutôt qu'en évolution déterministe. À titre d'illustration, certaines situations peuvent être très contrastées : sur le bassin de la Charente, les projections Explore2 sur les précipitations hivernales à l'horizon 2050 peuvent par exemple varier d'environ +90 % à -33 % selon les simulations.

rentes formes graphiques ou numériques.

De manière complémentaire, le **projet LIFE Eau & Climat**, soutenu financièrement par la Commission européenne, a impliqué des organismes de gestion locale de l'eau et des structures scientifiques et techniques pour développer des outils permettant d'aider les gestionnaires de l'eau à mieux prendre en compte le changement climatique.

Parmi les enseignements du projet Explore 2 sous le scénario de fortes émissions en fin de siècle (2071-2100) concernant les débits des cours d'eau, sont à retenir – à l'échelle nationale :

- Débit moyen hivernal des cours d'eau – décembre à février

Une hausse des débits en hiver avec des contrastes régionaux : les hausses sont majoritaires (autour de +10 %) mais les cours d'eau de plaine dans le sud-ouest voient leurs débits hivernaux chuter d'environ -10 %.

- Débit moyen estival des cours d'eau – juin à août

Une baisse des débits marquée en été, autour de -30 % mais pouvant varier entre -50 % et -15 %. Les baisses les plus sensibles concernent plusieurs secteurs dont le sud-ouest (-50 %).

Et particulièrement en [Nouvelle-Aquitaine](#) :

- Une **baisse marquée des débits estivaux** sur les bassins versants du sud de la région

- Une **baisse marquée de la recharge annuelle** sur le massif pyrénéen

- Une **diminution des niveaux de nappe** sur le territoire picto-charentais

Il s'agit de tendances et non de certitudes, tant la dispersion des modèles utilisés est semble-t-il grande.

Toujours dans la complémentarité des études, l'**outil MEANDRE** présente de manière guidée un regard d'expert sur les résultats des projections hydrologiques réalisées sur la France. La mise à jour de ces projections a été réalisée entre 2022 et 2024 dans le cadre d'Explore2. Ces résultats sont un aperçu de quelques futurs possibles pour la ressource en eau (exemple ci-contre des [étiages plus sévères](#)).

En complément de Méandre, le portail DRIAS Eau donne désormais accès aux données hydrologiques selon la TRACC. Cette mise à jour permet de visualiser facilement les principaux indicateurs traduisant l'évolution projetée des débits sur la France conformément aux résultats du projet Explore 2.

>>> Etude prospective territorialisée sur la demande en eau à l'horizon 2050

Le **rapport de France Stratégie sorti en 2025**²⁸ étudie aux horizons 2030 et 2050 les prélèvements théoriques en eau – appelés aussi « demande » – et les consommations associées, c'est-à-dire la part du prélèvement non directement restituée au milieu, pour trois scénarios d'usage :

- Scénario « tendanciel » : prolonge les tendances passées
- Scénario « politiques publiques » : simule la mise en place des politiques publiques récemment annoncées, qu'elles aient un lien direct ou non avec l'eau
- Scénario « de rupture » : inspiré du scénario « coopérations territoriales » issu du travail prospectif Transition(s) 2050 de l'Ademe et caractérisé par un usage sobre de l'eau.



²⁸ France Stratégie, 2025. La demande en eau - Prospective territorialisée à l'horizon 2050. [Note d'analyse n°148 - 16p.](#) & [Rapport - 160p.](#)

« Dans leurs travaux, les auteurs mettent en exergue les différences de prélèvements et de consommations d'eau selon les scénarios, notamment en été. Du fait de l'augmentation de la part de l'irrigation agricole dans les prélèvements, en 2050 la demande en eau devrait être davantage concentrée au cours des mois les plus chauds de l'année, quand la ressource en eau est au plus bas dans les milieux aquatiques. »

Cette dimension des usages est essentielle car elle permet de compléter les travaux d'Explore 2 qui ne traitent pas de cette évolution des usages de l'eau.

DES CONSEQUENCES A ANTICIPER ET LA NECESSITE D'ADAPTATION DES TERRITOIRES

Ces tendances régionales sont bien évidemment sujettes à variabilité, mais la vulnérabilité des territoires sauf cas spécifique, ne peut déroger à ces grandes règles qui contrôlent ainsi l'évolution de la disponibilité en eau. **La hausse des températures et les évolutions des précipitations affectent la totalité du cycle de l'eau d'un bassin versant** : étendue du manteau neigeux, processus d'évapotranspiration, d'infiltration, de stockage dans les nappes et de ruissellement des eaux sont tous concernés. **S'ajoutent à cela les prélèvements d'eaux de surface (et d'eaux souterraines) liés à l'action humaine (irrigation, industrie, alimentation en eau potable)**.

Pour **limiter les préjudices** susceptibles d'être causés par les changements climatiques, **deux principaux leviers d'action sont possibles, et à engager conjointement** : l'**atténuation des émissions de GES** et l'**adaptation des sociétés aux effets du changement climatique**.

>>> UN PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET UNE TRAJECTOIRE DE RECHAUFFEMENT DE REFERENCE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (TRACC)

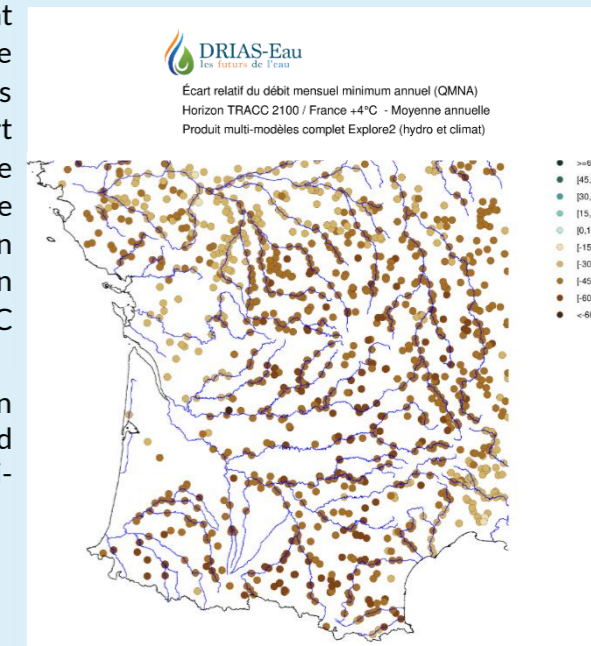
Pour avancer de manière coordonnée sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, la France s'est dotée en 2023 d'une **trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)** devant servir de référence à toutes les actions d'adaptation menées en France. Dans ce cadre, Météo-France a notamment été chargé de produire les données et indicateurs climatiques décrivant l'évolution du climat et ses effets aux différents jalons de cette trajectoire. Depuis le 23 janvier 2026, la TRACC est inscrite dans le [Code de l'Environnement par arrêté](#). Elle sert de socle à la définition des actions du **3^e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)** lancé le 10 mars 2025 qui vise à protéger les citoyens et adapter les territoires, l'économie et l'environnement aux conséquences du changement climatique.

+ 4 °C en 2100 en France : la trajectoire de référence retenue

Au niveau planétaire, si les politiques existantes se poursuivent sans mesures additionnelles, le GIEC (rapport de synthèse 2023) estime que le réchauffement atteindrait +1,5 °C vers 2030, +2 °C vers 2050 et autour de +3 °C en 2100 par rapport à 1900. Les continents, et en particulier l'Europe et la France hexagonale et la Corse, se réchauffent plus vite que la moyenne planétaire. Ces niveaux de réchauffement se traduiraient en France par une hausse des températures moyennes de +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100. En 2050, la TRACC prévoit :

- . L'augmentation des températures extrêmes : 25 jours par an en vague de chaleur, jusqu'à 100 nuits très chaudes dans le sud
- . La modification des précipitations : -10 % en été, +20 % en hiver
- . La baisse de disponibilité de la ressource en eau
- . La sécheresse des sols : environ 1 mois de sols secs de plus
- . La baisse de l'enneigement : 2 fois moins de neige en moyenne montagne

Source : [Météo France, 2024](#)



Carte extraite du site DRIAS - Les futurs de l'eau [Découvertes](#) > Écart relatif du débit mensuel minimum annuel (QMNA)

>>> DES PLANS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PACC) EN ADOUR-GARONNE ET LOIRE-BRETAGNE

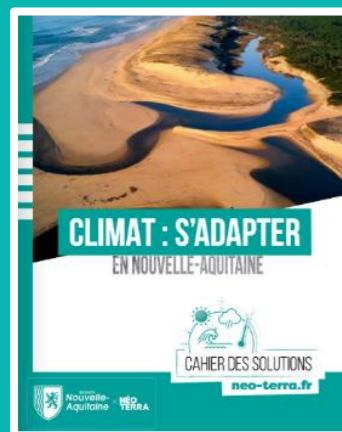
Adoptés en 2018, ces plans proposent une **stratégie d'adaptation permettant de répondre aux grands enjeux** identifiés suite à un **diagnostic de vulnérabilité des territoires respectifs** de ces deux grands districts hydrographiques. Ils visent à **sensibiliser les acteurs locaux aux incidences du changement climatique** en portant à connaissance les risques encourus, et à les **inciter à agir en exposant les principaux leviers d'action** afin d'anticiper les évolutions possibles et nécessaires pour limiter les problèmes futurs de la gestion de l'eau. Le principe proposé pour guider les actions face à une moindre disponibilité des ressources en eau est **de mettre en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages**, avec la perspective de réduire la dépendance à l'eau et de renforcer de la résilience des territoires.

En 2023, les bassins Adour-Garonne²⁹ et Loire-Bretagne³⁰ ont mis à jour leurs PACC, suite au Varenne agricole de l'eau (lancé en mai 2021), et plus récemment en déclinaison du « Plan Eau » gouvernemental.

Une plateforme web référence les expériences exemplaires d'adaptation en Nouvelle-Aquitaine

Porté par la Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR et Service Néo Terra), cet **outil numérique** propose de découvrir les réalisations exemplaires d'adaptation au changement climatique développées en Nouvelle-Aquitaine selon différents thèmes : chaleur et santé, habitants et culture du risque, sols et cultures, trait de côte, ressources en eau et hydrologie. Plus d'une soixantaine d'actions sont recensées à ce jour parmi lesquelles :

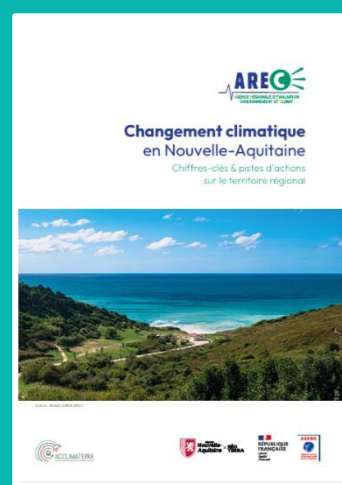
- Pallier la réduction de la ressource en période estivale par le stockage d'eaux pluviales – [Bordeaux \(33\)](#)
- Commande groupée de récupérateurs d'eau pluviale – [Millevaches \(19\)](#)
- Guider les communes et les intercommunalités – [Limoges \(87\)](#)
- Économiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics – [Confolens \(16\)](#)



Quelles solutions pour s'adapter au climat de demain en Nouvelle-Aquitaine ?

Fin 2025, la Région Nouvelle-Aquitaine publie un nouveau "cahier des solutions" : [Climat, s'adapter en Nouvelle-Aquitaine](#).

Ce second numéro dédié aux initiatives locales met à l'honneur des projets exemplaires pour s'adapter aux dérèglements climatiques. Il propose des solutions concrètes pour réussir les transitions dans différents milieux (plaines agricoles, prairies et espaces pastoraux, terres viticoles, bois et forêts, littoral et vallées, milieux urbains et artificialisés).



Changement climatique en Nouvelle-Aquitaine – Chiffres clés & pistes d'actions (2025)

Cette brochure propose une lecture synthétique de la situation régionale actuelle et à venir. Elle s'appuie sur des **contributions scientifiques et techniques** issues notamment d'AcclimaTerra, de l'ARB Nouvelle-Aquitaine, de l'ORSE et des chambres d'agriculture.

Elle aborde **8 grandes thématiques d'impacts** : ressources en eau et cycle de l'eau, océans et littoraux, montagne, forêt, agriculture et alimentation, santé et social, activités économiques et biodiversité.

La brochure distingue également les leviers d'atténuation et d'adaptation, en intégrant des repères sur les coûts, les principes d'action et les outils mobilisables à l'échelle territoriale.

Elle a été présentée à l'occasion d'un **webinaire dédié aux indicateurs de vulnérabilités climatiques** le 22 janvier 2026.

Pour en savoir plus autour des changements climatiques en région, en France ou dans le monde

- Site du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique [AcclimaTerra](#)
- Site de l'[Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique](#)
- [Ressources en eau et changement climatique : solutions d'adaptation - Guide à l'attention des communes et intercommunalités](#) – EPTB Vienne, 2024
- La [France face au changement climatique : toutes les régions impactées](#) – Réseau Action Climat, 2024
- [Résumé du rapport annuel](#), Haut conseil pour le climat, septembre 2023
- [La demande en eau - Prospective territorialisée à l'horizon 2050](#) – France Stratégie, 11/03/2025
- [Chiffres clés du climat France, Europe et Monde - édition 2024](#) – SDES-DGEC, 2024
- [Rapport de la mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique](#), 17/01/2024
- Rapport [Observatoires « SAGE et Climat », retours d'expérience et recommandations](#) – OiEau, 2023
- [Dossier de presse sur le projet européen LIFE « Maraisilience » \(2024-2028\)](#) – PNR Marais poitevin, 2024
- [Des indicateurs du changement climatique pour les territoires](#) – AREC, 2024
- Sites [DRIAS, Les futurs du climat](#) & [DRIAS-Eau Les futurs de l'eau](#)
- Outil [MAKAHO](#) de l'INRAE pour observer les tendances d'évolution des débits des cours d'eau français
- Site [Méandre-TRACC](#), qui permet d'explorer les résultats d'Explore2 au regard des trois échéances TRACC et qui propose notamment des fiches par sous-bassin versant
- Outil CLIMADIAG, déclinaison territoriale des impacts climatiques : [ClimaDiag Commune](#) et [ClimaDiag Agriculture et forêt](#)
- Outil « [Robustesse climat](#) » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'instruction des aides, outil basé notamment sur les données Explore2



La Vonne à Sanxay (86) le 29/10/2025. Photo : ARB NA

²⁹ Compléments PACC Adour-Garonne, 2023 : [Synthèse](#) (7p) ; [Point d'étape et Perspectives](#) (47 p) ; [Mise à jour des connaissances](#) (60 p).

³⁰ [Le bassin Loire-Bretagne enrichit son PACC & Etude prospective Loire-Bretagne 2050 \(2023-2024\)](#) – Agence de l'eau Loire-Bretagne

1.6. Principes de la gestion quantitative et démarches en cours sur le territoire

>>> Quelques éléments de cadrage : gestion structurelle et conjoncturelle

Les principes actuels de gestion conjoncturelle et structurelle de la ressource en eau découlent notamment de deux textes juridiques fondamentaux pour la gestion de l'eau en France, promulgués suite à plusieurs années de sécheresses marquées. Il s'agit tout d'abord de la Loi du 3 janvier 1992, dite « Loi sur l'eau »³¹, qui a notamment instauré un nouveau système de planification globale de la ressource en eau avec les schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, dite « LEMA » de 2006³², a par la suite rénové l'ensemble de la politique de l'eau et adapté ses outils pour atteindre, d'ici 2015, les objectifs de la DCE de 2000.

Le territoire régional néo-aquitain se répartit sur deux grands districts hydrographiques Adour-Garonne (sur environ 71% de la superficie régionale) et Loire-Bretagne (29%). Fin 2025, il est couvert à 92% par 32 démarches de SAGE.

La gestion quantitative de la ressource en eau dans les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne

La gestion quantitative équilibrée est un enjeu majeur du bassin Adour-Garonne, soumis à des étiages sévères et fréquents. Parmi les quatre orientations fondamentales qui constituent l'ossature du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, l'orientation C « Améliorer la gestion quantitative », comporte une vingtaine de dispositions autour de trois axes principaux : mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer ; gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique ; anticiper et gérer la crise.

Le SDAGE identifie et priorise notamment les bassins versants en situation de déséquilibre (actuel ou à venir), sur lesquels il faut conduire des démarches concertées de gestion de l'eau pour le retour à l'équilibre quantitatif. Plus spécifiquement, le Comité de bassin Adour-Garonne a établi une stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative³⁰ qui s'intègre pleinement dans le SDAGE. Cette stratégie pose l'enjeu de mobiliser de multiples leviers d'action qui doivent être combinés, et qui sont adossés aux objectifs fixés dans le PACC.

Le bassin Loire-Bretagne bénéficie d'une ressource en eau contrastée et inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Le SDAGE souligne que la maîtrise des prélèvements d'eau est un élément essentiel. Parmi les quatorze chapitres du SDAGE Loire-Bretagne qui correspondent à des enjeux prioritaires pour atteindre le bon état des eaux, le chapitre 7 intitulé « gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable » comporte une trentaine de dispositions autour de cinq orientations principales : anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe (7A) ; assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins en période de basses eaux (7B) ; gérer les prélèvements de manière collective dans les bassins où la ressource est déficitaire (7C) ; faire évoluer la répartition des prélèvements, par stockage hors période de basses eaux (7D) ; gérer la crise (7E).

N.B. Des zonages de la disposition 7B ont évolué dans le nouveau SDAGE 2022-2027, concernant notamment quelques secteurs en Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, sur certains sous-bassins de la Vienne, les prélèvements d'eau sont désormais plafonnés au niveau actuel en période de basses eaux (catégorie « 7B-3 ») tandis qu'une augmentation était possible (catégorie « 7B-2 ») dans le précédent SDAGE 2016-2021.

► Pour en savoir plus : [SDAGE du bassin Adour-Garonne](#) et [SDAGE et SAGE en Loire-Bretagne](#)

LA GESTION DURABLE (STRUCTURELLE) DE LA RESSOURCE ET DES PRÉLÈVEMENTS

La loi sur l'eau de 1992 a initié les principes d'une gestion préventive et volumétrique à travers le système de déclaration et d'autorisation des prélèvements, et fait de la répartition des eaux un des principaux outils règlementaires permettant de limiter les prélèvements dans les zones considérées comme déficitaires (liste des ZRE établie en 1994 et révisée depuis – voir chapitre 1.3. Des ressources fortement sollicitées par les différents usages de l'eupage 8). D'autre part, les premiers SDAGE de 1996 ont défini des indicateurs de suivi, les Débit(s) d'Objectif d'Etiage (DOE) (voir chapitre 1.4. Des écosystèmes aquatiques fragilisés et des conflits d'usage page 12).

³¹ [Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992](#) sur l'eau (NOR : ENVX9100061L).

³² [Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006](#) sur l'eau et les milieux aquatiques.

³³ [Décret n°2007-1381 du 24 septembre 2007](#) relatif à l'organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation et modifiant le code de l'environnement.

La LEMA de 2006 vise à donner une place plus importante aux politiques de « gestion structurelle », afin de planifier la répartition des ressources en eau. Depuis cette loi, la gestion quantitative passe par la définition des volumes prélevables, et des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) sont créés pour gérer l'eau à une échelle géographiquement cohérente. En 2007, un décret d'application³³ définit les missions et détaille le fonctionnement d'un OUGC. Il est complété par la circulaire du 30 juin 2008³⁴ qui définit également le terme de volume prélevable.

Les OUGC sont des structures mises en place dans les bassins où le déficit en eau est surtout lié à l'activité agricole. Leur mise en place est fortement recommandée au niveau des ZRE.

Volume prélevable

Selon l'Annexe III de la circulaire de 2008²⁹, le volume prélevable est le volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiques satisfaisantes, c'est-à-dire qu'il est compatible avec les orientations fondamentales fixées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et, le cas échéant, avec les objectifs généraux et le règlement du SDAGE.

Cette notion a toutefois été récemment redéfinie par le décret du 23 juin 2021³¹, précisant à l'article R. 211-21-1.-II. du code de l'environnement : « on entend par volume prélevable, le volume maximum que les prélèvements directs dans la ressource en période de basses eaux, autorisés ou déclarés tous usages confondus, doivent respecter en vue du retour à l'équilibre quantitatif à une échéance compatible avec les objectifs environnementaux du SDAGE. »

Les avancées du « Plan Eau »

Le Plan Eau national, lancé en mars 2023, vise une gestion sobre et concertée de l'eau avec une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030. Décliné en Nouvelle-Aquitaine, il doit continuer et amplifier les actions des services et opérateurs de l'État en région. Prévu jusqu'en 2027, il comporte 55 actions réparties en 6 axes dont la sobriété des usages, la disponibilité de la ressource et la préservation de la qualité de l'eau ainsi que la restauration des écosystèmes. Réunis à Angoulême le 16 juillet 2025, les Préfets de Nouvelle-Aquitaine ont dressé un bilan d'étape des actions mises en place.

► Pour en savoir plus : [Plan eau national - Bilan 2025](#) et [Plan eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine](#)

LA GESTION CONJONCTURELLE, OU GESTION DES CRISES SECHERESSE

La gestion conjoncturelle désigne les dispositifs de mise en œuvre des mesures de restriction et de suspension temporaire d'usage, organisées par les préfets, via des arrêtés et des comités « ressources en eau ». Pour préserver les utilisations prioritaires de l'eau (santé, sécurité civile et approvisionnement en eau potable), des restrictions d'eau graduelles et temporaires sont déclenchées progressivement, en fonction de quatre niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Ce dernier niveau maximal déclenche des interdictions de prélèvements d'eau pour l'agriculture ainsi que de nombreux usages domestiques ou d'espaces publics (arrosages des massifs floraux, fontaines, remplissage des piscines, nettoyage des voiries...). Ces mesures sont indépendantes de la gestion structurelle de l'eau. L'appréciation du niveau de gravité de la sécheresse se fonde sur des données hydrologiques et des observations de terrain (diminution des débits des cours d'eau, baisse du niveau des nappes d'eau souterraine, observations d'assecs, diminution des stocks de soutien d'étiage).

Les règles d'application de ces mesures sont récapitulées au préalable par des « arrêtés cadre » (AC) préfectoraux, définis à l'échelle de bassins interdépartementaux (et/ou déclinés à l'échelle départementale), eux-mêmes régis par les Arrêtés d'Orientation de Bassin (AOB)³⁵. Pour chaque sous-bassin (appelé aussi unité de gestion ou zone d'alerte), les AC déterminent les indicateurs et leurs valeurs seuils, le type de mesures à mettre en place pour les usages associés et les ressources concernées, ainsi que les règles de déclenchement et de levée de ces mesures, etc. Ces différents arrêtés font l'objet de consultations régulières pour leur mise à jour.

Plus récemment, le décret du 23 juin 2021³⁶ vise en particulier à mieux organiser la gestion des crises liées à la sécheresse et harmonise au niveau national les mesures de restriction des usages de l'eau. Il est accompagné d'une instruction à destination des préfets ainsi que d'un guide national qui fixe un socle commun. Il a par ailleurs été complété par le décret du 29 juillet 2022³⁷, comportant des dispositions hors période de basses eaux.

³⁴ [Circulaire du 30 juin 2008](#) relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation.

³⁵ Derniers AOB en date du 24 mars 2023 pour le [bassin Adour-Garonne](#) et du 28 janvier 2022 pour le [bassin Loire-Bretagne](#).

³⁶ [Décret n° 2021-795 du 23 juin 2021](#) relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion de crise liées à la sécheresse

³⁷ [Décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022](#) relatif à la gestion quantitative de la ressource en dehors de la période de basses eaux

Ces deux décrets interviennent également à la suite de nouvelles années marquées par la sécheresse en France, tout comme la **nouvelle instruction du 14 décembre 2023**³⁸.

Ces textes s'inscrivent dans le **contexte général d'événements et de rapports marquants relatifs à la gestion quantitative de l'eau, tant structurelle que conjoncturelle survenus depuis l'été 2017 (circulaire du 7 mai 2019**³⁹ **suite au rapport de la cellule « Bisch »**⁴⁰ **sur les PTGE ; rapports du CGEDD sur la sécheresse de 2019**⁴¹ **et sur les OUGC**⁴² **; rapport d'information parlementaire « Tuffnel-Prud'homme**⁴³ **»).**

La gestion des nappes profondes

Les nappes captives et profondes, présentes sur une très grande partie de la région, sont **stratégiques** pour l'alimentation en eau potable de plusieurs départements. Leur préservation et leur gestion sont règlementées par un **SAGE Nappes Profondes en Gironde** (approuvé en 2003 ; révisé en 2013) qui est le 1^{er} SAGE du territoire français exclusivement consacré aux eaux souterraines. Un second SAGE ayant pour objet la **gestion des eaux souterraines est en émergence sur le Sud du Bassin est porté par l'Institution Adour**. D'autres secteurs de la région ont entamé des réflexions sur la gestion de leurs nappes captives.

>>> Quelques exemples de démarches en cours pour une gestion équilibrée des ressources en eau sur les bassins de Nouvelle-Aquitaine

Pour une gestion rationnelle de l'eau, les SDAGE préconisent de s'appuyer **sur les outils de planification déclinés localement au travers des SAGE**, qui sont en quelques sortes les garants des règles de gestion de la ressource en eau. Ils soulignent également la **nécessité de construire des démarches territorialisées concertées**. Le volet quantitatif des SAGE a vocation à intégrer ces démarches concertées de gestion de l'eau et à les décliner sous forme d'outils de contractualisation territorialisés. En s'intégrant ou en complétant des démarches locales portées par les SAGE, contrats de rivière ou autres projets partagés et territorialisés, les projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE) visent à faciliter une approche globale et co-construite de la ressource en eau au plus près des territoires.

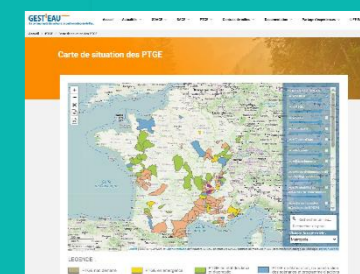
Les PTGE sont encadrés par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019³⁴, **complétée par celle du 17 janvier 2023**⁴⁴. Un PTGE est pensé sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il est élaboré dans une perspective d'arriver sur la durée à un équilibre entre besoins et ressources en eau, à une certaine sobriété dans les usages de l'eau, à préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, à anticiper le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau et à s'y adapter. Il s'appuie sur un diagnostic et un dialogue avec les acteurs du territoire et permet de déterminer le programme d'actions à mettre en œuvre. En présence d'un SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE), étendue aux parties intéressées, constitue le cadre du comité de pilotage du PTGE. Le PTGE est proposé par le préfet référent et doit faire l'objet d'une validation par le préfet coordonnateur de bassin.

Les PTGE sont identifiés au niveau national comme les outils privilégiés à mettre en place. Ils constituent notamment le premier des cinq axes du plan stratégique 2021-2027 Adour-Garonne⁴⁵ qui prône une réponse territorialisée et transversale. Dans ce cadre, le Comité de bassin a sollicité l'ensemble des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) afin de décliner cette stratégie de manière territorialisée au travers d'une feuille de route opérationnelle. **Des premières versions de ces feuilles de route territorialisées ont été établies en 2022 sur les huit sous-bassins d'Adour-Garonne**. Un panel de solutions devra être mis en place pour réduire la vulnérabilité des usages et des milieux aquatiques en s'appuyant sur les différentes démarches existantes (PTGE, SAGE, ...). Ce panel comprend notamment les opérations à bénéfices multiples tels que les solutions fondées sur la nature et l'agroécologie.

- ▶ Fin 2025, le **territoire régional est couvert à 92 % par 32 SAGE**, dont 7 sont en cours d'élaboration, 25 déjà mis en œuvre. La plupart d'entre eux sont situés en ZRE et comportent un volet de gestion quantitative.
- ▶ **18 PTGE** sont recensés, la moitié sont encore en phase d'émergence ou d'élaboration (Source : [Gest'eau](#))

Nouvelle rubrique PTGE sur Gest'eau – Mars 2025

Le centre de ressources national dédié aux PTGE vise à centraliser l'information et accompagner la montée en compétences des acteurs. Compte tenu de la complémentarité entre SAGE et PTGE, Gest'eau, animé par l'OiEau, a été retenu pour accueillir cette nouvelle ressource. Une rubrique spécifique a ainsi été ajoutée à la plateforme, en lien avec le Ministère de la Transition écologique, offrant un accès facilité à des données sur les PTGE : fiches descriptives, cartographie, moteur de recherche et liens croisés avec les SAGE. Elle sera complétée par de nouvelles actions et études pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des PTGE.



www.gesteau.fr/presentation/ptge

Source : [OiEau](#)

Différentes études sont également en cours, et constituent ou actualisent les diagnostics indispensables à la mise en place des démarches concertées territorialisées. Sur le bassin Loire-Bretagne, le SDAGE préconise de mener des études dites « HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), qui sont des outils spécifiques au bassin, mais proches, dans leur contenu et leurs principes, des démarches développées ailleurs. Elles permettent de dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique.

▶ A titre d'exemple, sur le bassin du Clain, [le rapport de l'étude HMUC](#) (en attente de validation) constitue une étude scientifique visant à évaluer et à planifier la gestion durable de la ressource en eau, en tenant compte des impacts du changement climatique et des différents usages (eau potable, agriculture, industrie, milieux naturels). Portée par l'EPTB Vienne, cette étude est complétée par une [synthèse présentant les principaux résultats](#).

Depuis le **11 août 2025**, la [loi n° 2025-794](#) visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (loi Duplomb) rend obligatoire la réalisation **d'études intégrant la réalité économique et les impacts sociaux** notamment en cas de baisse des quotas, dans les démarches HMUC.

L'analyse Hydrologie Milieux Usages et climat (HMUC) : une étape vers la définition d'une politique locale de gestion de l'eau

Réalisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la [plaquette de communication sur les analyses Hydrologie Milieux Usages Climat \(HMUC\)](#) présente les différentes étapes de la démarche et comment les résultats sont utilisés : anticiper la démarche et se préparer, établir le diagnostic environnemental du territoire, croiser les résultats des 4 volets thématiques, décider localement et collectivement, agir sur les territoires.



Pour en savoir plus sur la gestion quantitative et les « outils » existants

- ▶ [Origine et gestion de la sécheresse](#) – MTECT, 09/01/2024
- ▶ [Gestion quantitative de la ressource en eau](#) – Portail technique de l'OFB
- ▶ [La gestion quantitative de l'eau](#) – Brochure du CGAAER, 2023 (8p.)
- ▶ [La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique](#) – Cour des comptes, 17/07/2023
- ▶ [Instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique et Guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse](#) (juin 2021)
- ▶ Rubriques « **SAGE** » des sites [Gest'eau](#) (niveau national), et de la [DREAL Nouvelle-Aquitaine](#)
- ▶ [Analyses HMUC - Guide et recommandations méthodologiques](#) (V1, 2022)
- ▶ [Rapport 2022 CGAAER/CGEDD](#) - Appui à l'aboutissement de **PTGE**
- ▶ [Webinaire SAGE et PTGE](#) – FNE Occitanie Pyrénées, Janvier 2024
- ▶ Les 12^e programmes d'intervention (2025-2030) des agences de l'eau [Loire-Bretagne](#) et [Adour-Garonne](#)

³⁸ [Instruction du 14 décembre 2023](#) relative à la mise en œuvre du décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 et du décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau

³⁹ [Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019](#) relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau.

⁴⁰ Cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse - [Rapport CGEDD n° 011865-01, CGAAER n°. Mai 2018 \(version 19/09/2018\), 132p.](#)

⁴¹ [Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2019 dans le domaine de l'eau](#). CGEDD, 2019. Rapport n° 012985-01- 118 p

⁴² [Bilan du dispositif des organismes uniques de gestion collective \(OUGC\) des prélèvements d'eau pour l'irrigation](#). CGEDD (n° 13017-01) - CGAAER (n° 19089), 2020.88 p.

⁴³ [Rapport d'information par la mission d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau](#). Juin 2020. 174p.

⁴⁴ [Instruction du 17 janvier 2023](#) portant additif à l'instruction du Gouvernement du 07 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau.

⁴⁵ [Plan stratégique 2021-2027 de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau](#). Comité de bassin Adour-Garonne. Séance du 15 septembre 2021

Gestion quantitative - principales études et démarches en cours en Nouvelle-Aquitaine

Carte de synthèse par grand bassin versant

N.B. Seuls des exemples portants à une « échelle territoriale de sous-bassin » (de type SAGE, ou équivalents) sont recensés ici (à début 2026). Cette carte n'a pas vocation à être exhaustive, d'autres démarches plus spécifiques existent à d'autres échelles territoriales.

SÈVRE NIORTAISE & MARAIS POITEVIN

- 2 SAGE : Sèvre Niortaise & Marais Poitevin, Vendée (mis en œuvre / révision)
- 3 PTGE : Sèvre Niortaise - Mignon (mise en œuvre du programme d'actions), Curé et Autize (état des lieux et diagnostic)
- 3 études HMUC : Sèvre Niortaise & Marais Poitevin (début : 2020), Vendée, Lay (début : 2023)

AFFLUENTS LOIRE AVAL

- 3 SAGE : Sèvre Nantaise, Thouet et Layon - Aubance - Louet (mis en œuvre)
- 2 PTGE : Layon - Aubance - Louet et Sèvre Nantaise (état des lieux et diagnostic)
- 3 études HMUC : Sèvre Nantaise (début : 2021), Thouet (début : 2023), Layon - Aubance (début : 2022)

VIENNE

- 4 SAGE : Vienne (révision), Clain (mis en œuvre), Creuse (élaboration - mise en place), Vienne tourangelle (élaboration - mise en place)
- 1 PTGE : Clain (état des lieux et diagnostic)
- 3 études HMUC : Clain (début : 2019), Vienne & Vienne Tourangelle (début : 2022), Creuse (achevée)

CHER

- 2 SAGE : Cher amont, Sioule (mis en œuvre)
- 1 étude HMUC - Cher amont (début : 2022)

DORDOGNE

- 1 feuille de route gestion quantitative
- 4 SAGE : Isle-Dronne (mis en œuvre), Vézère-Corrèze et Dordogne amont (élaboration - rédaction), Dordogne Atlantique (élaboration - mise en place)
- 1 PTGE : Isle (Elaboration, co-construction des scénarios et programme d'actions)
- 1 CPT : Dronne (élaboration)

- 1 démarche d'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines : étude Eaux-SCARS (2020-2026)

GARONNE

- 2 feuilles de route gestion quantitative : Garonne, Lot
- 4 SAGE : Vallée de la Garonne, Ciron, Dropt (mis en œuvre), Neste et Rivières de Gascogne (élaboration - rédaction)
- 2 PTGE : Séoune (état des lieux et diagnostic), Terrasses de Garonne (émergence)
- 1 CPT : Lot aval (2023-2027)
- 1 stratégie agricole sur le Dropt (mise en œuvre depuis 2025)

ADOUR

- 1 feuille de route gestion quantitative
- 4 SAGE : Adour amont, Midouze (mis en œuvre / révision), Adour aval (mis en œuvre), Eaux souterraines de Gascogne (élaboration)
- 3 PTGE : Adour amont (Elaboration, co-construction des scénarios et programme d'actions), Douze (état des lieux et diagnostic), Midour (Mise en œuvre du programme d'actions)
- 1 démarche d'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines profondes

CHARENTE

- 1 feuille de route gestion quantitative
- 2 SAGE : Charente (mis en œuvre), Boutonne (mis en œuvre)
- 4 PTGE : Charente aval - Bruant, Seugne, Boutonne, Aume-Couture (mise en œuvre du programme d'actions)
- 4 PAGQ : Argence, Nouère, Auge et Bief (validés en 2024)
- 1 démarche d'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines profondes (émergence)

Nappes profondes de Gironde

- 1 feuille de route gestion quantitative et 1 SAGE (mis en œuvre / révision)

FLEUVES COTIERS

- 1 feuille de route gestion quantitative - Estuaire de la Gironde
- 6 SAGE : Côtiers basques, Seudre, Etangs littoraux Born et Buch, Lacs médocains, Leyre (mis en œuvre), Estuaire de la Gironde (mis en œuvre / révision)
- 1 PTGE : Seudre (mise en œuvre du programme d'actions)

Acronymes

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
 HMUC : Hydrologie, Milieux, Usages, Climat
 PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
 CTGQ : Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'eau
 CPT : Contrat de Progrès Territorial
 PAGQ : Programmes d'Actions de Gestion Quantitative

Sources : GEST'eau SAGE et PTGE (consultation le 07/01/2026)

Gestion quantitative – exemples d’actions et de projets en Nouvelle-Aquitaine

Divers leviers d’actions sont mis en œuvre à différentes échelles territoriales pour tendre vers une gestion durable et partagée des ressources en eau. Dans un contexte de moindre disponibilité de la ressource, la **réduction des consommations et la recherche de sobriété pour tous les usages est une priorité et un préalable** à toute autre action. Voici quelques exemples (non exhaustifs) d’actions ou de projets en cours dans la région, qui peuvent être regroupés grossièrement en quatre catégories : les économies d’eau, les Solutions fondées sur la Nature (SfN), l’utilisation d’eaux non conventionnelles (eaux pluviales, eaux usées traitées), ainsi que la gestion des réserves d’eau existantes & la création de nouvelles réserves.

Ralentir l’eau, un enjeu pour les territoires

Fin 2025, la [Plateforme des bonnes pratiques pour l’eau du grand Sud-Ouest a édité un nouveau document spécial cycle de l’eau](#). Ce dossier propose des axes de réflexion, des retours d’expérience et des pistes d’action pour repenser l’aménagement du territoire, renouer avec les dynamiques naturelles de l’eau et bâtir des stratégies concrètes pour réduire les vulnérabilités des territoires selon 3 entrées : **paysages ruraux, villes, bassins versants**.

Un **tableau de synthèse des effets principaux recherchés par les pratiques de ralentissement de l’eau** est également proposé et concerne l’hydraulique douce, l’agroécologie, l’aménagement des milieux aquatiques et la gestion des eaux pluviales.

Economies d’eau, chaque goutte compte

Face aux tensions croissantes sur la ressource en eau, [le Cerema a réalisé en 2025 un document](#) destiné aux élus et techniciens des collectivités qui présente les éléments clés afin de mettre en place une dynamique locale de sobriété pour l’eau.

[La ville de Mérignac \(33\)](#) est citée en exemple pour sa démarche d’économie d’eau menée depuis 2003 dans le cadre de son Agenda 21.

De même que [l’agglomération de Brive-la-Gaillarde \(19\)](#) qui a adopté une tarification avec bonus/malus basée sur l’atteinte d’objectifs pré-déclarés par les usagers.

► Retrouvez d’autres retours d’expériences d’économies d’eau sur la [plateforme Aquagir animée par la Banque des Territoires](#)

Utilisation d’eaux non conventionnelles

> La réutilisation de l’eau dans les hébergements touristiques

Face à la raréfaction de la ressource en eau, le **Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine** a porté une **étude régionale** sur la réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux pluviales et eaux usées) dans les hébergements touristiques.



Soutenue par la Région et l’Agence de l’Eau Adour-Garonne, cette étude a permis d’évaluer le potentiel de réutilisation de l’eau, en lien avec la réglementation en vigueur, et propose des scénarios opérationnels et de solutions applicables aux campings, hôtels et villages vacances.

► Consulter les ressources associées à cette étude : [webinaire de présentation \(14/10/25\)](#), [catalogue des solutions](#), [kit de sensibilisation](#).

> Appel à projets « Réutilisation des eaux non conventionnelles »

Prévu dans l’OSP 2.4 du Programme FEDER 2021-2027, il a pour objectif de favoriser une gestion durable et résiliente de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine. Candidature ouverte du 03/11/2025 au 15/06/2026, puis du 01/09/2026 au 31/12/2026.

► Consulter [le contenu de l’AAP](#) et [accéder au dossier](#)

Réduire les risques grâce aux mesures naturelles de rétention d’eau (MNRE)

Les **MNRE** consistent à restaurer ou à renforcer les fonctions naturelles des sols, des zones humides, de la végétation et des cours d’eau pour mieux réguler le cycle de l’eau. En retenant l’eau là où elle tombe, elles contribuent à limiter les ruissellements, recharger les nappes phréatiques et réduire la vulnérabilité des territoires aux phénomènes extrêmes.

L’Office International de l’Eau, avec l’appui de l’Office français de la biodiversité, publie en 2025 [5 fiches-conseils](#) visant à accompagner les acteurs du territoire dans le choix et la mise en œuvre des mesures naturelles de rétention d’eau les plus adaptées en fonction des enjeux qu’ils rencontrent.

Chaque fiche catégorise les mesures les plus efficaces par contexte : agricole, forestier, aquatique, urbain.

> [Sécheresse et déficit quantitatif](#)

> [Erosion hydrique des sols](#)

> [Pollution de l’eau et des milieux](#)

> [Défis urbains](#)

> [Inondations](#)

Comment mettre en œuvre ces mesures ?

Chaque fiche mentionne les actions réglementaires, les aides financières, les programmes d’actions, des informations sur la contractualisation foncière, les initiatives existantes, les compétences des collectivités, etc.

Des exemples viennent illustrer ces mesures : [risque d’inondation dans le Béarn \(64\)](#), [massif forestier de la Double \(24\)](#), etc.



Les solutions Fondées sur la Nature

Le [concept de SfN](#), apparu en 2009, se définit comme *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité*.

> Préservation de l’eau en forêt

L’[Office National des Forêts et l’Agence de l’eau Adour-Garonne](#) mènent divers projets sur des territoires forestiers significativement impactés par le réchauffement climatique. Un **contrat de territoire de six ans (2025-2030)** basé sur des **solutions fondées sur la nature** a été mis en place afin d’optimiser gestion de l’eau et gestion forestière par des approches expérimentales répliquables sur des sites pilotes.

Le double objectif visé est de **réduire fortement les débordements des réseaux d’eaux usées** baissant ainsi la pollution arrivant sur le bassin et **ralentir le cycle de l’eau en forêt** lui permettant d’assurer sa fonction d’éponge et de filtre à eau de façon optimale, sans pour autant noyer les arbres.

Un **programme de travaux** de restauration de lagunes, de ripisylves et de reméandrage des fossés forestiers a été défini. Ce projet ambitieux de **restauration de la fonctionnalité des écosystèmes** a pour objectif d’adapter le territoire forestier landais au changement climatique en faisant évoluer les pratiques de gestion qui le rendront, sur le long terme, plus résilient et moins vulnérable.

► Carte des [projets menés par l’ONF pour restaurer les zones humides](#)

► [Comment adapter les forêts au changement climatique](#)

> Fiches d’Identité "Solutions fondées sur la Nature"

Dans le cadre des **travaux du groupe « Solutions fondées sur la Nature »**, l’Agence de l’eau Adour-Garonne a lancé la réalisation de « Fiches d’Identité ». Ces fiches viennent formaliser et valoriser des retours d’expériences sélectionnés pour leur qualité et leur contribution aux enjeux eau et changement climatique. Parmi les **10 fiches en ligne**, **5 concernent la Nouvelle-Aquitaine** :


- [Réhabilitation de zones inondables et zones humides dans la RNR Confluence Garonne-Ariège](#)
- [Restauration de zones humides du plateau landais](#)
- [Réziliance : restaurer les zones humides de tête de bassins versants du bassin d’Arcachon pour améliorer sa résilience](#)
- [Restauration d’une zone d’expansion de crues et de mobilité du gage de Pau](#)
- [Le lagunage extensif de Rochefort](#) : un traitement économique et écologique des eaux usées et la création de milieux favorables à la biodiversité

L’Agence de l’eau, aux côtés de ses partenaires, OFB, ARB, Régions, Etat, contribue à mieux faire connaître ces SfN auprès du grand public et de tous aménageurs et continue à accompagner leur préservation et leur restauration pour faciliter la résilience des bassins versants.



2

Evolution quantitative des ressources en eau au
cours de l'année hydrologique 2024-2025
(novembre 2024 – octobre 2025)



2. Evolution quantitative des ressources en eau au cours de l'année hydrologique 2024-2025 (novembre 2024 – octobre 2025)

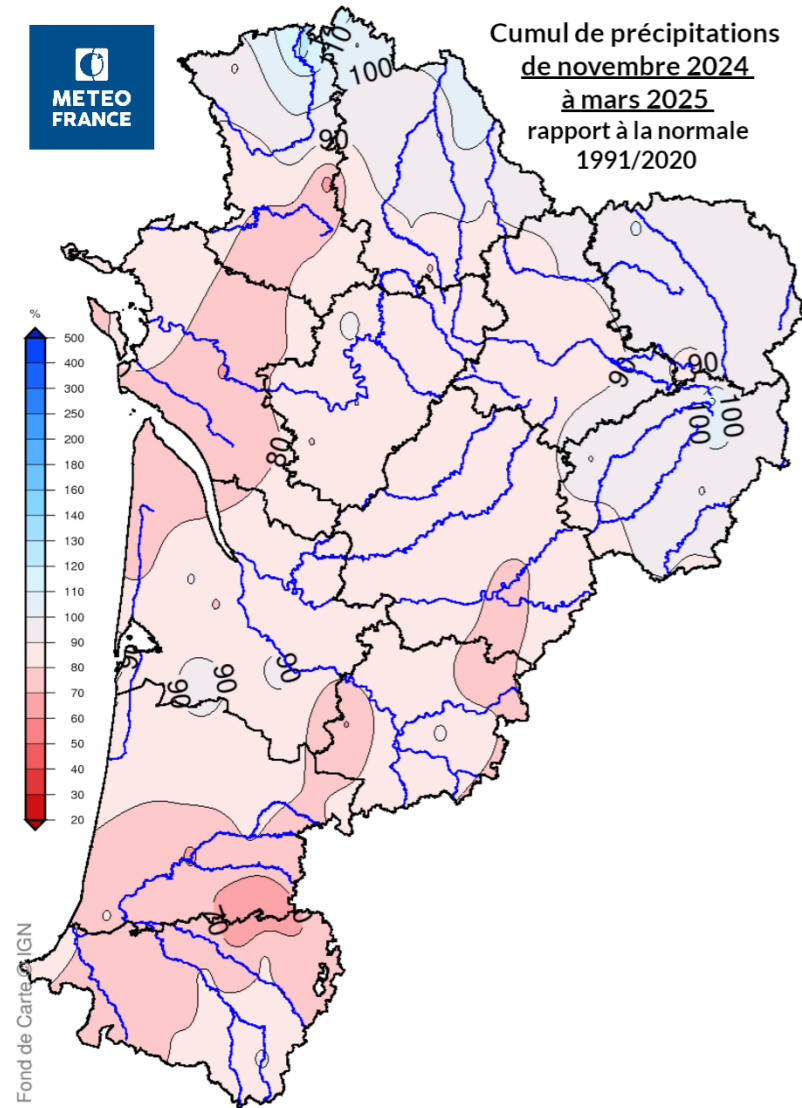
2.1. Bilan période de recharge automne-hiver (novembre 2024 – mars 2025)

2.1.1. Précipitations, pluies efficaces et humidité des sols

PRÉCIPITATIONS

La saison de recharge est marquée par une **pluviométrie hétérogène** sur le territoire, **globalement déficitaire**. Seul le mois de **janvier 2025** affiche des **précipitations supérieures aux normales** (excepté dans les Pyrénées).

Les **précipitations de novembre 2024 à mars 2025** sont majoritairement **déficientes en région, de 10 à 30%**. Seuls le nord et l'est sont marqués par des **valeurs proches à légèrement supérieures aux normales**.



Mois par mois, à l'échelle régionale, le cumul des pluies (par rapport aux normales 1990-2020) est :

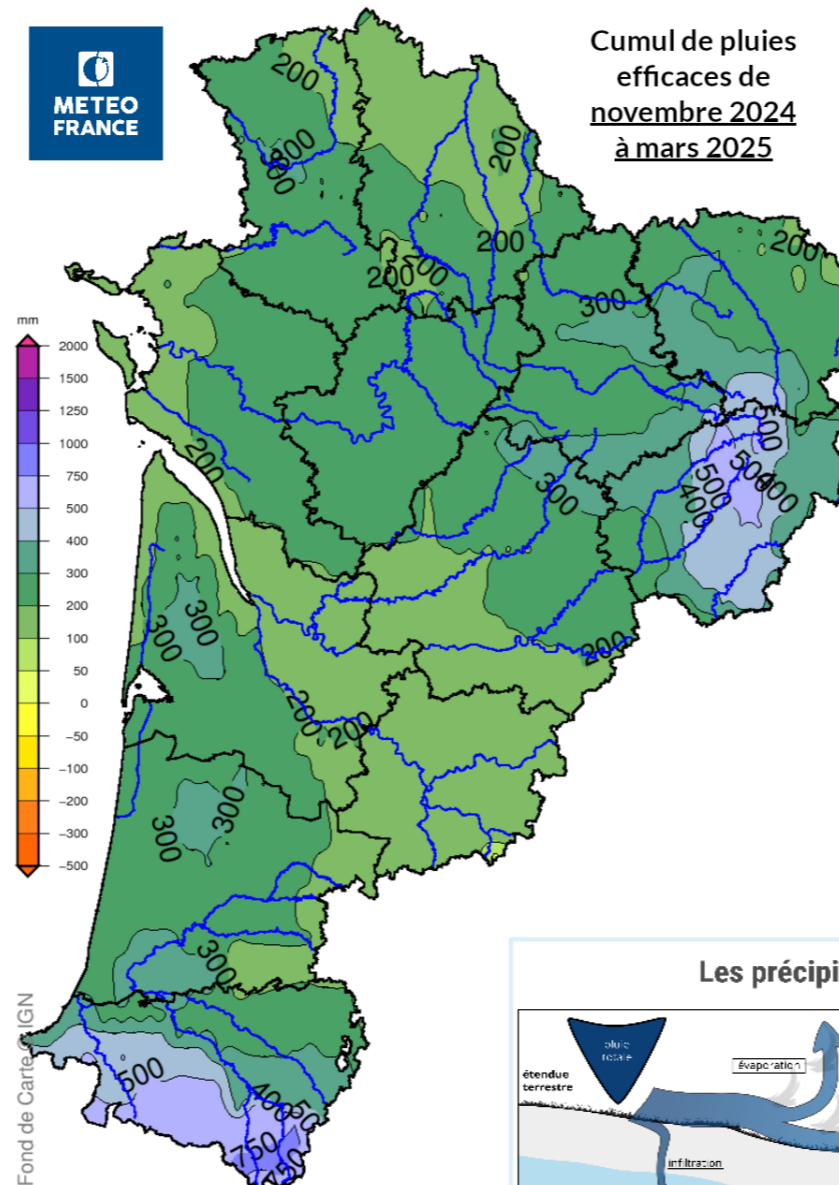
- > déficitaire de 40% en novembre
- > déficitaire de 20% à 50% en décembre
- > excédentaire de 20% (Aquitaine) à 60% (Limousin) et 70% (Poitou-Charentes) en janvier
- > déficitaire de 30% en février et en mars

Comme l'an passé, plusieurs tempêtes ont été observées sur la période : Caetano le 21 novembre, Darragh du 7 au 9 décembre et Herminia fin janvier 2025.

PLUIES EFFICACES

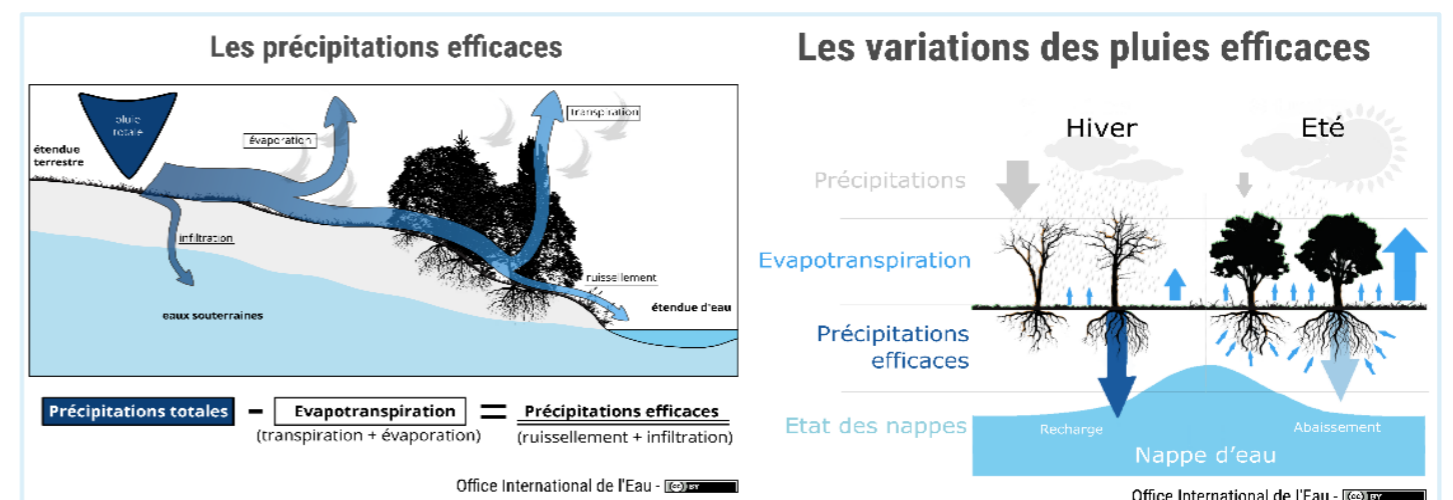
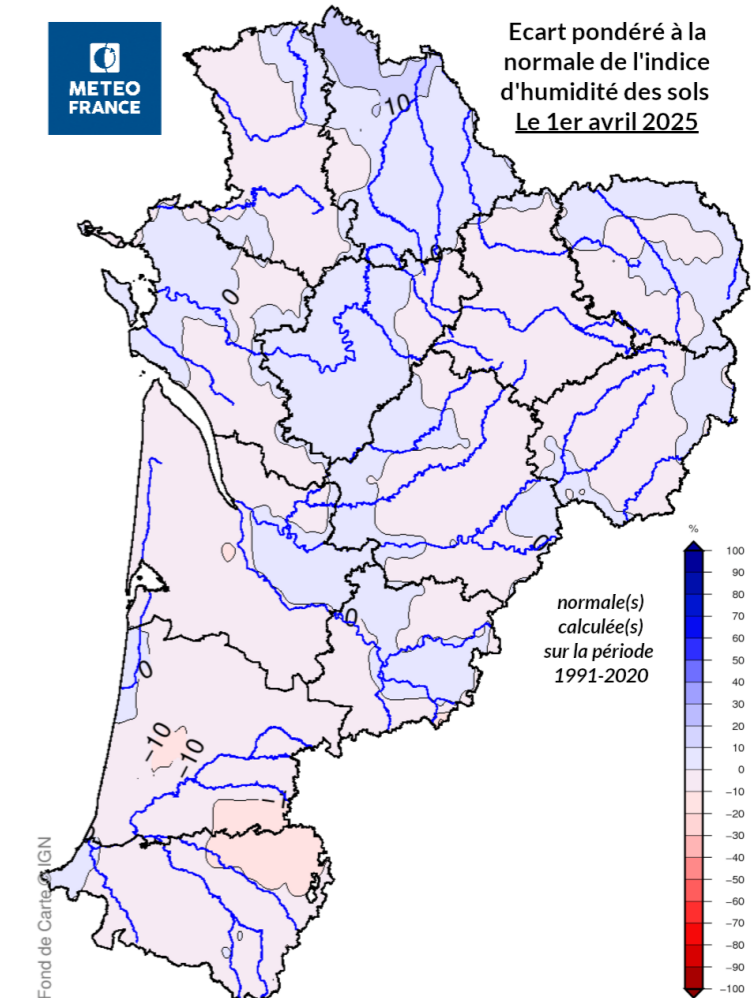
Egales à la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle, les **pluies efficaces** représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations, qui reste disponible à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : le ruissellement et l'infiltration.

Les **cumuls des pluies efficaces** de la période de recharge sont néanmoins **positifs sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine**. Ils atteignent plus de 750 mm en haute montagne dans les Pyrénées-Atlantiques et 500 mm en **Corrèze**, tandis qu'ils sont compris entre 100 et 300 mm sur une large partie du territoire. Ces cumuls sont **globalement inférieurs par rapport à la période précédente** (novembre 2023 à mars 2024).



HUMIDITÉ DES SOLS

Le manque de pluies fin 2024 tend à **assécher les sols** dont l'humidité est **proche de la normale à + ou -10%** au 1^{er} janvier 2025. Suite aux pluies de janvier, les sols se sont **humidifiés et sont saturés en eau** sur toute la région. L'indice d'humidité des sols **atteint même la référence décennale humide au 1^{er} février** sur l'ex **Poitou-Charentes**. Par la suite, un retour à la valeur médiane est observé en **février et en mars**. Néanmoins, au 1^{er} avril 2025, l'indice d'humidité des sols reste **globalement proche de la normale à plus ou moins 10% près** (sauf exceptions localement).



2.1.2. Niveaux des nappes souterraines superficielles durant la période de recharge (novembre 2024 à mars 2025)

Les résultats des suivis piézométriques présentés ici portent sur une sélection de stations de mesures (piézomètres), jugées représentatives de la situation des nappes superficielles de Nouvelle-Aquitaine (ou peu profondes et sensibles aux phases de recharge et de vidange annuelles) en fonction des différentes ressources existantes localement. Cette sélection se base sur les piézomètres des réseaux d'observation existants (réseaux sécheresse départementaux, bulletins de situation hydrologique sur différents territoires, etc.) ayant un suivi continu et un historique de mesures « suffisant » (15 ans minimum) pour le calcul de l'Indice Piézométrique Standardisé (IPS).

UNE RECHARGE AUTOMNALE SATISFAISANTE

La phase de recharge des nappes s'est enclenchée précocement dès le début de l'automne, à la suite des fortes pluies de septembre et octobre.

En novembre, elle s'est poursuivie mais à un rythme ralenti : 55 % des piézomètres indiquaient encore une tendance à la hausse, contre 81 % en octobre. Malgré cette inflexion, la situation demeurait favorable, avec **92 % des piézomètres affichant des niveaux supérieurs à la moyenne**, dont 31 % très hauts, et aucun niveau inférieur à la normale.

En décembre, la recharge restait active, avec 74 % des piézomètres en hausse, bien que la **proportion de niveaux supérieurs à la moyenne ait diminué à 82 %**, et celle des niveaux très hauts à 12 %. **3 % des stations présentaient de nouveau des niveaux modérément bas**, une première depuis août.

UN DÉBUT DE VIDANGE DÈS LE MOIS DE MARS

Les pluies excédentaires de janvier ont relancé nettement la recharge : **87 % des piézomètres étaient orientés à la hausse** et **87 % affichaient des niveaux supérieurs à la moyenne**.

En février, la **dynamique de recharge a de nouveau ralenti**, avec 64 % des piézomètres encore en hausse et **78 % présentant des niveaux supérieurs à la moyenne**. La situation restait très favorable à l'échelle régionale.

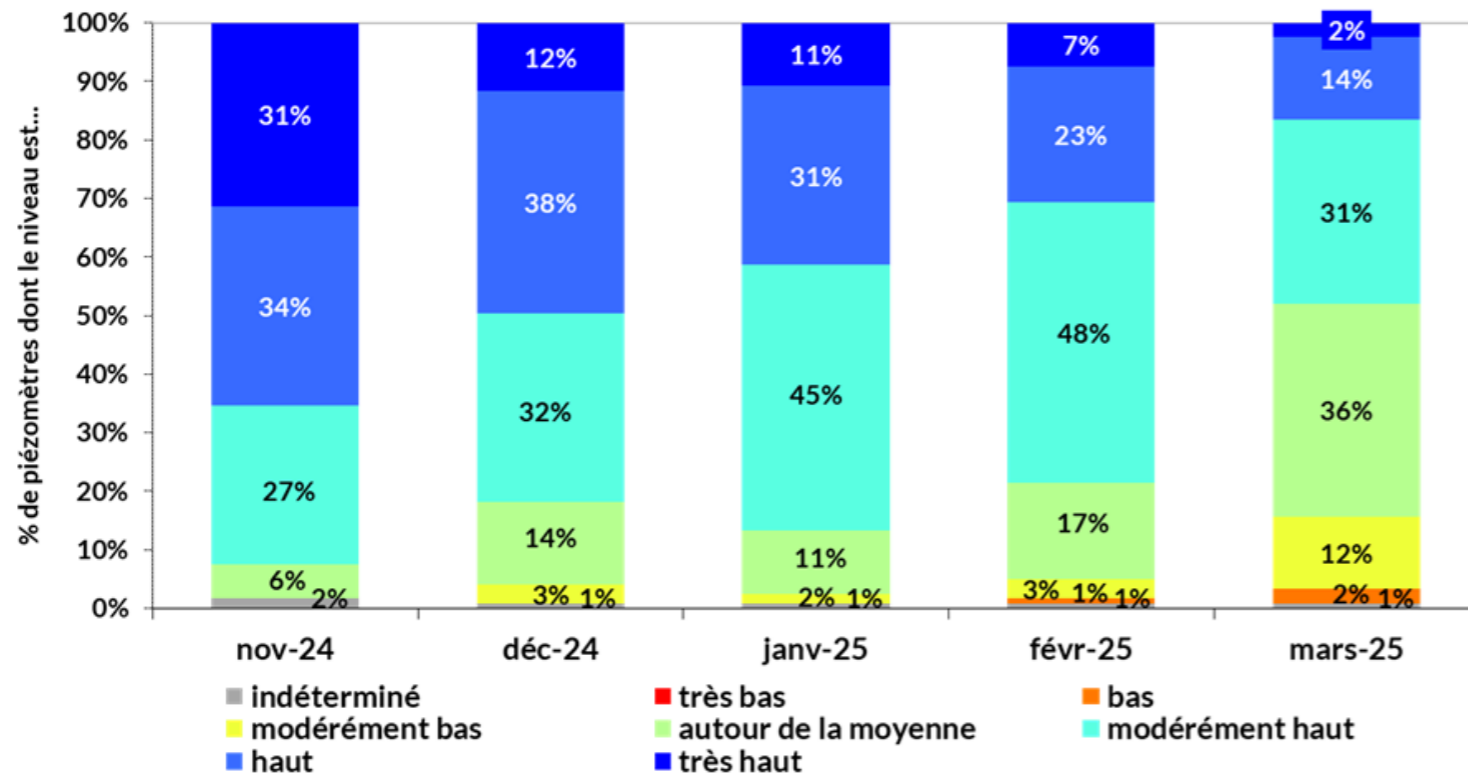
À l'approche du printemps, sous l'effet de conditions plus sèches, de la hausse des températures et de la reprise de la végétation, la **phase de vidange s'est installée en mars**. La majorité des piézomètres (69 %) indiquaient une baisse des niveaux mais **83 % restaient proches ou supérieurs à la moyenne**. Malgré une dégradation plus marquée, la situation globale demeurait plutôt favorable.

A l'image de la période précédente (novembre 2023 à mars 2024), la recharge des nappes de novembre 2024 à mars 2025 aura été satisfaisante sur l'ensemble de la région malgré des précipitations un peu moins importantes et une baisse des niveaux observée dès le mois de mars.

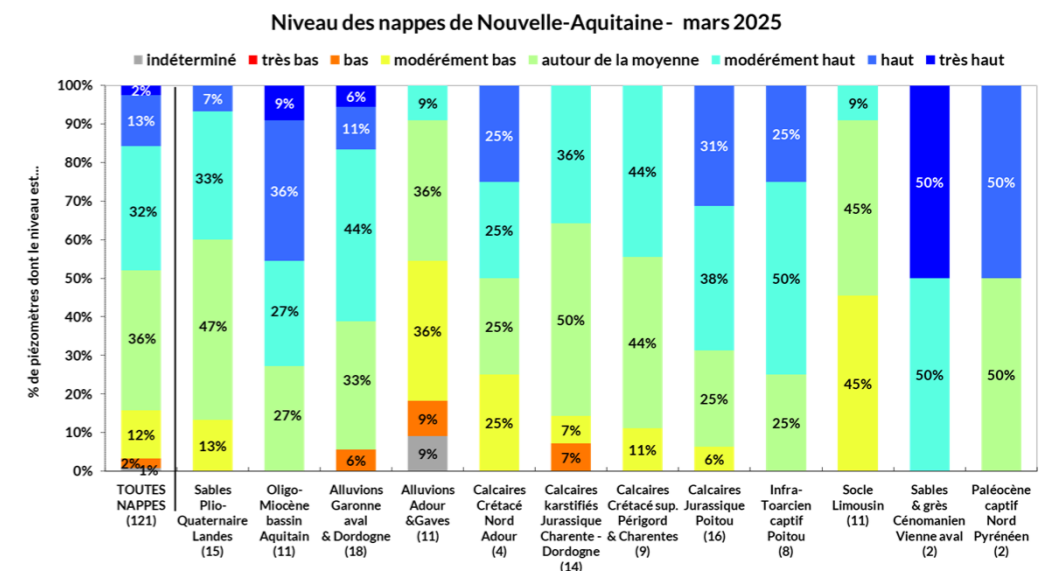
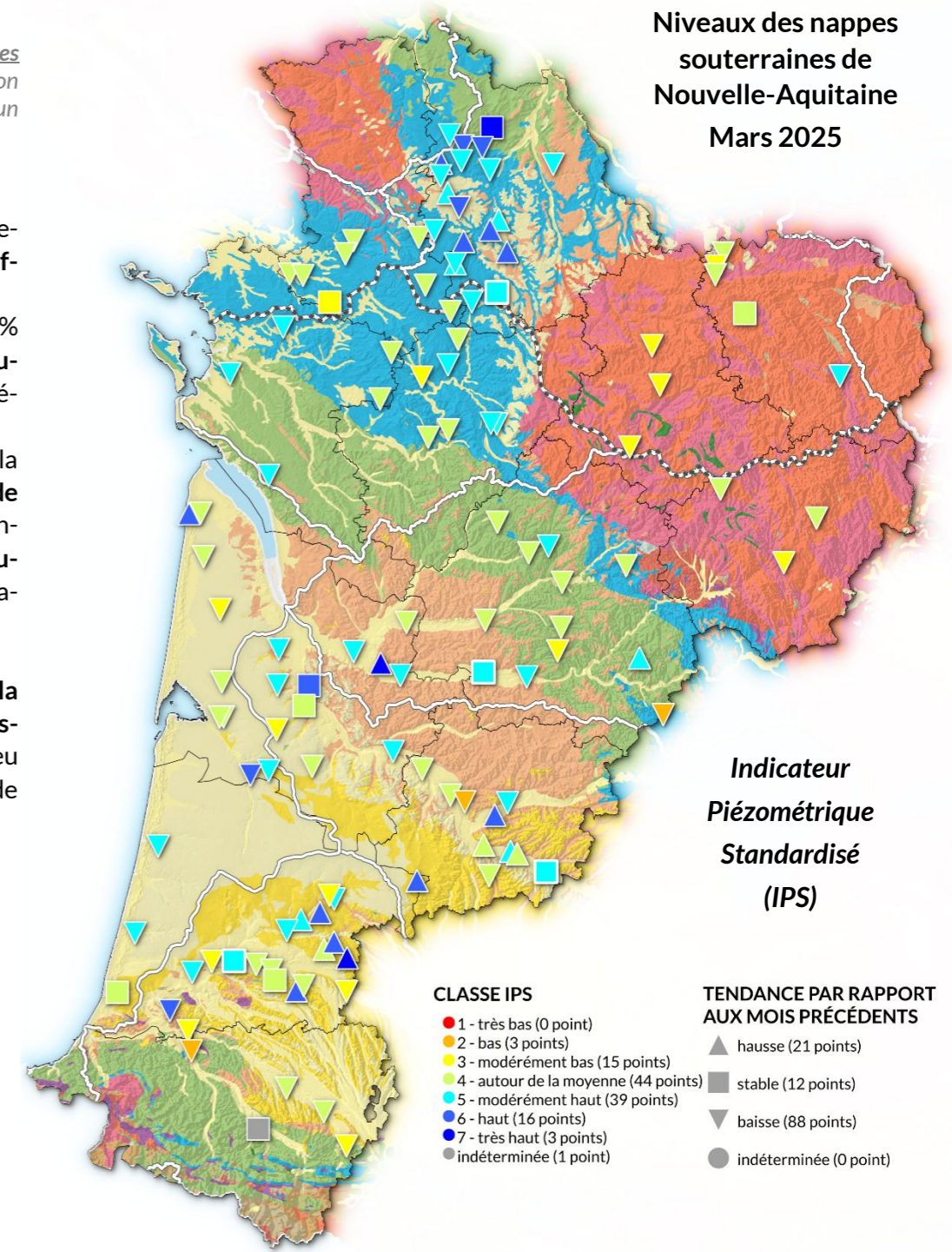
Classement des situations les plus favorables mois par mois comparativement aux 21 dernières années

- > Novembre 2024 : 1^{er} rang
- > Décembre 2024 : 3^e rang
- > Janvier 2025 : 2^e rang
- > Février 2025 : 3^e rang
- > Mars 2025 : 10^e rang

Evolution du niveau des nappes de Nouvelle-Aquitaine - Novembre 2024 à mars 2025 -



Données source : ADES le 10/01/2026 - Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) de 121 piézomètres. Traitements: ARB NA



N.B. Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de piézomètres suivis par catégorie.

Données source : ADES - 10/01/2026 - Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) de 121 piézomètres. Traitements: ARB NA

2.1.3. Débits des cours d'eau durant la période de hautes eaux (novembre 2024 à mars 2025)

Les résultats des suivis des débits présentés ici portent sur une sélection de stations de mesures, jugées représentatives de la situation des principaux cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine. Cette sélection se base principalement sur les stations définies comme « point nodal » dans les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2022-2027 (43 des 45 stations sélectionnées ici), ayant un suivi continu et un historique de mesures « suffisant » (15 ans minimum).

UNE SITUATION HYDROLOGIQUE GLOBALEMENT FAVORABLE QUI SE DEGRADÉ EN FIN D'HIVER

Sur la période considérée, l'évolution des débits des cours d'eau est fortement conditionnée par les conditions météorologiques, marquées par une alternance de phases humides et plus sèches. En **novembre 2024**, malgré des précipitations globalement peu abondantes, la situation hydrologique reste favorable. Une baisse générale des débits est observée, interrompue par une hausse en fin de mois. Les débits se situent majoritairement entre les valeurs médianes et les quinquennales humides, et 53 % des stations présentent un débit mensuel supérieur à la moyenne. En **décembre**, l'alternance de périodes perturbées et sèches entraîne des variations successives des débits, sans tendance nette. Ceux-ci demeurent globalement compris entre les débits médians et les quinquennales humides. Les débits moyens mensuels, habituellement supérieurs à ceux de novembre, confirment cette dynamique, bien que la part de stations au-dessus de la moyenne recule à 42 %.

En **janvier 2025**, deux épisodes pluvieux marqués en début et fin de mois génèrent des hausses significatives des débits, avec des pics autour des 10-12 et du 30 janvier. Les débits moyens mensuels augmentent sur la majorité des bassins, et 73 % des stations affichent un débit supérieur à la moyenne, dont un tiers à des niveaux élevés à très élevés.

En **février**, un temps plus sec entraîne une tendance générale à la baisse des débits, malgré quelques hausses ponctuelles. Les débits journaliers se situent autour des valeurs médianes, traduisant une situation proche d'un mois de février moyen.

NETTE DEGRADATION DES DEBITS DES COURS D'EAU A LA VEILLE DU PRINTEMPS 2025

Mars marque une **dégradation plus nette**, avec des débits en recul d'environ 39 % par rapport à février. La **majorité des stations (84 %)** présentent des **débits inférieurs à la moyenne**, notamment sur les bassins de l'Adour et de la Dordogne, où les déficits sont parfois plus marqués.

Des épisodes de crues régulières

Plusieurs épisodes de crues ont été relevés de novembre à mars :

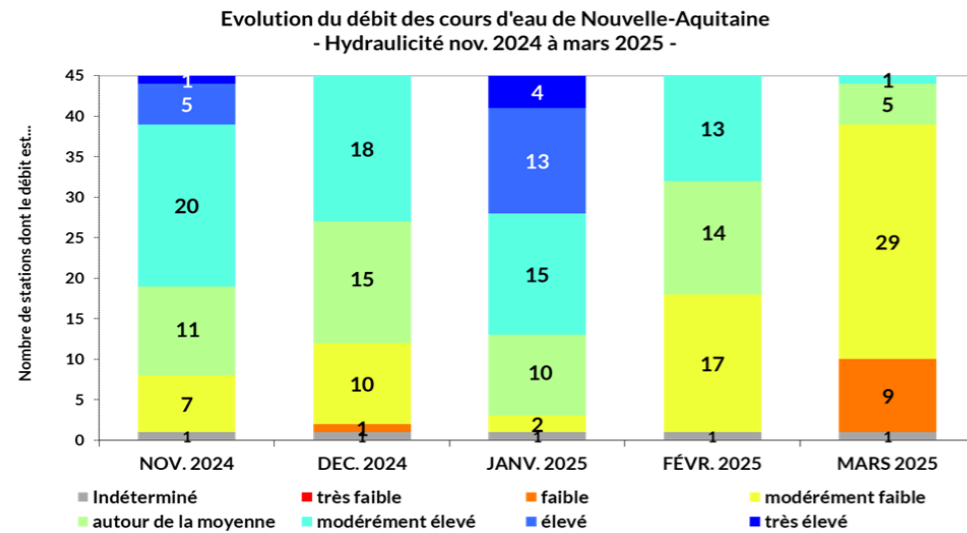
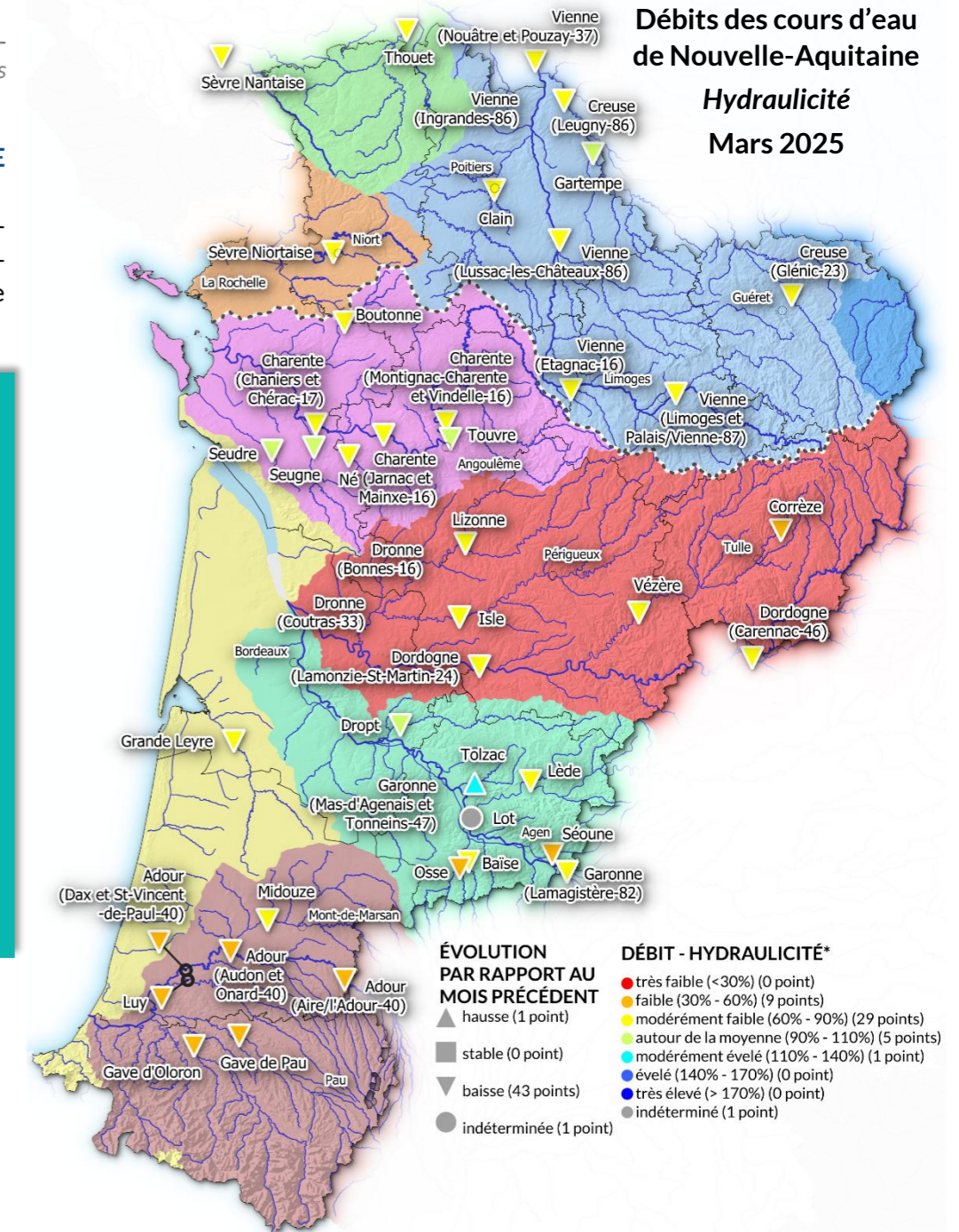
> Du 6 au 10 décembre puis du 22 au 23, passage ponctuel en vigilances jaune sur quelques tronçons de l'Adour et de la Nive.

> En janvier, de nouvelles vigilances jaune ont été déclenchées suite aux fortes pluies reçues en milieu de mois : Charente, Seugne (Seudre en fin de mois), Clain, Gartempe, Thouet amont, Isle et Dronne, des secteurs du bassin de l'Adour et de la Vienne, et le Lot aval.

> En février, les situations de vigilance de fin janvier se sont poursuivies. Sur la Charente aval, la vigilance a été maintenue jusqu'en début de 2e décennie. En fin de mois, plusieurs secteurs sont de nouveau concernés jusqu'à début mars.

> En mars, par la suite, rien à signaler ensuite jusqu'en fin de mois, où le retour des pluies lors de la dernière décennie ont parfois engendré de nouvelles vigilances jaune, sur la confluence Garonne - Dordogne et sur l'estuaire de la Charente.

Source : Bulletin de Situation Hydrologique Nouvelle-Aquitaine

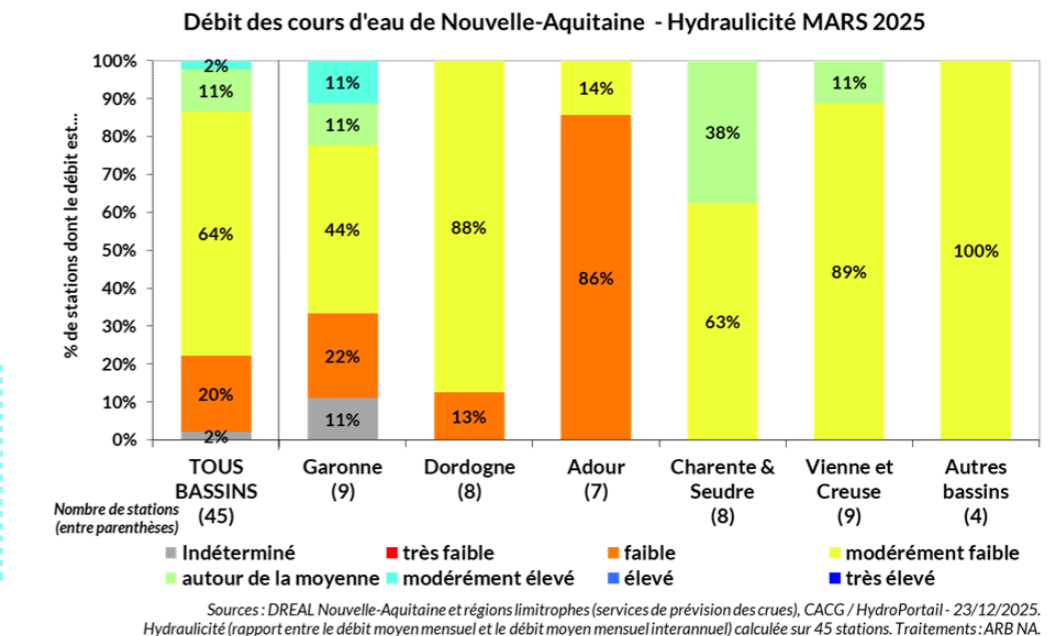


Crues & inondations

Une **crue** se forme lorsqu'une forte quantité de pluie tombe sur le bassin versant. Il en résulte une montée des eaux, plus ou moins rapide en fonction de l'intensité de la pluie, de son étendue géographique, de sa durée, mais aussi de l'état de saturation des sols. La crue ne se traduit pas toujours par un débordement du lit mineur. On parle d'**inondation**, quand les niveaux d'eau de la rivière dépassent la hauteur des berges lors d'une crue ; l'eau déborde alors dans la plaine, appelée également lit majeur.

Pour en savoir plus sur les crues et les inondations

- Rubrique [Crues](#) sur le site « Information débits bassin Dordogne » (EPIDOR)
- [Observatoire des crues de la vallée du Lot](#) (Syndicat mixte du bassin du Lot)
- [Observatoire Régional des Risques de Nouvelle-Aquitaine \(ORRNA\) - Inondation, débordement de cours d'eau](#)
- [Vigicrues](#) - service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France



2.1.4. Taux de remplissage des barrages-réservoirs durant la période de recharge (novembre 2024 à mars 2025)

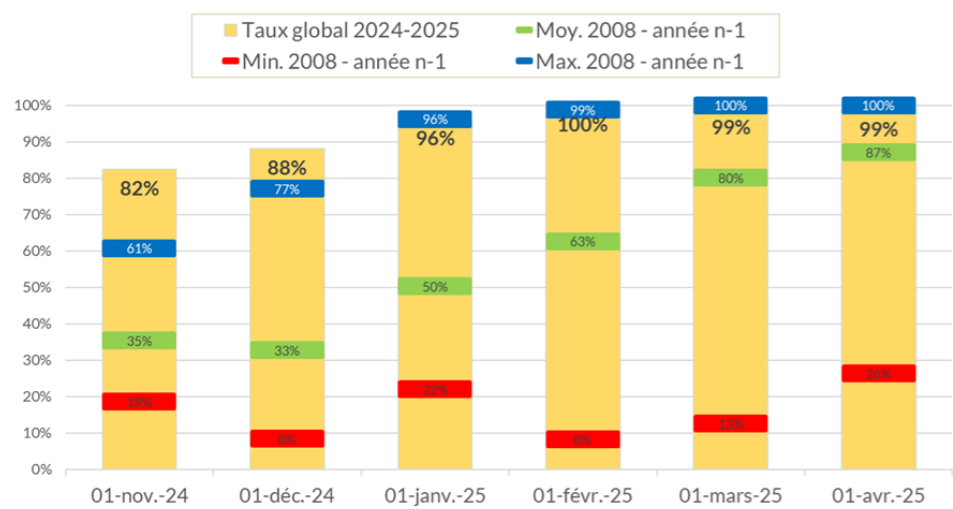
Les suivis des taux de remplissage présentés ici portent sur une sélection (non-exhaustive) de barrages-réservoirs situés en Nouvelle-Aquitaine. Seuls les ouvrages d'une capacité totale de plus de 1,5 millions de m³, dédiés au moins en partie au soutien d'étiage (réalimentation des cours d'eau en période d'étiage), et avec des données de remplissage disponibles ont été sélectionnés, soit un total de 15 barrages-réservoirs pour une capacité totale de stockage d'environ 108 millions de m³. A noter que de nombreux barrages sont aussi implantés sur les secteurs amont de certains bassins (réservoirs hydroélectriques des chaînes Dordogne-Vézère, Lot-Truyère, Garonne-Ariège et haute montagne Neste notamment) – principalement hors Nouvelle-Aquitaine et non pris en compte ici – mais avec de potentiels effets sur la réalimentation des cours d'eau à l'aval.

DES BARRAGES-RÉSEROIRS REMPLIS EN TOTALITÉ DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2025

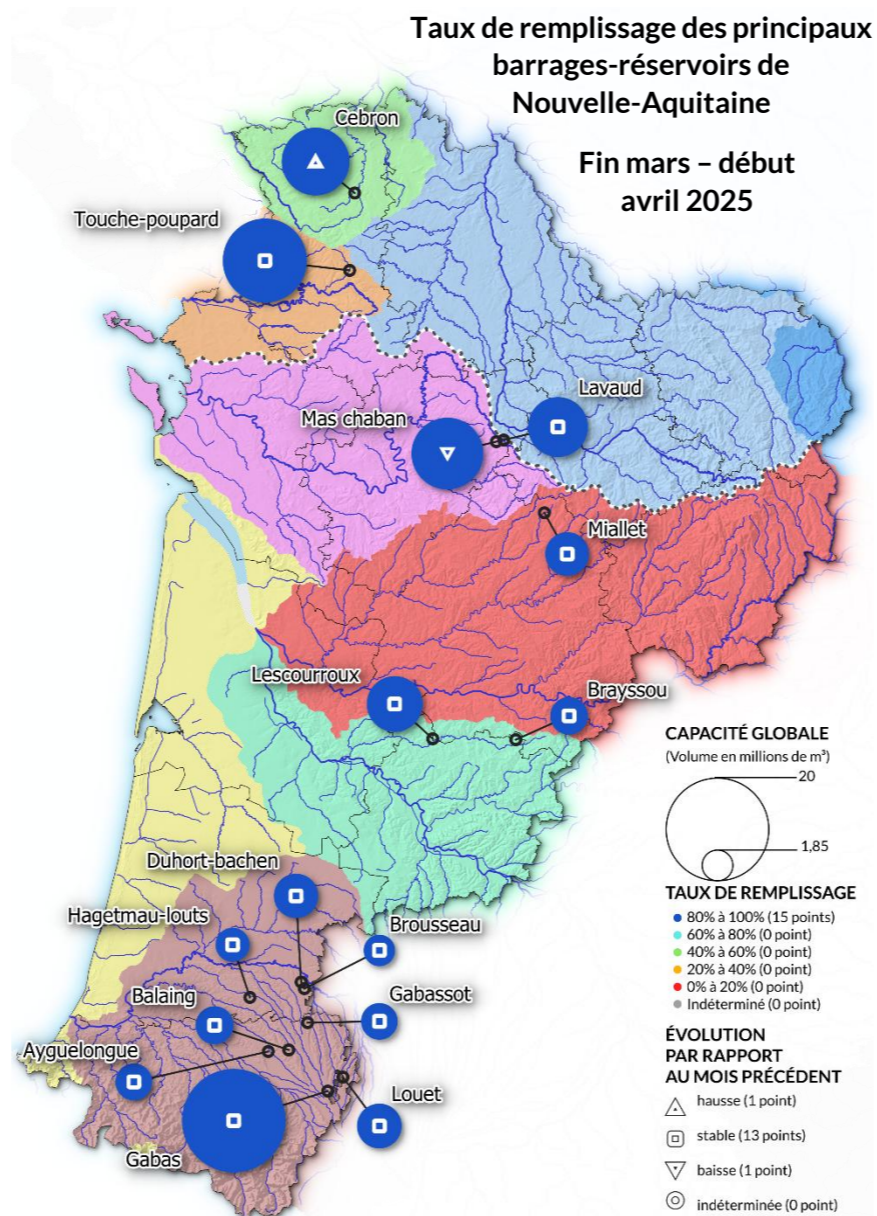
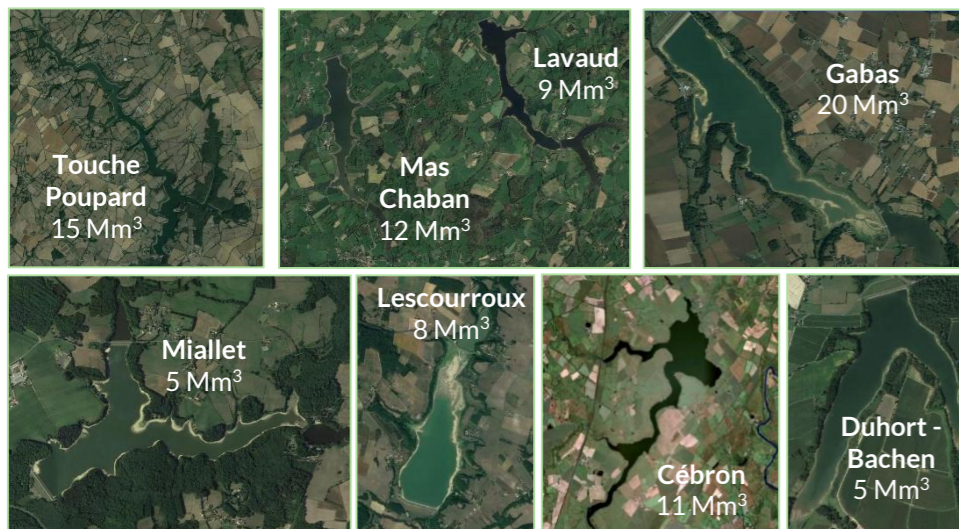
Moins sollicités au cours de l'étiage 2024 et grâce aux pluies reçues, le taux de remplissage global des principaux barrages-réservoirs de la région atteint 82% fin octobre-début novembre : il s'agit du taux le plus haut jamais enregistré sur la période 2008-2023 (+ 21% par rapport au maximum). Par la suite il **augmente atteignant 96% fin décembre 2024**. Fin janvier, il atteint 100% grâce aux fortes pluies, soit le maximum observé de 2008 à 2023 pour cette période.

A la veille de la période d'étiage, le **taux global de remplissage des principaux barrages-réservoirs de la région est toujours de 100% à fin mars - début avril 2025**.

Taux global de remplissage des principaux barrages-réservoirs de Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} nov. 2024 au 1^{er} avril 2025



Sources : DREAL Occitanie, CACG, SOGEDO & CD24, EPTB Charente & CD16, SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard. Traitements : ARB NA - taux global calculé d'après les données de 15 ouvrages représentant une capacité totale d'environ 108 Mm³



SYNTHÈSE DE LA PÉRIODE DE RECHARGE Novembre 2024 à mars 2025

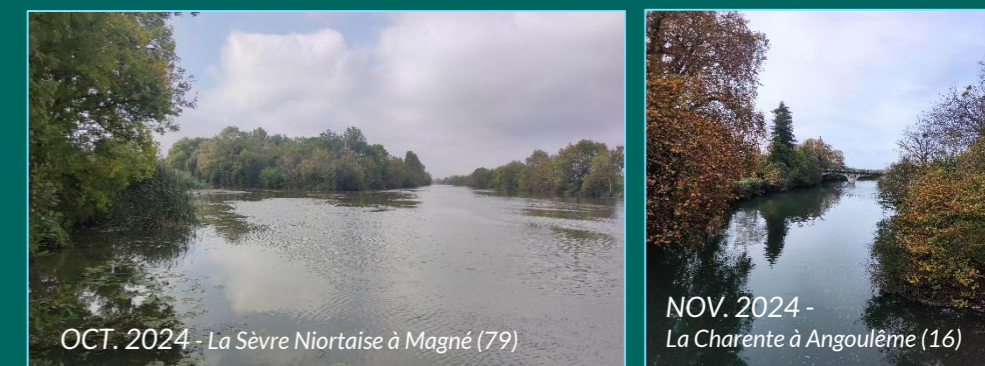
Les conditions particulièrement humides de l'année 2024 se sont poursuivies en octobre signant le démarrage de la phase de recharge des ressources en eau de la période 2024-2025. De novembre 2024 à mars 2025, les précipitations ont été majoritairement déficitaires (de 10 à 30%) exceptés sur le nord et l'est de la région. Une exception est à noter avec un mois de janvier 2025 excédentaire.

La phase de recharge des nappes, amorcée en octobre, a été ralentie en novembre et décembre en l'absence de pluies significatives mais les niveaux restaient néanmoins assez hauts pour la période. La relance observée début 2025 grâce aux pluies de janvier a permis une nouvelle hausse des niveaux d'eau avant un nouveau ralentissement en février. La vidange a quant à elle débuté dès le mois de mars.

Concernant la situation générale d'écoulement des cours d'eau, les débits relevés de novembre 2024 à février 2025 ont été dans la majorité des cas proches ou supérieurs aux normales. Seul le mois de mars 2025 fait exception avec 84% des stations de débit inférieurs à la moyenne sur la région.

Des épisodes de crues ont été observés entre novembre 2024 et mars 2025 mais à une intensité moins élevée comparativement à la période précédente (novembre 2023 - mars 2024). Seules des vigilances crues jaunes ont été mises en œuvre, elles ont été plus nombreuses en janvier et février.

Sans surprise, le taux de remplissage global de 100% des principaux barrages-réservoirs de la région est atteint dès le mois de février.



Pour en savoir plus sur les barrages

- ▶ [Les barrages du bassin de la Dordogne](#) - site « Information débits » d'EPIDOR
- ▶ [Les opérations de soutien d'étiage sur le bassin de la Garonne](#) - site du SMEAG
- ▶ [La gestion du soutien d'étiage par les barrages sur le bassin de la Charente](#) - site de l'EPTB Charente
- ▶ [Prévention des risques liés aux barrages](#) - site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- ▶ [La vie de la rivière - Vallée du Lot](#) - Syndicat mixte du bassin du Lot

2.2. Bilan période basses eaux printemps - été (avril - octobre 2025)

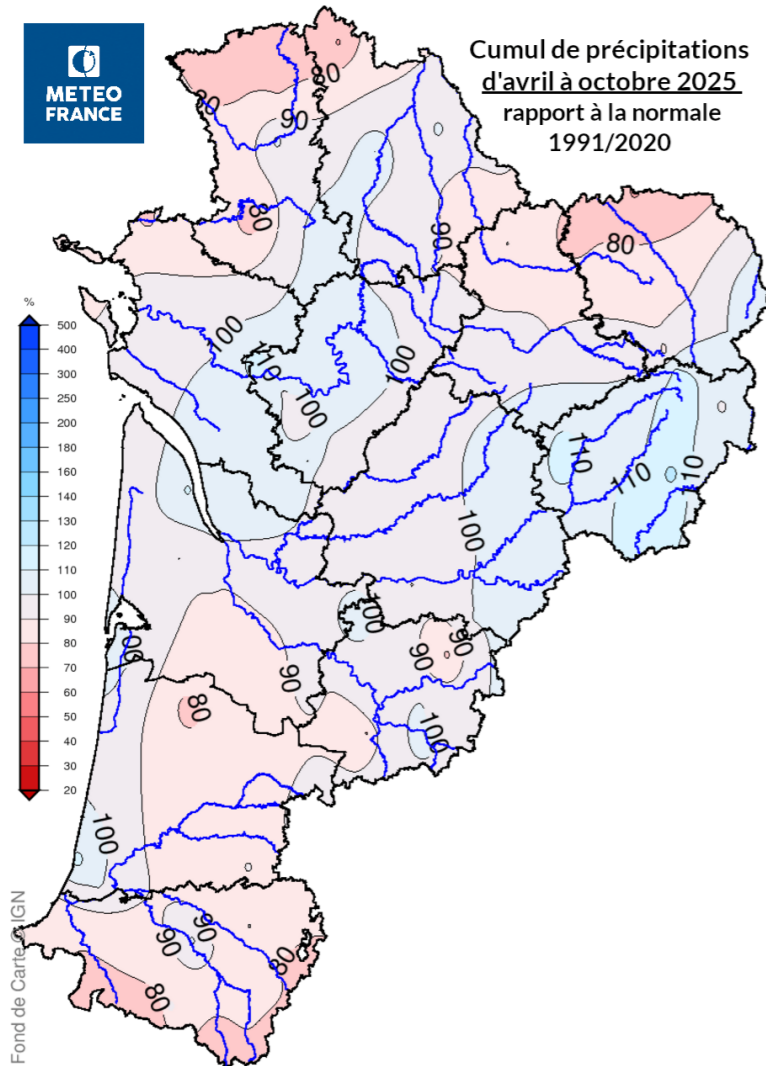
2.2.1. Précipitations, pluies efficaces et humidité des sols

PRÉCIPITATIONS

La période est marquée par une **majorité d'épisodes secs entrecoupés par quelques épisodes pluvieux**.

De **mai à juillet**, le temps est **sec** sur la région, quelques **précipitations ponctuelles** sont apportées par des orages. Même constat en août avec une **sécheresse** et des orages plus intenses. Le mois de **septembre** voit le **retour de pluies plus importantes** (excepté sur la moitié sud de la région) de même qu'en **octobre** sur une **large bande est-ouest**.

D'avril à octobre 2025, les **cumuls de précipitations** sont globalement **proches des normales** (à + ou - 10%) avec des **disparités spatiales marquées**. La majorité du territoire présente des **valeurs autour de 100 %**, tandis que des **déficits compris entre -20 et -30%** sont observés sur le nord-est et nord-ouest, et sur une **large bande du sud de la région**. À l'inverse, quelques zones plus localisées affichent de **légers excédents** compris entre +10 et +20% (Charente et Corrèze).



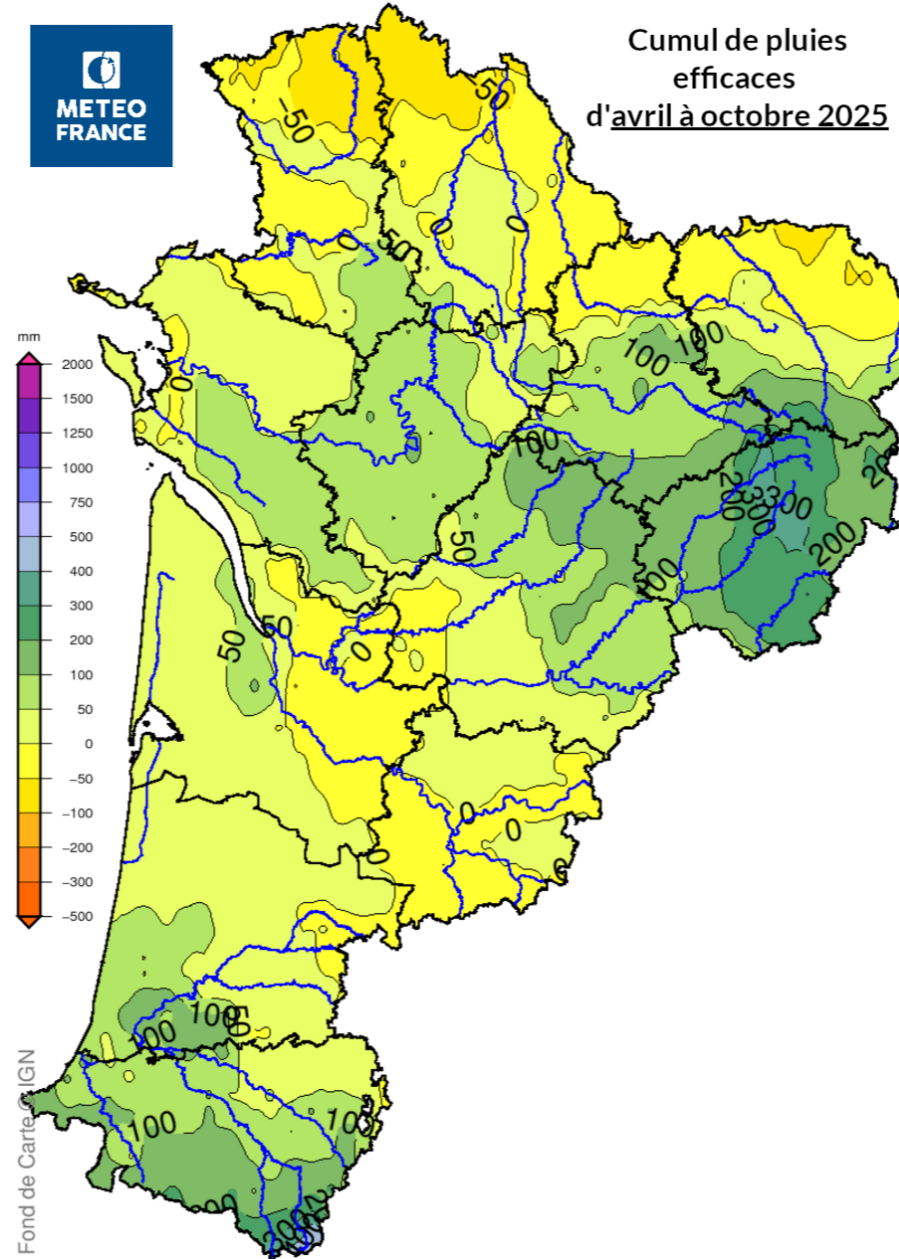
> Sur la période, le **mois de juin 2025 se distingue particulièrement** dans le Limousin : il s'agit du **deuxième mois de juin le plus chaud depuis 1947**. A l'inverse octobre est marquée par la **3^e décade la plus arrosée** depuis 2000 en Nouvelle-Aquitaine.

> **Météo France a qualifié l'été 2025 comme le troisième plus chaud depuis 1900** à l'échelle nationale. La Nouvelle-Aquitaine n'a pas échappé à ce constat : il s'agit du **3^{ème} été le plus chaud** depuis 1947, accompagné de périodes de sécheresse.

PLUIES EFFICACES

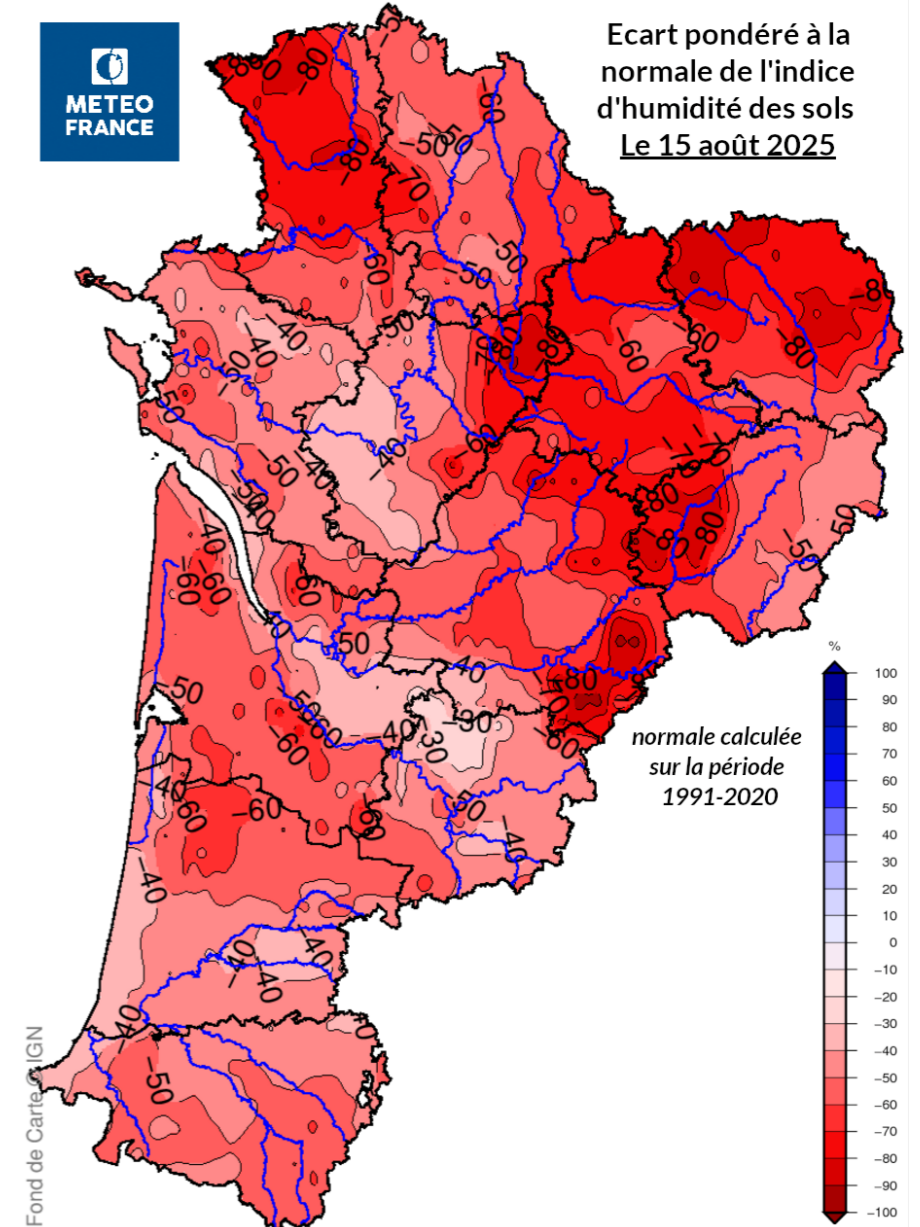
Egales à la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle, les **pluies efficaces** représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations, qui reste disponible à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : le **ruissellement** et l'**infiltration**.

D'avril à octobre 2025, les **pluies efficaces** sont comprises entre **50 et 100 mm** sur une **large bande est-ouest** et **supérieures à 100 mm** en **Corrèze** et dans les **Pyrénées-Atlantiques**. Le nord de la région est marqué par des pluies efficaces négatives comprises entre -50 et -100 mm. Ailleurs les pluies efficaces sont **proches de 0 mm** (à + ou - 50 mm).



HUMIDITÉ DES SOLS

Sur l'ensemble de la **Nouvelle-Aquitaine**, concernant l'**humidité des sols**, des disparités locales ont été observées sur la période suivant l'intensité des pluies reçues. Au **1^{er} mai**, les sols ont une **humidité majoritairement excédentaire à proche de la normale**. Au **1^{er} juin**, elle est **contrastée avec une moitié nord** dont les indices sont **déficitaires**. Du **1^{er} au 28 août**, il se situe entre la **référence décennale sèche** et le **record sec**.



Les fortes précipitations reçues du **27 au 31 août** permettent à l'**indice de repasser au-dessus de la médiane au 1^{er} septembre** sur les **2/3 du territoire**. En fin de période les **sols se sont humidifiés** notamment lors de la **dernière décade d'octobre**. Seuls le nord et le sud de la région restent déficitaires au **1^{er} novembre 2025**.

2.2.2. Niveaux des nappes souterraines superficielles durant la période de vidange (avril à octobre 2025)

Les résultats des suivis piézométriques présentés ici portent sur une sélection de stations de mesures (piézomètres), jugées représentatives de la situation des nappes superficielles de Nouvelle-Aquitaine (ou peu profondes et sensibles aux phases de recharge et de vidange annuelles) en fonction des différentes ressources existantes localement. Cette sélection se base sur les piézomètres des réseaux d'observation existants (réseaux sécheresse départementaux, bulletins de situation hydrologique sur différents territoires, etc.) ayant un suivi continu et un historique de mesures « suffisant » (15 ans minimum) pour le calcul de l'Indice Piézométrique Standardisé (IPS).

UNE SITUATION PRINTANIÈRE FAVORABLE

Après un hiver particulièrement favorable à la recharge, le printemps se caractérise par un ralentissement sous l'effet de conditions plus sèches, de températures en hausse et de la reprise de la végétation. En avril, la vidange amorcée est freinée par des pluies, entraînant une situation globalement favorable : plus de la moitié des piézomètres présentent des niveaux supérieurs à la moyenne et avril 2025 se classe au 7^e rang des meilleurs mois d'avril en 22 ans. En mai, la baisse des niveaux se poursuit mais reste modérée, tandis que la situation demeure globalement favorable (6^e rang historique).

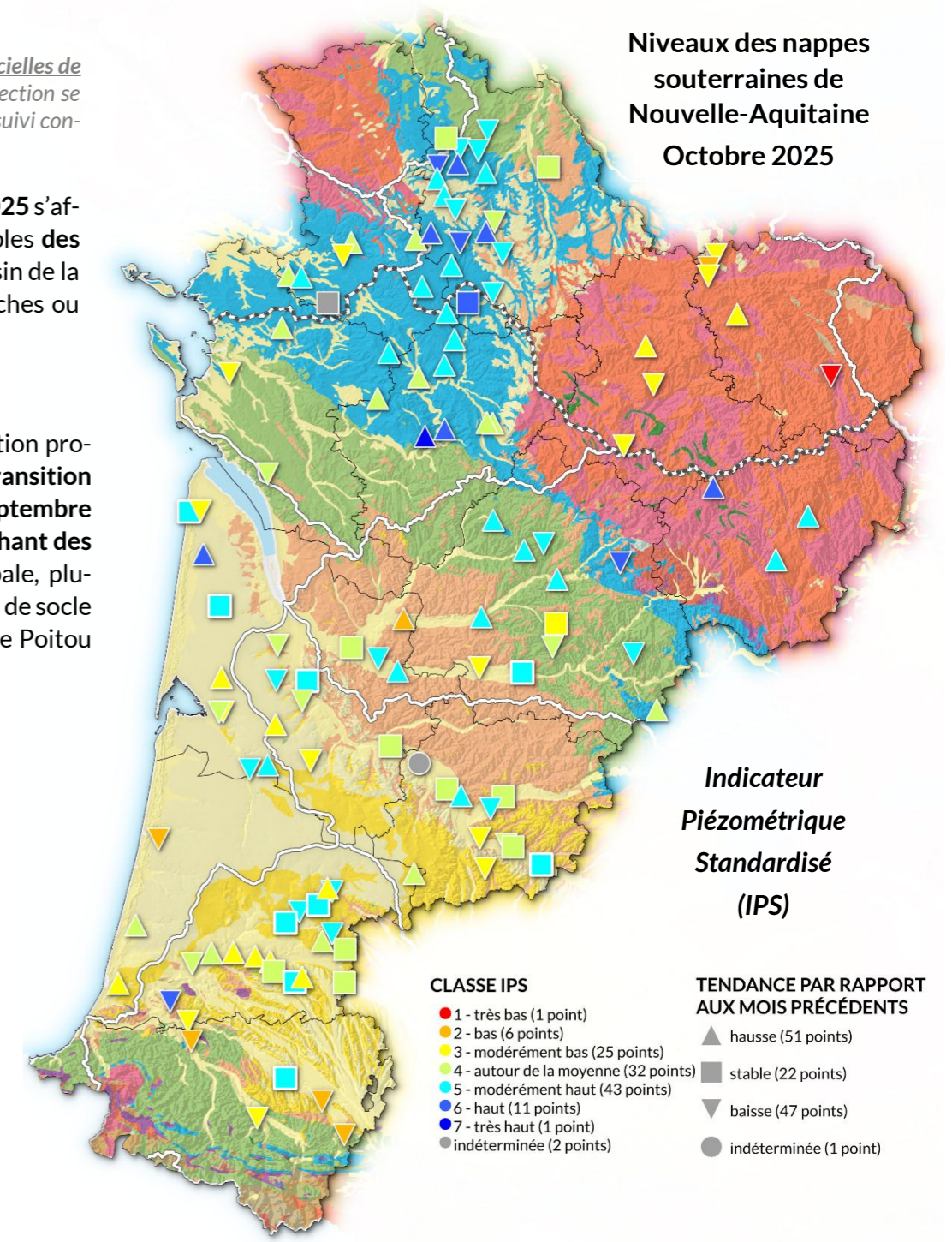
UNE BAISSÉ DES NIVEAUX GLOBALE AU COURS DE L'ÉTÉ

À partir de juin, la vidange s'intensifie de manière marquée. Les niveaux diminuent nettement, la situation se dégradant en lien avec le déficit pluviométrique et des prélèvements en hausse. En juillet, la moitié des piézomètres affichent des niveaux inférieurs à la moyenne, notamment sur la

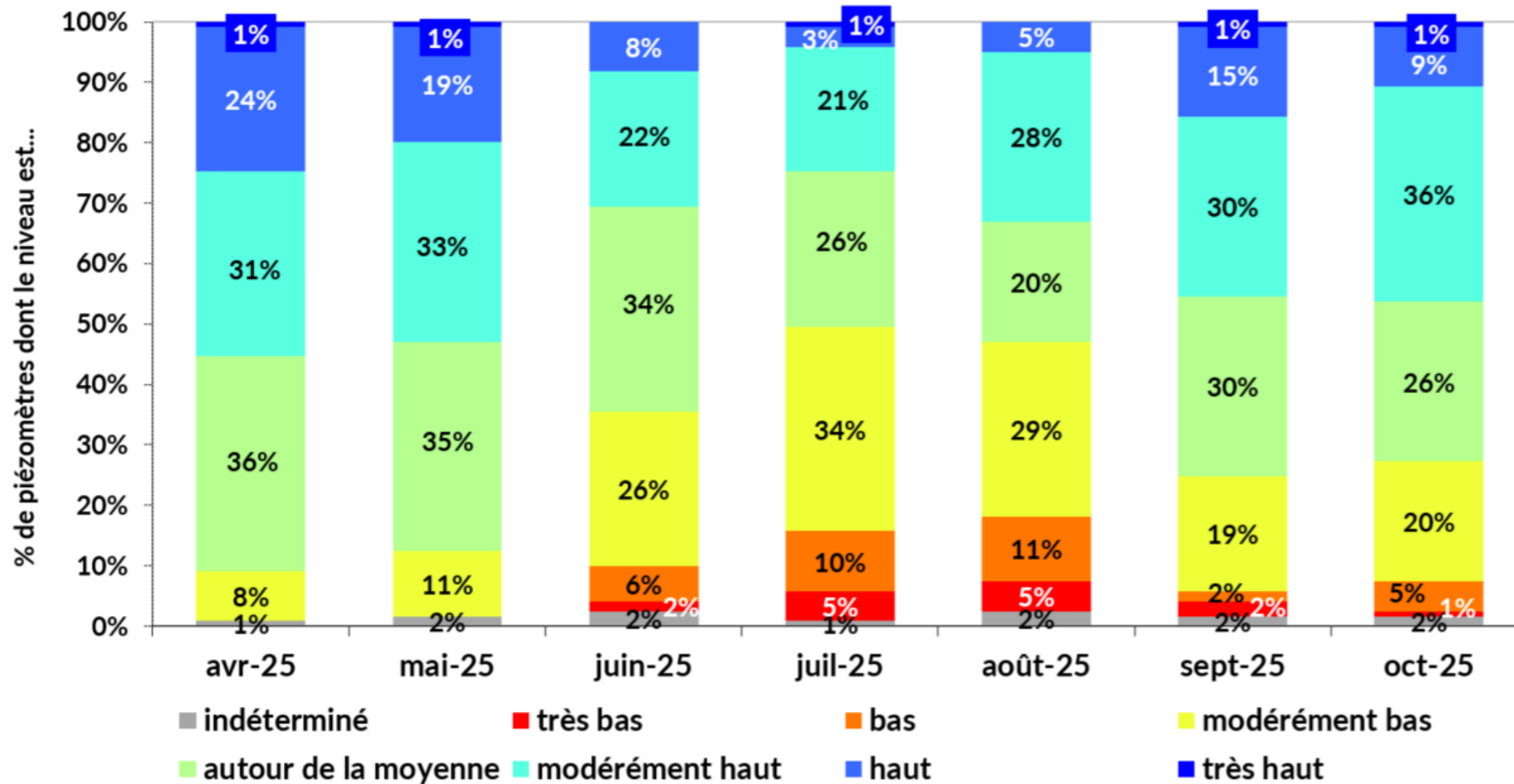
Sèvre Niortaise et les nappes de socle du Limousin. Juillet et août 2025 s'affichent respectivement au 11^e rang des situations les moins favorables des deux dernières décennies, même si certains secteurs, comme le bassin de la Garonne ou ponctuellement le Poitou, conservent des niveaux proches ou supérieurs à la moyenne.

UN DÉBUT D'AUTOMNE MITIGÉ

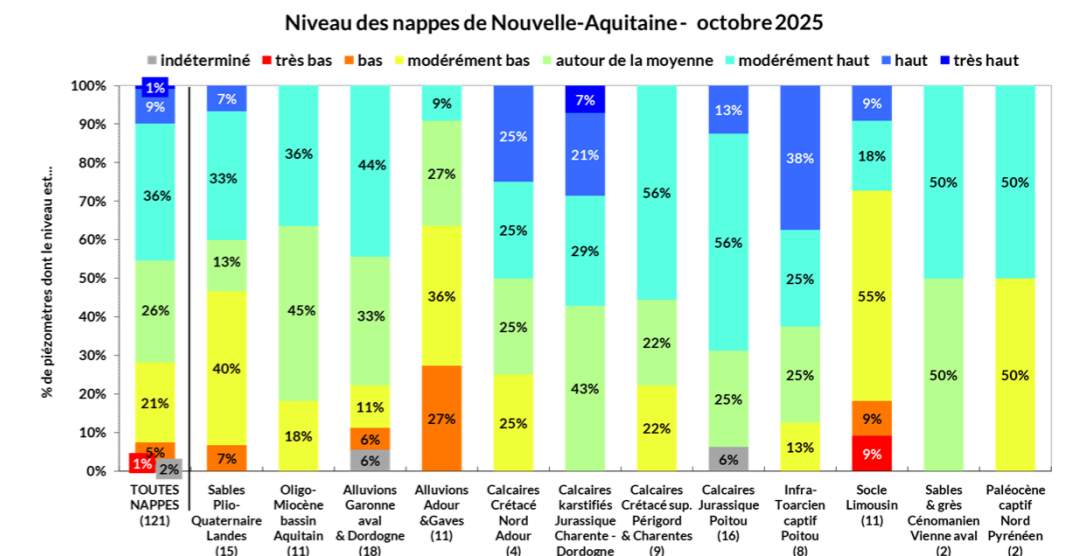
À partir de septembre, les conditions météorologiques et la diminution probable des prélèvements ralentissent la vidange et amorcent la transition vers la recharge automnale. La situation s'améliore nettement en septembre puis se stabilise en octobre, avec près de la moitié des stations affichant des niveaux supérieurs à la moyenne. Malgré cette amélioration globale, plusieurs nappes demeurent en situation tendue, notamment les nappes de socle du Limousin et les sables Plio-Quaternaires des Landes, tandis que le Poitou conserve une situation globalement favorable.



Evolution du niveau des nappes de Nouvelle-Aquitaine - Avril à octobre 2025



Données source : ADES le 06/12/2024 - Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) de 119 piézomètres. Traitements : ARB NA



N.B. Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de piézomètres suivis par catégorie.

Données source : ADES - 10/01/2026 - Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) de 121 piézomètres. Traitements : ARB NA

2.2.3. Débits des cours d'eau durant la période d'étiage (avril à octobre 2025)

Les résultats des suivis débitmétriques présentés ici portent sur une sélection de stations de mesures, jugées représentatives de la situation des principaux cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine. Cette sélection se base principalement sur les stations définies comme « point nodal » dans les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2022-2027 (43 des 45 stations sélectionnées ici), ayant un suivi continu et un historique de mesures « suffisant » (15 ans minimum).

UNE SITUATION MITIGÉE AU PRINTEMPS ...

Après un mois de mars très déficitaire, la situation s'améliore nettement en avril grâce aux précipitations. Les débits journaliers basculent rapidement au-dessus des valeurs médianes et près de 60 % des stations enregistrent des débits mensuels proches ou supérieurs à la moyenne, accompagnés de pics marqués autour du 20 avril qui génèrent des crues locales. Toutefois, cette amélioration reste inégale : la Sèvre Niortaise, la Garonne et l'Adour demeurent déficitaires, tandis que la Dordogne bénéficie pleinement des pluies.

... QUI SE DÉGRADE RAPIDEMENT EN ÉTÉ

En mai, la tendance s'inverse sous l'effet d'un contexte plus sec malgré quelques épisodes orageux parfois intenses. Les débits journaliers oscillent autour des médianes mais la situation hydrologique se dégrade globalement : près des deux tiers des stations affichent des déficits, particulièrement dans les bassins du nord de la région et sur l'Adour.

En juin, la baisse des débits se poursuit et s'accroît, l'OFB signalant une diminution rapide des écoulements. Les faibles précipitations et l'augmentation des températures conduisent à l'une des situations les plus dégradées de la période : 96 % des stations présentent des débits inférieurs à la moyenne, avec de nombreux débits faibles à très faibles.

En juillet puis en août, l'étiage s'installe durablement. Les débits journaliers restent inférieurs aux médianes, malgré quelques rebonds liés aux orages de fin de mois. Le Gave d'Oloron a connu des débits historiquement très faibles à cette période (inférieurs au QMNA décennal). Plus globalement, une large part des stations franchit des seuils critiques : plusieurs cours d'eau enregistrent des franchissements répétés du Débit de Crise, notamment la Séoune, la Lède, le Né, la Creuse ou la Sèvre Nantaise. L'épisode orageux du 19 août déclenche cependant des crues ponctuelles sur certains cours d'eau pyrénéens.

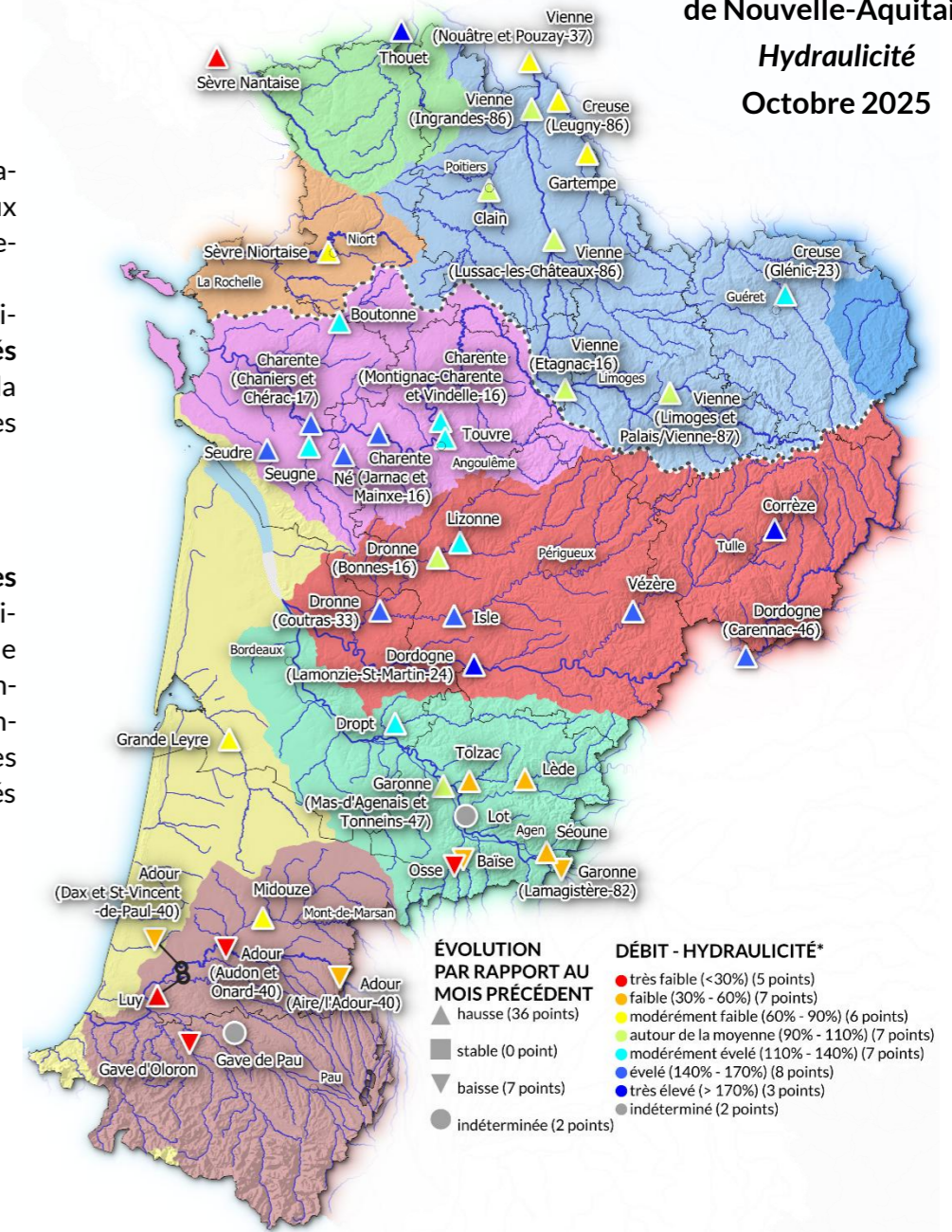
DES DÉBITS CONTRASTÉS EN DÉBUT D'AUTOMNE

À partir de septembre, les premières pluies automnales améliorent les conditions hydrologiques. Si plus de la moitié des stations restent déficitaires, les niveaux remontent sensiblement et les franchissements de seuils critiques diminuent. En octobre, la tendance à la hausse se confirme pour près de 80 % des stations, même si la situation demeure contrastée selon les bassins. Les déficits persistent surtout dans le sud, où les pluies ont été moins abondantes, tandis que les secteurs plus arrosés amorcent la sortie de l'étiage.

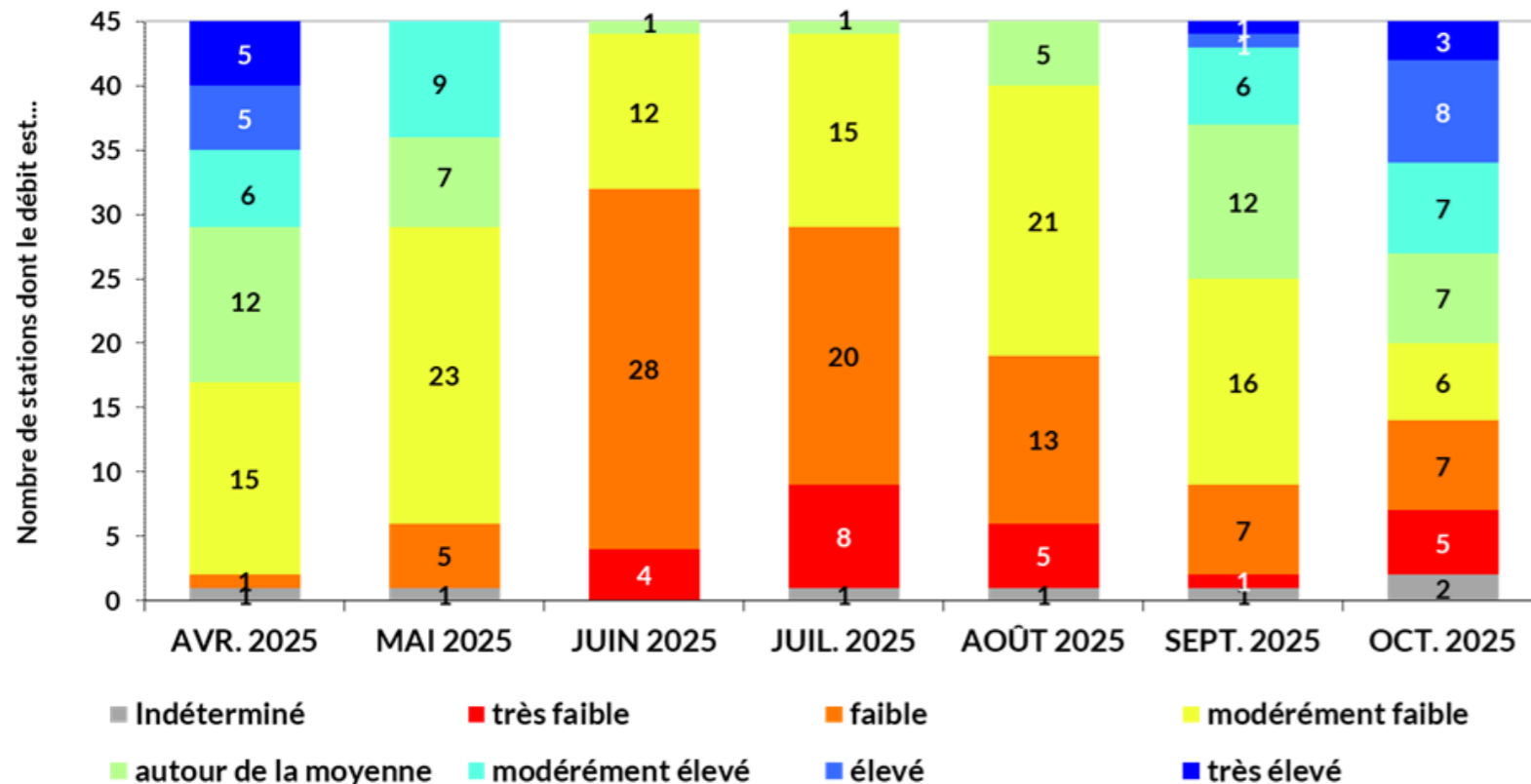
Débits des cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine

Hydraulicité

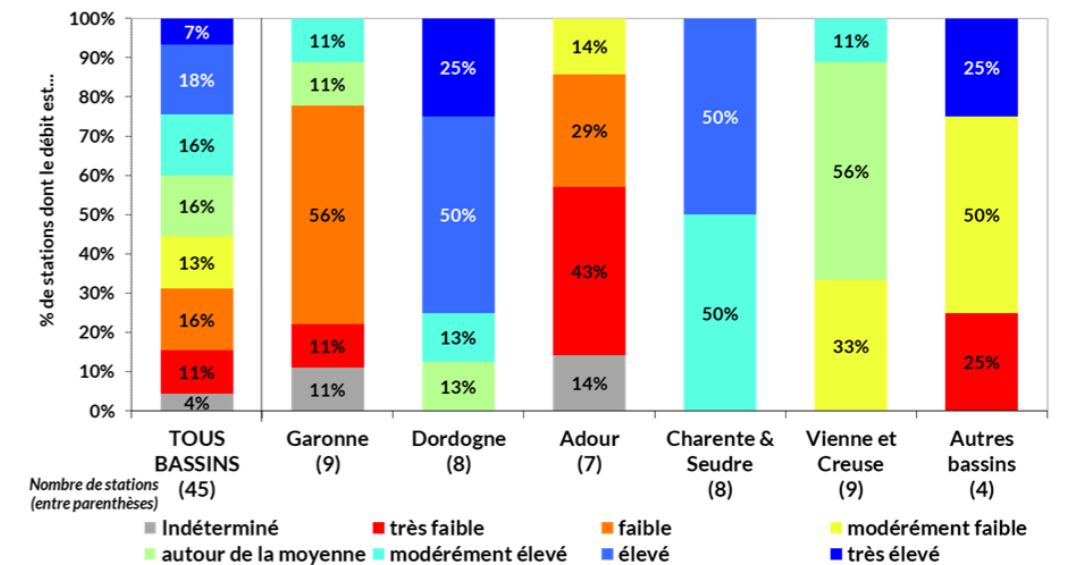
Octobre 2025



Evolution du débit des cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine - Hydraulicité avril à octobre 2025 -



Débit des cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine - Hydraulicité OCT. 2025



Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine et régions limitrophes (services de prévision des crues), CACG / HydroPortail - 23/12/2025. Hydraulicité (rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel) calculée sur 45 stations. Traitements : ARB NA.

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine et régions limitrophes (services de prévision des crues), CACG / HydroPortail - 23/12/2025. Hydraulicité (rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel) calculée sur 45 stations. Traitements : ARB NA.

2.2.4. Ecoulement des petits cours d'eau durant la période d'étiage 2025

Le suivi de l'Observatoire national des étiages (ONDE), assuré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), repose sur la surveillance mensuelle (a minima de mai à septembre) de l'état de l'écoulement d'un ensemble de petits cours d'eau, à partir d'un réseau pérenne depuis 2012. Le niveau d'écoulement est apprécié visuellement au plus près du 25 de chaque mois selon quatre modalités différentes (écoulement visible acceptable, écoulement visible faible, écoulement non visible, assec) sur un total de 621 stations d'observation en Nouvelle-Aquitaine en 2025 (52 stations en moyenne par département ; 32 au minimum en Corrèze et jusqu'à 94 en Vienne). Tout ou partie de ces stations est également surveillé entre les campagnes usuelles de façon à appuyer la gestion de crise en renseignant les Comités Ressource en Eau sur le niveau de l'étiage. Certaines stations ONDE sont effectivement citées dans les arrêtés cadre sécheresse comme élément déclencheur de la prise d'arrêt de restriction.

CINQUIEME SITUATION LA PLUS DEFICITAIRE OBSERVÉE DEPUIS CES QUATORZE DERNIÈRES ANNÉES

Fin mai, la situation des écoulements est très favorable, avec 95 % des stations en écoulement visible acceptable, ce qui constitue la 3^e meilleure situation de ces quatorze dernières années en région. Cependant, dans un contexte d'éveil de la végétation, de hausses des températures et de pluies déficitaires en juin, et d'augmentation des besoins pour les usages, cette situation n'a pas été durable.

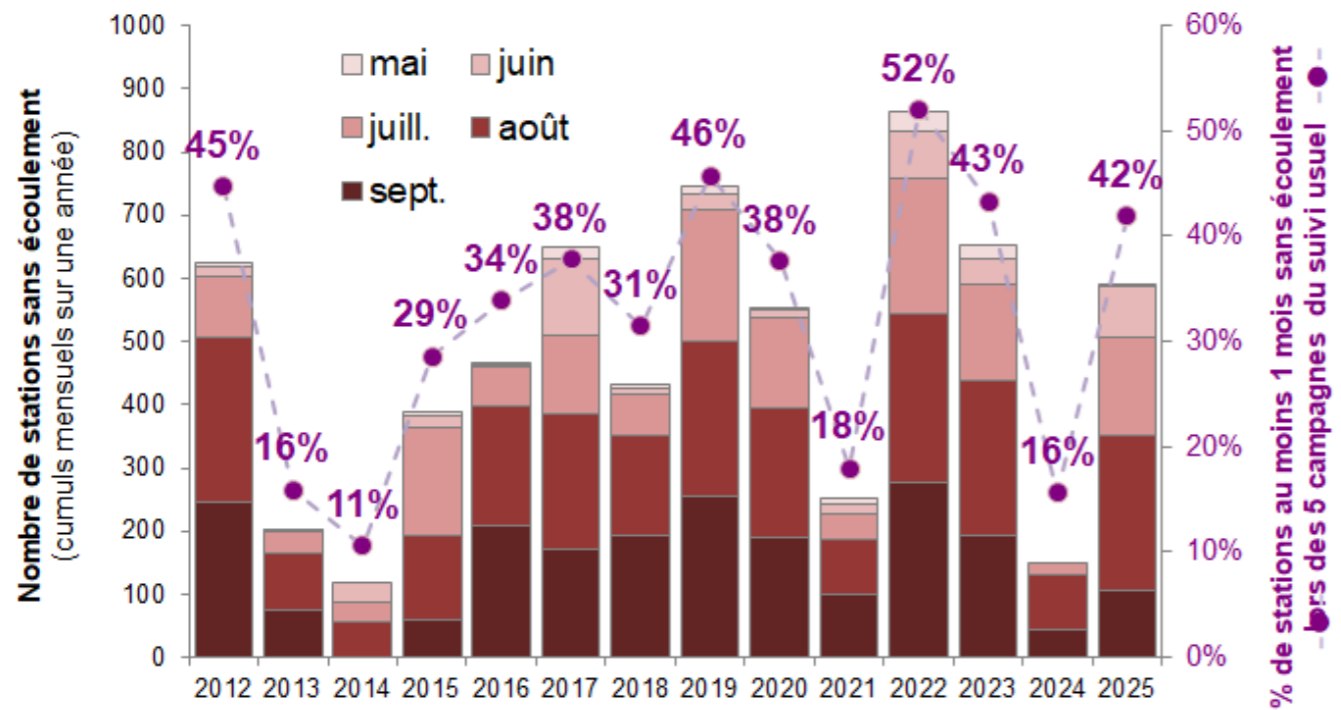
A partir de juin l'état des écoulements se dégrade : la part des stations en écoulement acceptable en fin de mois passe à 64 %, et des écoulements non visibles et des assecs apparaissent. Cette situation correspond à la 2^e fin de mois de juin la moins favorable depuis quatorze ans. Les départements de la Creuse, des Deux-Sèvres et des Charentes sont les plus concernés.

Cette tendance se poursuit et s'accroît en juillet et août. Fin juillet, moins de la moitié des stations présente encore un écoulement acceptable (45 %), avec une augmentation marquée des parts des écoulements non visibles (9%) et des assecs (16 %). Fin août, malgré les pluies d'orage, seules 23 % des stations conservent un écoulement acceptable, tandis que 11% sont en écoulement non visible et 29% en assec. Il s'agit de la 2^e situation la moins favorable observée fin août lors de ces 14 dernières années (derrière 2022). Les Deux-Sèvres, les deux Charentes et la Creuse sont toujours particulièrement concernées.

En septembre, à la faveur des pluies régulières notamment sur les secteurs les plus tendus, la situation s'améliore nettement. La part des stations en écoulement visible acceptable remonte à 57 % et la proportion de stations sans écoulement (non visible et en assec) diminue, passant de 40 % fin août à 17 % fin septembre. Fin septembre 2025 se classe en 5^e des plus favorables de ces quatorze dernières années.

Au cours de l'été, nombre de petits cours d'eau voient leur débit baisser, parfois jusqu'à l'assèchement complet (dit « assec »). Ces étiages peuvent être des phénomènes naturels, éventuellement amplifiés par les activités humaines de façon directe (prélèvements d'eau) ou indirecte (changements climatiques, modifications hydromorphologiques, assèchement de zones humides, etc.)

Stations sans écoulement par mois et par année en Nouvelle-Aquitaine

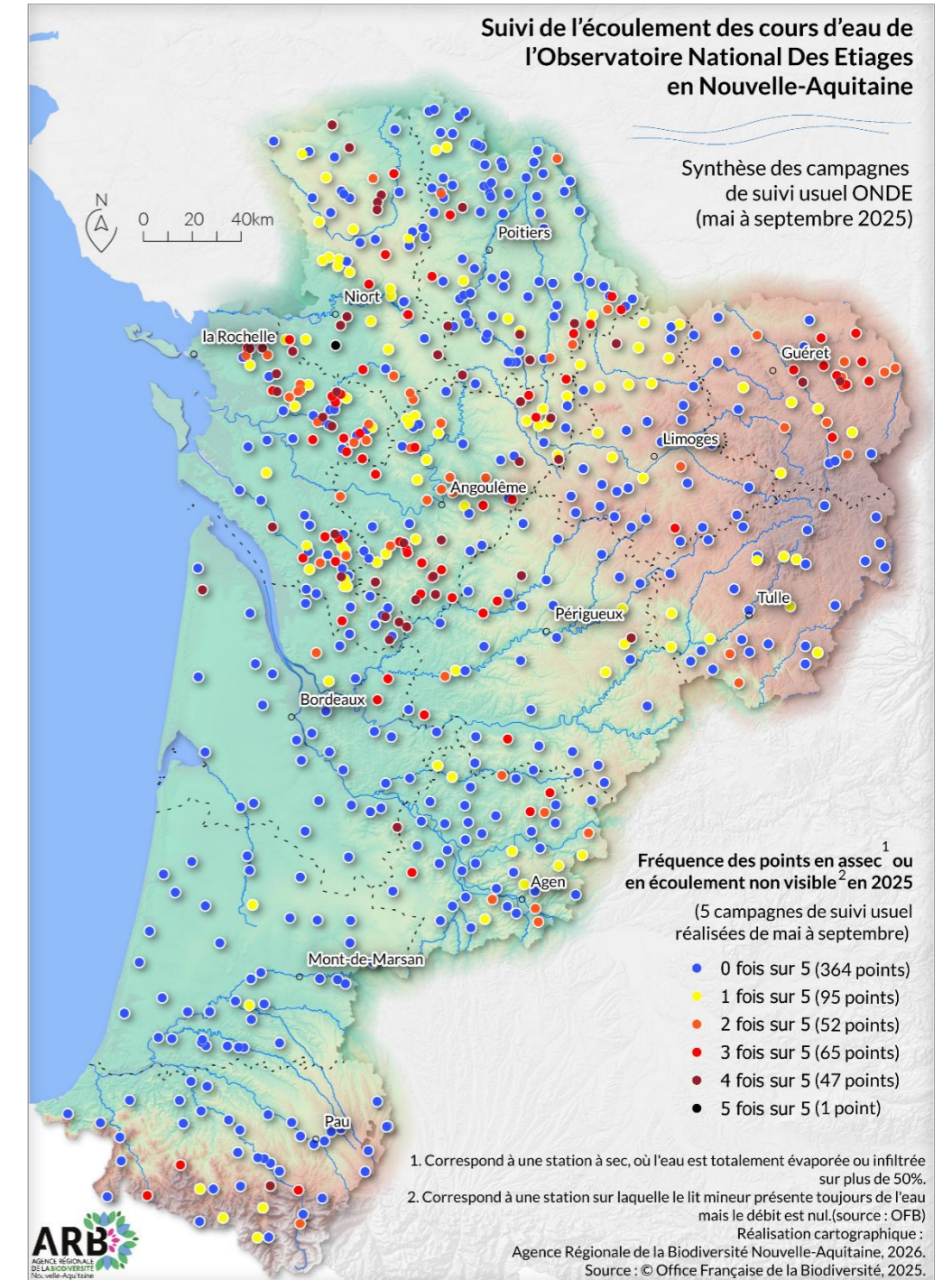


N.B. sans écoulement = assec ou écoulement non visible

Source : Onde (OFB) - suivi usuel de mai à septembre
Traitement : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

A la fin de l'étiage, les conditions hydrologiques apparaissent satisfaisantes sur de nombreux secteurs et semblent écarter un étiage tardif fréquemment observé les années précédentes.

Au final, de fin mai à fin septembre 2025, 42% des stations ONDE auront été au moins une fois sans écoulement (assec ou écoulement non visible) au cours des 5 campagnes usuelles, ce qui constitue la 5^e situation la plus défavorable depuis 2012.



Depuis 2006 dans certains départements, les Fédérations de pêche ont mis en place un suivi bimensuel de l'écoulement des linéaires de cours d'eau de juin à septembre, sur les bassins sensibles, en complément du réseau Onde.

► Pour en savoir plus : [Suivi de l'écoulement des linéaires de cours d'eau](#)

Depuis 2011, EPIDOR a mis en place en période estivale, un suivi de l'écoulement et de l'état biologique des cours d'eau sensibles sur le bassin versant de la Dordogne (réseau ACORDE : Action Coordonnée pour l'Observation des Rivières du bassin Dordogne à l'Etiage).

► Pour en savoir plus : [Réseau d'observation des cours d'eau à l'étiage - Bassin Dordogne](#)

Plus récemment d'autres suivis complémentaires sont également réalisés, notamment dans le département de la Creuse (qui s'appuie sur l'outil Enquête d'eau), sur le bassin de la Seudre (par le SMBS), ...

► Pour en savoir plus : [En quête d'eau - Bassin Seudre](#)

2.2.5. Taux de remplissage des barrages-réservoirs durant la période d'étiage (avril à octobre 2025)

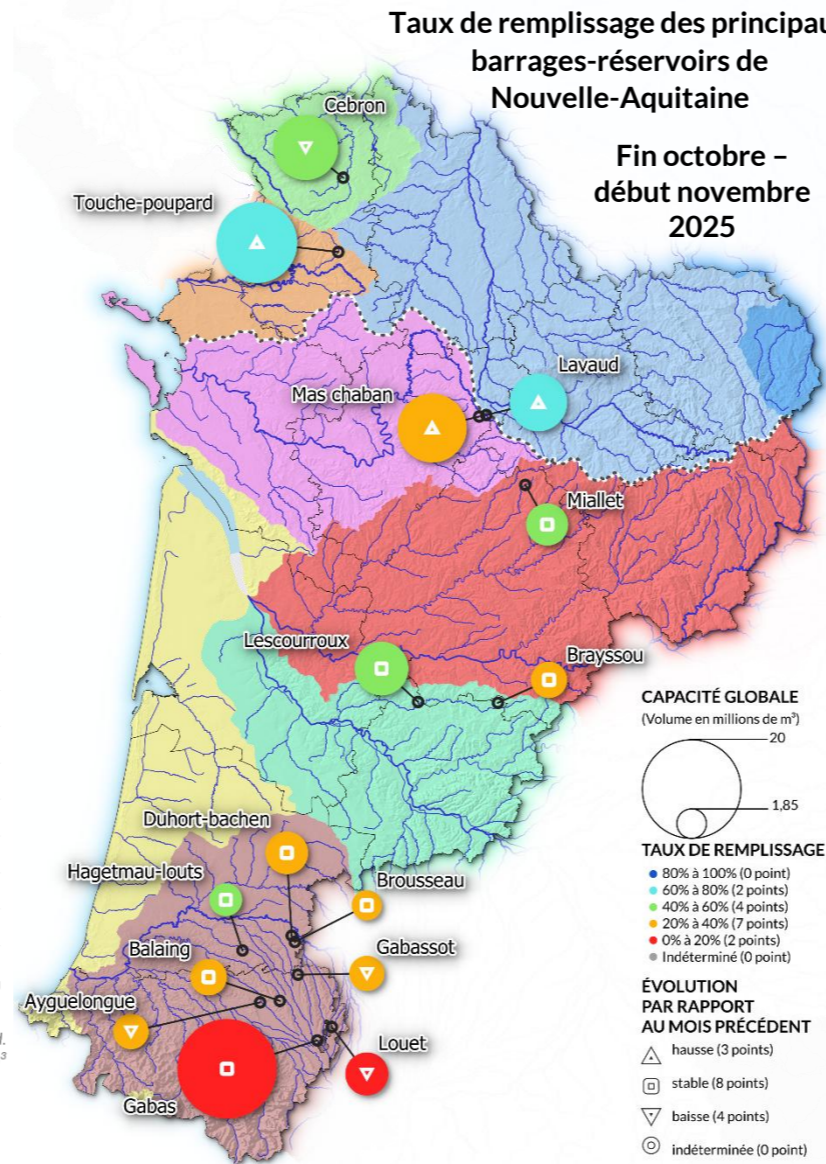
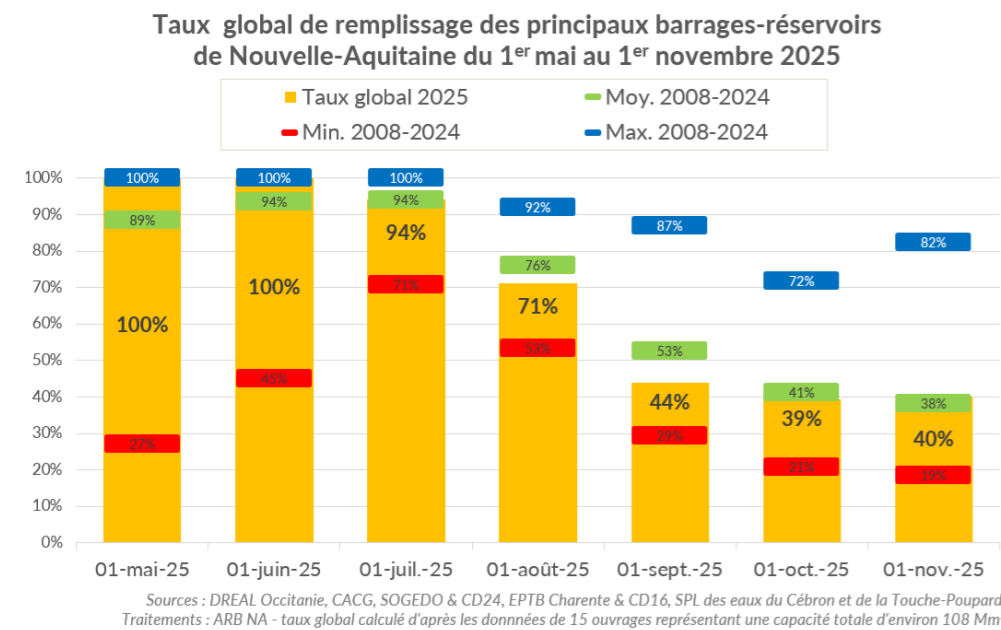
Les suivis des taux de remplissage présentés ici portent sur une sélection (non-exhaustive) de barrages-réservoirs situés en Nouvelle-Aquitaine. Seuls les ouvrages d'une capacité totale de plus de 1,5 millions de m³, dédiés au moins en partie au soutien d'étiage (réalimentation des cours d'eau en période d'étiage), et avec des données de remplissage disponibles ont été sélectionnés, soit un total de 15 barrages-réservoirs pour une capacité totale de stockage d'environ 108 millions de m³. A noter que de nombreux barrages sont aussi implantés sur les secteurs amont de certains bassins (réservoirs hydroélectriques des chaînes Dordogne-Vézère, Lot-Truyère, Garonne-Ariège et haute montagne Neste notamment) – principalement hors Nouvelle-Aquitaine et non pris en compte ici – mais avec de potentiels effets sur la réalimentation des cours d'eau à l'aval.

DES TAUX DE REMPLISSAGE ÉLEVÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE

Le taux de remplissage global des principaux barrages-réservoirs de la région est resté supérieur à la moyenne sur la période allant de mai à juillet. Il atteint la capacité maximale en mai et en juin puis il diminue par la suite du fait des sollicitations croissantes des différents usages (irrigation, soutien d'étiage, alimentation en eau potable) ; atteignant respectivement 71% au 1^{er} août puis 44% au 1^{er} septembre. La baisse est d'environ 61% entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre contre 19% l'an passé sur la même période.

Fin octobre-début novembre 2025, le taux de remplissage global est proche de la moyenne : environ 40%. L'an passé à la même époque, certains barrages avaient un taux compris entre 80% et 100% comme en Charente par exemple. A titre de comparaison, il s'élevait à 81% fin octobre-début novembre 2024. La situation de 2025 se rapproche davantage de 2023 avec un taux de 40% fin octobre-début novembre 2023.

Le taux de remplissage des barrages du sud de la région est majoritairement inférieur à la moyenne comme le montre la carte, de même que Mas Chaban et Brayssou. Par ailleurs, les barrages indiquent un taux proche ou supérieur à la moyenne comme Touche-Poupard et Lavaud.



Pour en savoir plus sur les campagnes de soutien d'étiage

- [Soutien d'étiage de la Garonne](#) sur le site LaGaronne.com du SMEAG
- [Les barrages du bassin de la Dordogne](#) - site « Information débits » d'EPIDOR
- [La gestion du soutien d'étiage par les barrages sur le bassin de la Charente](#) - site de l'EPTB Charente
- [La vie de la rivière - Vallée du Lot](#) - Syndicat mixte du bassin du Lot

SYNTHÈSE DE LA PÉRIODE D'ÉTIAGE Avril à octobre 2025

La période est marquée par une majorité d'épisodes secs et quelques épisodes pluvieux essentiellement liés à des orages. Selon les secteurs, les cumuls de pluie sont très variables : majoritairement proches des normales (+ ou - 10%) mais déficitaires sur le nord-est, le nord-ouest et le sud de la région. L'été 2025 est qualifié de 3^e plus sec par Météo France depuis 1900 à l'échelle nationale.

Après un mois de mars très déficitaire, les pluies d'avril améliorent nettement la situation hydrologique et génèrent localement des crues. La tendance s'inverse dès mai et l'étiage s'installe en juin, juillet et août, avec de nombreux franchissements de seuils critiques.

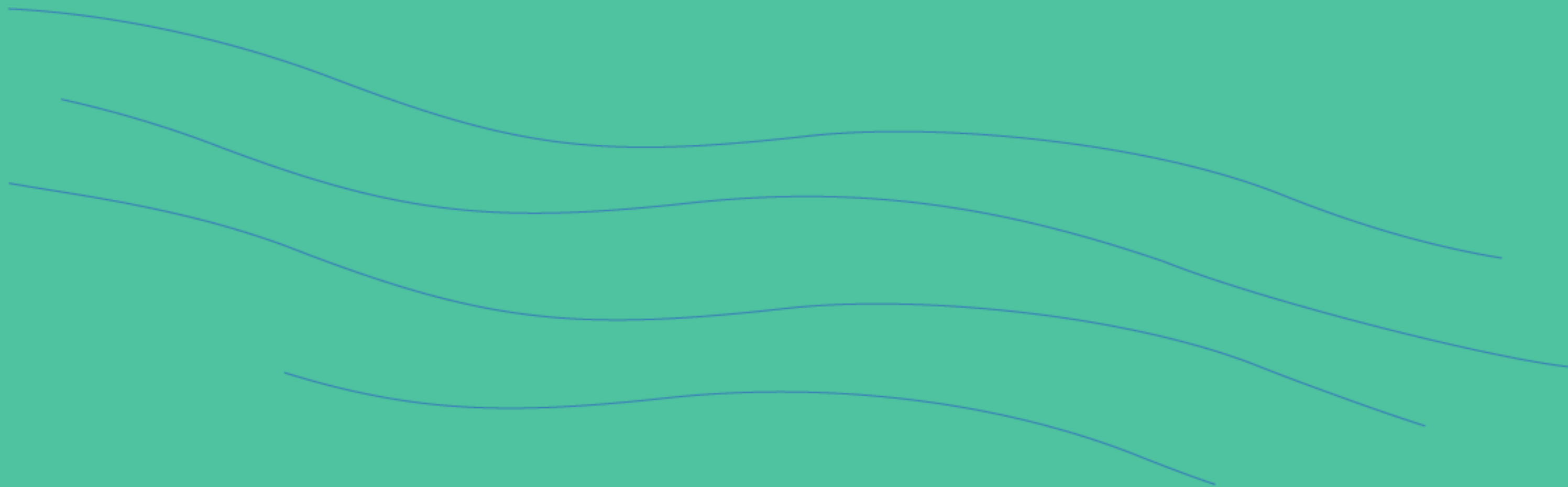
Les écoulements sont défavorables sous l'effet du déficit pluviométrique, des besoins accrus et des fortes températures, avec moins d'un quart des stations en écoulement acceptable fin août. Grâce aux pluies, la situation en septembre s'améliore nettement. Au final, 42 % des stations auront connu au moins un épisode sans écoulement.

Le taux de remplissage global des principaux barrages-réservoirs de la région est resté supérieur à la moyenne de mai à juillet avant de baisser fortement au cours de l'été jusqu'à atteindre un taux moyen de 40% en début d'automne (proche de la moyenne).





Conséquences de l'évolution quantitative
des ressources en eau sur les écosystèmes
aquatiques et les usages de l'eau au cours
de l'année hydrologique 2024-2025



3. Conséquences de l'évolution quantitative des ressources en eau sur les écosystèmes aquatiques et les usages de l'eau au cours de l'année hydrologique 2024-2025

3.1. Suivi des objectifs définis aux points nodaux : franchissements du Débit de Crise (DCR) & respects du Débit objectif d'Étiage (DOE)

Les résultats des suivis de franchissements du DCR et du DOE présentés ici portent sur une sélection de 44 points nodaux situés en Nouvelle-Aquitaine ou proches de la région (32 sur le bassin Adour-Garonne et 12 en Loire-Bretagne), basée sur ceux définis dans les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2022-2027 (et les valeurs de DOE & DCR associées). Par soucis d'homogénéité à l'échelle régionale, les mêmes méthodes de calcul ont été appliquées sur ces deux grands districts hydrographiques, à savoir la comparaison avec le débit moyen mensuel minimal annuel (QMNA) pour évaluer le respect du DOE une année donnée. L'objectif structurel pour une gestion équilibrée étant de respecter le DOE en moyenne huit années sur dix.

Le suivi des franchissements de ces débits objectif d'étiage et de crise permet d'avoir une indication générale, en un point donné (et sur la zone d'influence – voir définition en bas de page) de la situation d'équilibre (ou de déséquilibre) entre les usages de l'eau et le bon fonctionnement du milieu aquatique, à court et moyen termes (voir définitions DOE et DCR en bas de page).

>> DES DOE PAS TOUJOURS RESPECTÉS EN 2025

En 2025, le respect du DOE s'apparente à celui de la moyenne 1996-2024 : 59% des stations (26 stations) indiquent un respect du DOE en 2025 (contre 60% en moyenne). En revanche, dans 39% des cas (17 stations) le DOE n'a pas été respecté en 2025, ce qui constitue la 12^e situation la moins favorable de ces trente dernières années.

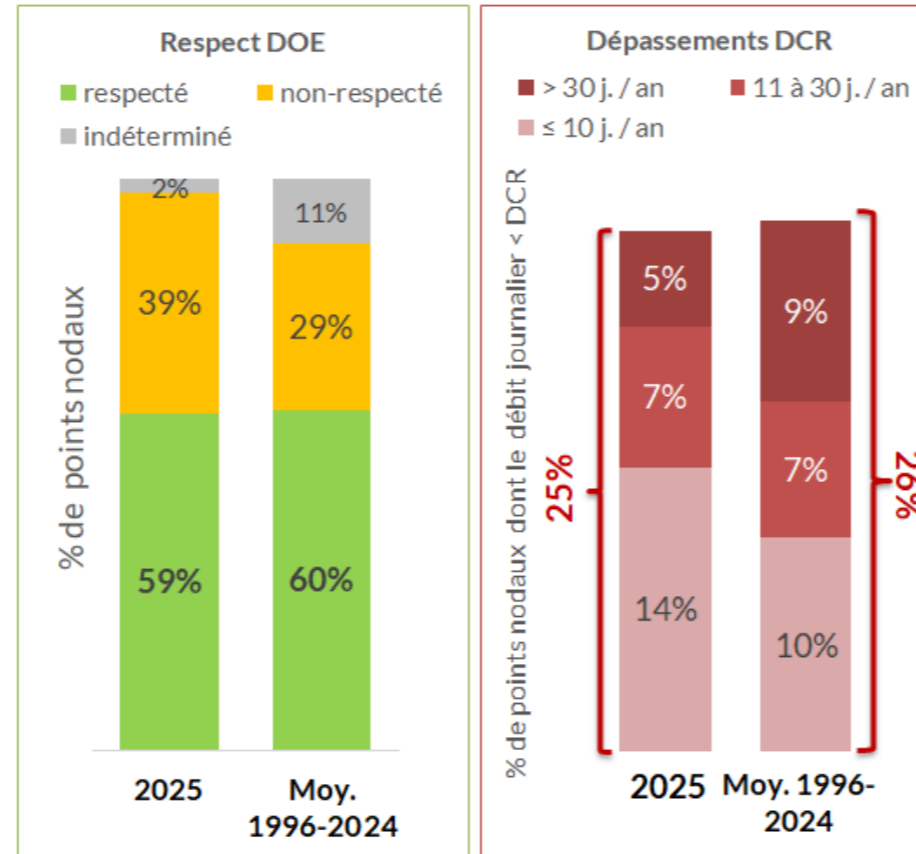
Sur les 17 stations, 5 sont situées sur le bassin Loire-Bretagne (Vienne, Creuse, Sèvre Nantaise et Niortaise) et 12 sur celui d'Adour-Garonne (Garonne, Séoune, Osse, Lède, Tolzac, Adour, Né, Seugne, Boutonne et Seudre).

Sur les trente dernières années (de 1996 à 2025), le DOE a été respecté 8 années sur 10 en moyenne sur seulement dix points nodaux (soit 23% du total – voir carte chapitre 1.4 page 12), répartis sur les différents bassins, à l'exception des bassins Charente & Seudre, affluents Loire aval & Sèvre Niortaise.

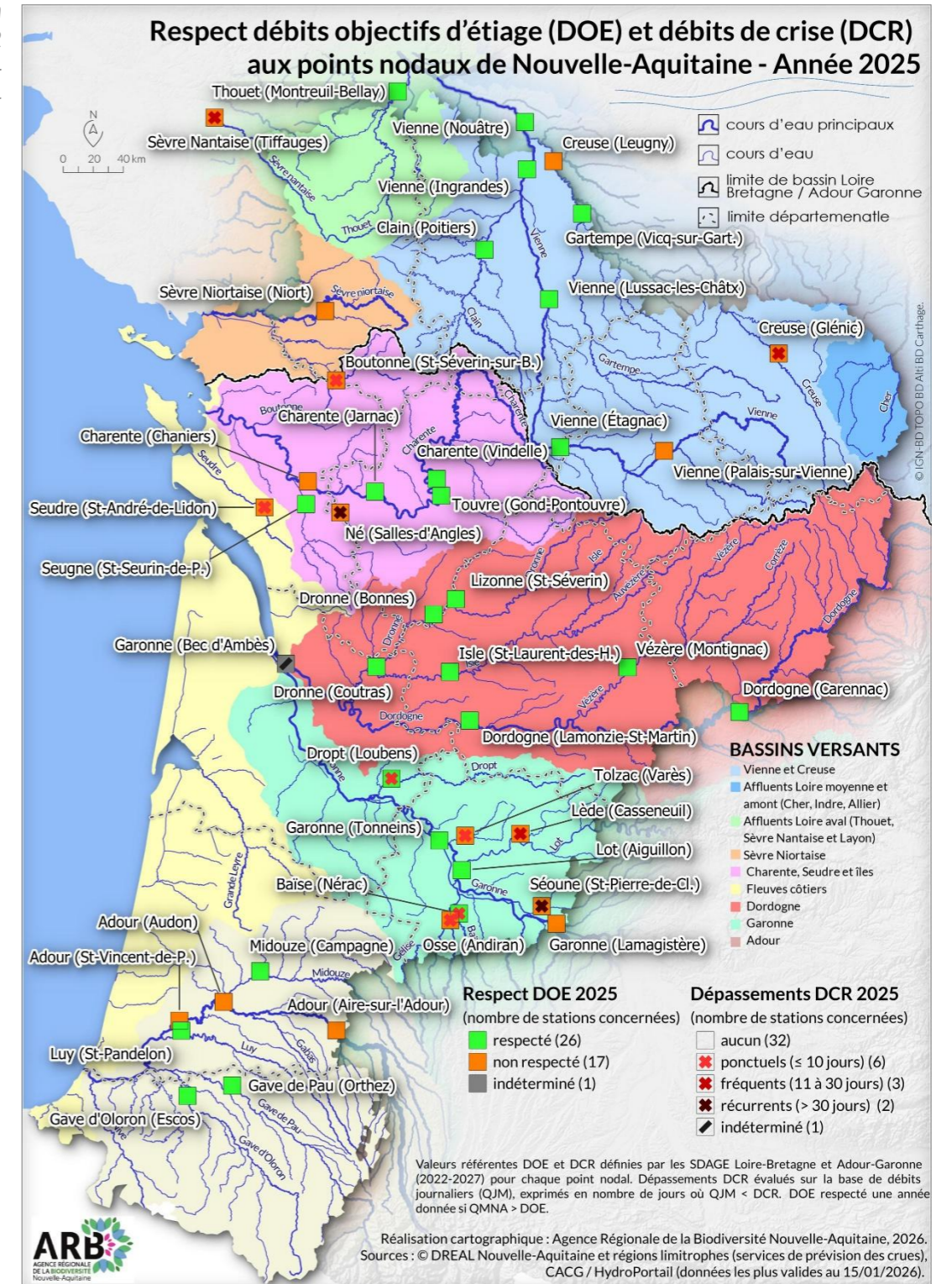
>> PLUSIEURS DÉPASSEMENTS DE DCR EN 2025

Le DCR a été dépassé sur 11 points nodaux en 2025 contre 4 l'an dernier (soit environ 25% du total, ce qui est proche des 26% en moyenne de 1996 à 2024), durant 166 jours cumulés toutes stations confondues (contre environ 328 en moyenne), ce qui constitue la 15^e situation la plus favorable de ces trente dernières années.

En 2025, les dépassements ont été ponctuels (≤ 10 jours) pour 6 stations (Baise, Osse, Tolzac, Dropt, Boutonne et Seudre) ; fréquents (de 11 à 30 jours) pour 3 stations (Creuse, Sèvre Nantaise et Lède) et récurrents (> 30 jours) pour 2 stations (Né et Séoune).



Sources - débits (QJM & QMNA) : DREAL Nouvelle-Aquitaine et régions limitrophes (services de prévision des crues), CACG / Hydroportail - 12/01/2026. Sources - points nodaux et DOE/DCR associés : SDAGE(s) Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2022-2027. Traitements : ARB NA



Point nodal : point clé pour la gestion des eaux défini en général à l'aval des unités de références hydrographiques pour les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et/ou à l'intérieur de ces unités dont les contours peuvent être déterminés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). A ces points peuvent être définies en fonction des objectifs généraux retenus pour l'unité, des valeurs repères de débit et de qualité. Leur localisation s'appuie sur des critères de cohérence hydrographique, écosystémique, hydrogéologique et socio-économique.

Débit de crise (DCR) : valeur de débit d'étiage au-dessous de laquelle l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, ainsi que la survie des espèces présentes dans le milieu sont mises en péril. À ce niveau d'étiage, toutes les mesures possibles de restriction des consommations et des rejets doivent avoir été mises en œuvre (plan de crise).

Débit d'objectif d'étiage (DOE) : Valeur de débit moyen mensuel au point nodal (point clé de gestion) au-dessus de laquelle, il est considéré que dans la zone d'influence du point nodal, l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. C'est un objectif structurel, arrêté dans les SDAGE, SAGE et documents équivalents. Selon l'arrêté ministériel du 17 mars 2006 relatif au contenu des Sdage, le DOE correspond au « débit permettant de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10 et d'atteindre le bon état des eaux ».

N.B. les définitions et les calculs du respect du DOE varient quelque peu entre les SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

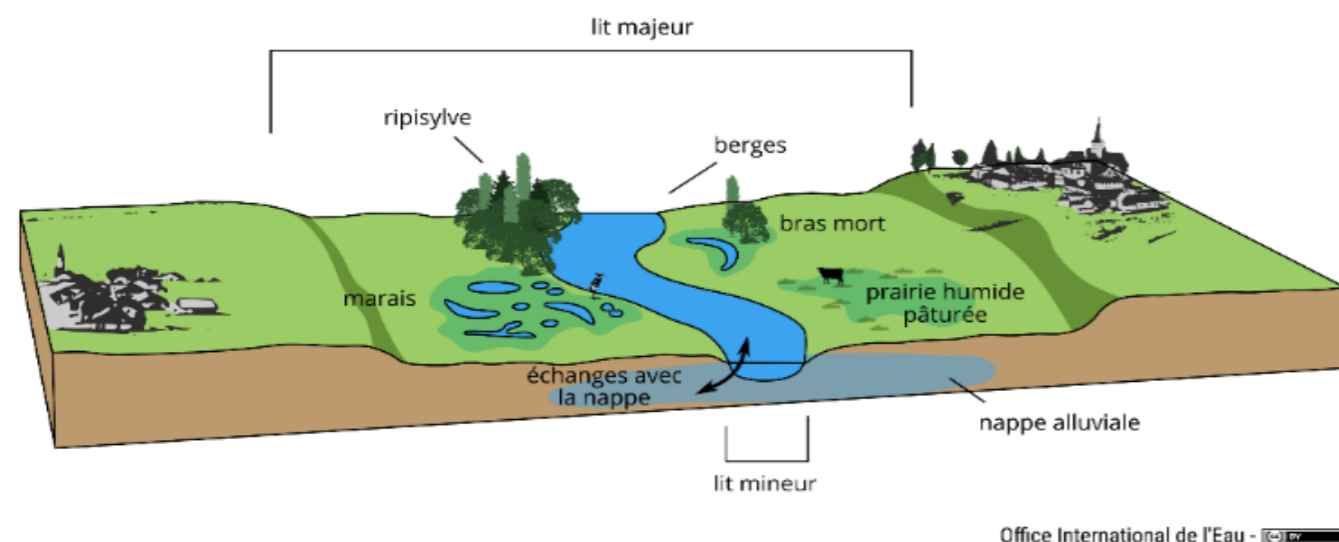
Définitions issues et adaptées du [Glossaire sur l'Eau, les milieux marins et la biodiversité](#)

3.2. Effets sur les milieux aquatiques et impacts sur la biodiversité

3.2.1. Faits marquants sur les milieux aquatiques – année hydrologique 2024-2025

Le réseau hydrographique fournit aux espèces aquatiques une **voie de déplacement** entre divers habitats aquatiques et terrestres utilisés au cours de leur cycle de vie (zones de reproduction ou frayères, zone de développement...). La diversité des **ripisylves** (forêts bordant les cours d'eau) et des **mégaphorbiaies** (végétations de hautes herbes) sur les berges procure des habitats, notamment supports de ponte et d'abris, à de nombreuses espèces aquatiques et/ou terrestres, et favorise le ralentissement du débit et la filtration de l'eau.

La structure du cours d'eau



La vie naturelle d'un cours d'eau est faite d'alternance entre les périodes de hautes eaux et les périodes de basses eaux. Cette alternance permet l'auto-curage des lits, la régénération des espèces végétales et animales et joue un rôle d'enrichissement des terrains en matières organiques, grâce au dépôt des matières en suspension charriées par les eaux.

Par la dynamique qu'elles installent, les **crues** modèlent les fonds de vallées. Elles créent une mosaïque de paysages (marais, bras morts, prairies inondables, boires) favorable à la présence d'une faune et d'une flore riches et variées. Les inondations surviennent lorsque les eaux ne peuvent plus être contenues dans le lit mineur, débordent et envahissent le lit majeur. L'artificialisation du lit majeur et la suppression de l'espace de mobilité des cours d'eau génèrent des dégâts importants sur les installations lors de crues.

Les **déficits hydriques** peuvent également avoir des impacts sur les habitats, le fonctionnement des milieux aquatiques et les espèces. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des assecs met en péril l'ensemble de la vie aquatique ; tous les organismes aquatiques sont touchés (mortalités des poissons, des amphibiens, des invertébrés, etc.), et c'est tout l'équilibre de l'écosystème du cours d'eau qui doit se reconstituer après un assec (recolonisation). Si certains cours d'eau du Sud-Est de la France par exemple, fonctionnent naturellement de façon intermittente, les écosystèmes du Sud-Ouest ne sont pas adaptés à ces assecs.

Le réseau MAGEST

Depuis 2004, il surveille la qualité physico-chimique (température, salinité, turbidité, oxygénation, pH) des eaux des estuaires nord-aquitains, Gironde, Seudre et Charente ainsi que l'évolution du bouchon vaseux. Il comprend 12 sites de mesures, équipés de sondes multi-paramètres : 1 sur l'estuaire de la Charente, 1 sur l'estuaire de la Seudre et 1 sur celui de la Gironde, et 10 de l'embouchure à l'aval des fleuves Garonne, Dordogne et Isle. Cette [base de données](#) est utilisée pour mieux comprendre les facteurs qui contrôlent l'intrusion saline, la turbidité et l'oxygénation des eaux. Cette surveillance en temps réel est également utilisée pour le développement d'outils de gestion des estuaires.

En tout état de cause, le **lien est aussi certain entre la quantité d'eau et sa qualité**. Par exemple, à apport de pollution égal, une petite rivière souffrira plus qu'un grand fleuve, sous l'effet d'une moindre dilution. Les niveaux de pollution sont également influencés par l'intensité et la fréquence des épisodes pluvieux (ou de sécheresse) en lien avec le potentiel lessivage des sols induit. Et les variations d'écoulement des eaux ont aussi un **impact sur la température**, facteur abiotique majeur conditionnant la répartition des espèces animales et végétales. En effet, l'amplitude thermique, liée à une inertie thermique moindre, peut devenir plus importante, et modifier alors par exemple la distribution spatiale des poissons, contraints par la gamme thermique supportée par chaque espèce (Wood & McDonald, 1997⁴⁶, Buisson et al. 2008⁴⁷).

La température, facteur clé des milieux aquatiques

La température de l'eau est un **paramètre très important**, de par son influence sur d'autres paramètres physico-chimiques déterminants pour la vie aquatique, comme l'**oxygénation** ; une eau froide sera plus riche en oxygène dissous qu'une eau chaude par exemple. La majorité des animaux aquatiques étant ectothermes (à « sang-froid »), la **température influence leur physiologie, comportement et biogéographie**. Elle joue ainsi un rôle majeur sur la **totalité du cycle de vie des poissons** : reproduction, incubation des œufs, croissance, migrations, etc.

Chaque espèce piscicole possède un **optimum thermique propre**, c'est-à-dire d'un **champ de températures favorables à son développement** (œufs, larves, juvéniles, adultes). En dehors de ces températures (écart modéré), le **métabolisme du poisson change** : il subit un fort stress, ne se nourrit plus, et va limiter ses déplacements, etc. Par exemple, le **frai du brochet dépend grandement de la température** qui doit être comprise entre **6 et 12°C** (lien direct avec la quantité d'eau) et des **inondations de plaines herbacées** dans lesquelles ce poisson vient déposer ses œufs. Au-delà, à **partir d'un seuil critique propre à chaque espèce (température létale)** un **accroissement de température entraîne la mort du poisson**.

- La Truite fario et le chabot par exemple, nécessitent des eaux fraîches et oxygénées. L'optimum thermique de la Truite fario s'étend de 4 à 19°C, et le seuil létal est atteint à partir de 25°C (d'après la Fédération de Saône et Loire pour la Pêche et la Protection du milieu Aquatique, 2017⁴⁸).
- L'optimum du goujon s'étend de 7 à 30°C au stade adulte, avec un seuil létal de 36°C (d'après Tissot & Souchon, 2012⁴⁹).

La **température étant ainsi l'un des facteurs de répartition des poissons sur un gradient amont-aval**, son **augmentation liée au réchauffement climatique** aura **nécessairement un impact sur la répartition des espèces** (diminution des zones de présence des truites en tête de bassin par exemple). A l'inverse, les **augmentations de températures** peuvent être **bénéfiques pour des espèces thermophiles** parmi lesquelles on trouve de nombreuses espèces exotiques envahissantes.

Pour en savoir plus sur les conséquences des crues ou des sécheresses sur la biodiversité & les milieux

- [Dossier thématique Crues et Biodiversité](#) - Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire, 2023
- Rubrique [Questions-réponses sur les inondations](#) sur le site de l'Office Français de la Biodiversité
- [Conséquences sécheresse 2022 sur la biodiversité des espaces naturels en zones humides](#) - LPO, 2023
- Bilans climatiques [2023](#) et [2022](#) de la Réserve Naturelle Nationale du Pinail

>> DES ÉVÈNEMENTS HYDRO-CLIMATIQUES CONTRASTÉS, POTENTIELLEMENT IMPACTANTS POUR LES HABITATS ET LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

(Extraits des bulletins OFB des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne)

Des épisodes de crues réguliers de novembre à avril

Plusieurs épisodes de crues ont été relevés de novembre 2024 à avril 2025 :

- > Du 6 au 10 décembre puis du 22 au 23, passage ponctuel en vigilances jaune sur quelques tronçons de l'Adour et de la Nive.

⁴⁶ Wood & McDonald, 1997. Global Warming Implications for Freshwater and Marine Fish. Cambridge University Press. ISBN 978-0-521-49532-5.

⁴⁷ Buisson L., Thuiller W., Lek S., Lim P., Grenouillet G., 2008. Climate change hasten the turnover stream fish assemblages. Global Change Biol. 14, 2232-2248.

⁴⁸ FDPPMA 71 - [Etude des populations de truite commune et du métabolisme thermique du cours principal du Méchet et de ses principaux affluents \(71\). Rapport de synthèse - Été 2016.](#)

⁴⁹ L. Tissot, Y. Souchon. [Synthèse des tolérances thermiques des principales espèces de poissons des rivières et fleuves de plaine de l'ouest européen](#). Hydroécologie Appliquée, EDP Sciences, 2011, 17, p.17 - p. 76. hal-00602627.

> **En janvier**, de nouvelles vigilances jaune ont été déclenchées suite aux fortes pluies reçues en milieu de mois : Charente, Seugne (Seudre en fin de mois), Clain, Gartempe, Thouet amont, Isle et Dronne, des secteurs du bassin de l'Adour et de la Vienne, et le Lot aval.

> **En février**, les situations de vigilance de fin janvier se sont poursuivies. Sur la Charente aval, la vigilance a été maintenue jusqu'en début de 2^e décennie. En fin de mois, plusieurs secteurs sont de nouveau concernés jusqu'à début mars.

> **En mars**, en fin de mois, le retour des pluies lors de la dernière décennie a parfois engendré de nouvelles vigilances jaune, sur la confluence Garonne – Dordogne et sur l'estuaire de la Charente.

> **En avril**, plusieurs épisodes de crues ont été observés et des alertes déclenchées : vigilance orange sur les secteurs Dronne aval, Isle amont et aval, et Seugne, et vigilance jaune sur Charente et affluents, Bec du Gave, confluences Adour–Nive et Garonne–Dordogne, Dordogne aval, Gave d'Oloron, Nive, Vienne–Bec des Deux Eaux, etc. Fait marquant, le 21 avril, l'Isle est sortie de son lit, la crue de la rivière a atteint son pic de 3,43 m dépassant celui de la crue de 1993.

Source : [Bulletins mensuels de situation hydrologique en Nouvelle-Aquitaine](#), ARB NA.

Les crues et la biodiversité

Jouant un rôle écologique essentiel pour la biodiversité, notamment pour les espèces aquatiques ou les amphibiens, les crues sont des phénomènes naturels qui présentent des effets positifs entre maintien de la diversité des hydrosystèmes et services rendus par la nature.

Elles favorisent notamment la reproduction des espèces, comme le brochet par exemple, qui sort du cours d'eau pour aller pondre dans les prairies inondées. Elles contribuent à la dévalaison de certains poissons migrateurs (saumons, anguilles) vers la mer et à leur remontée vers le cours d'eau, tout comme à la dispersion d'espèces peu mobiles, comme les mollusques, ou au transport de graines qui iront coloniser d'autres espaces. Enfin, elles permettent d'offrir des conditions de vie idéales (nourriture, habitats) à la flore et à la faune dans les milieux humides (marais, tourbières, prairies humides, forêts humides, etc.).

A l'inverse, il peut arriver que la violence et la fréquence anormale de ces phénomènes puisse avoir de lourds impacts : une partie de la faune aquatique et terrestre peut être emportée par les eaux, la végétation peut être arrachée, etc. Généralement, ces populations végétales et animales sont néanmoins capables de survivre à ce genre d'événements et de se reconstituer naturellement après quelques années. Source : [Eaufrance](#)

Des épisodes orageux : turbidité localisée

Les épisodes orageux en mai et juin, parfois de très fortes intensités sur le bassin Adour-Garonne, ont pu occasionner un chargement en **matières en suspension (MES)** sur plusieurs cours d'eau, avec des effondrements de berge et des atteintes à la ripisylve (grêle impactant le feuillage, arbres déracinés et branches cassées se retrouvant dans l'eau).

Source : [bulletins OFB Adour-Garonne des 1^{er} juin et 1^{er} juillet 2025](#)

Des augmentations de températures

Néanmoins, fin juin, c'est surtout la **diminution des écoulements et l'augmentation des températures**, en lien avec l'épisode caniculaire, qui ont le plus impacté les milieux aquatiques, et donc les conditions de vie de la faune et la flore aquatique.

Par exemple, sur la Boutonne, la température de l'eau était de 22,5°C le 30 juin à 8h00. Par comparaison aux données du suivi thermique de cette station de 2008 à 2017, cette valeur de température n'a été dépassée que 3 jours (1^{er} et 2 juillet 2009 avec respectivement 23°C et 22,7°C, et 16 août 2009 avec 22,6°C).

Toujours de 2008 à 2017 :

- Sur le mois de juin : en moyenne, la température de l'eau est de 16,1°C (valeur min 8,1°C, valeur max 22,3°C)
- Sur le mois de juillet : en moyenne, la température de l'eau est de 18 °C (valeur min 8,8°C, valeur max 23°C)
- Sur le mois d'août : en moyenne, la température de l'eau est de 18,1°C (valeur min 10,1°C, valeur max 22,6°C).

Source : [bulletin OFB Adour-Garonne du 1^{er} juillet 2025](#)

En septembre, la situation hydrologique s'est significativement améliorée, redevenant globalement acceptable pour les écosystèmes aquatiques des têtes de bassin au début de la saison automnale.

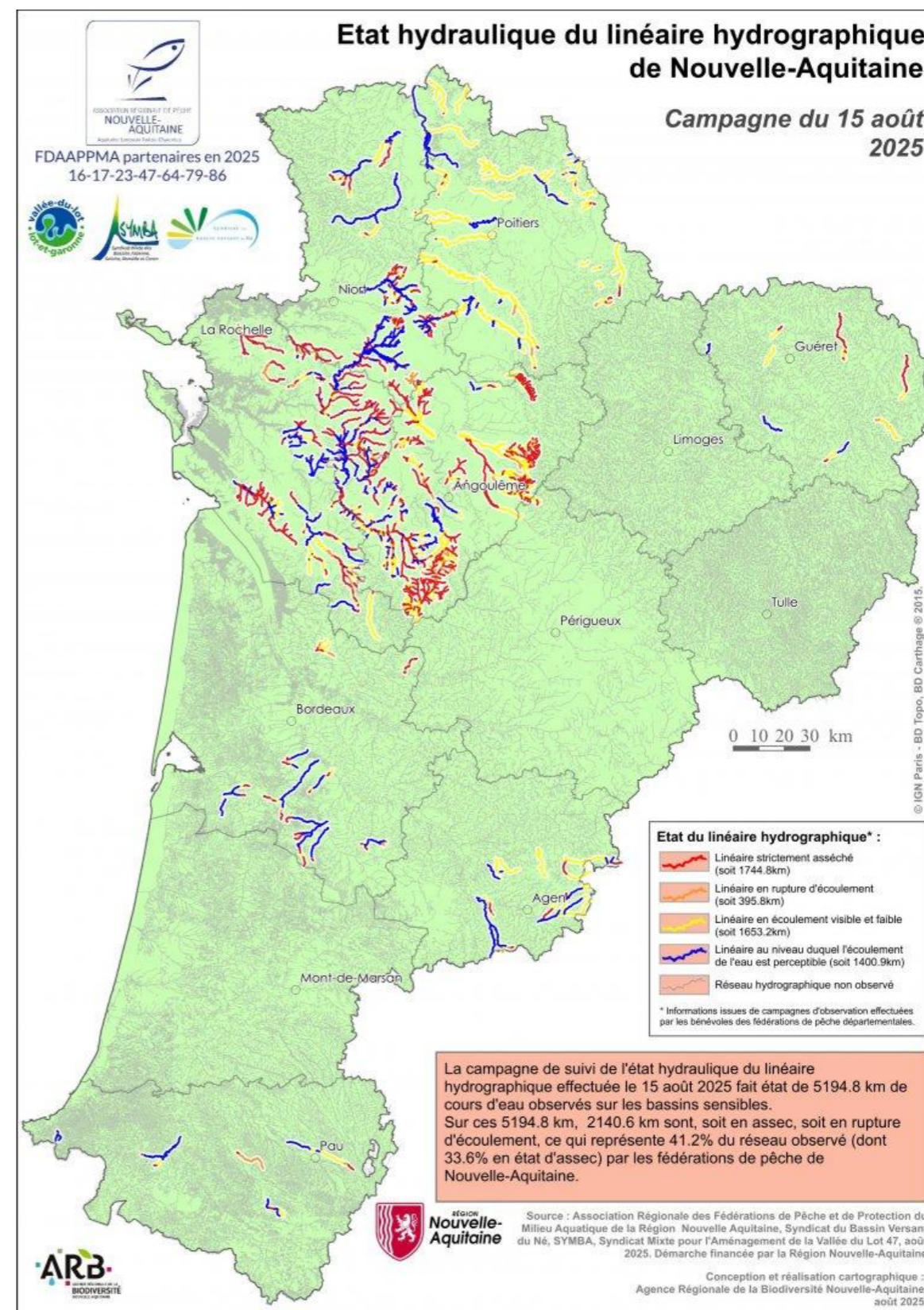
Pour en savoir plus, consulter les bulletins

- ▶ du bassin [Adour-Garonne](#) sur le site de la DREAL Occitanie
- ▶ du bassin [Loire-Bretagne](#) sur le site de la DREAL Centre-Val-de Loire

>> DES LINEAIRES D'ÉCOULEMENT PARTICULIÈREMENT DÉFAVORABLES MI-AOÛT

(Extraits d'informations des fÉdÉrations dÉpartementales des associations agrÉÉes de pÊche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) de Nouvelle-Aquitaine)

Les suivis 2025 de l'état d'écoulement du linéaire hydrographique effectués par les FDAAPPMA indiquent au maximum 2140,6 km de cours d'eau **sans écoulement** dans la région au 15 août, soit **41% du linéaire total prospecté, contre 30,2% en moyenne de 2020 à 2024 à mi-août. Cela correspond à la 2^e situation la moins favorable de ces six dernières années au niveau régional à mi-août, et c'est aussi l'une des plus défavorables observée à mi-août en Poitou-Charentes** qui dispose d'un historique de données plus important : 43% le 15 août 2025 contre 29% en moyenne depuis 2011.



La Fédération de Pêche de la Vienne a alerté sur l'état de la Gartempe à Montmorillon mi-août, dont le débit se situait sous le débit quinquennal sec et sous le débit de crise. L'eau a stagné, s'est réchauffée, dégradant l'habitat : algues vertes, cyanobactéries et odeurs d'eaux usées mêlées à l'hydrogène sulfuré ont témoigné d'un écosystème en grande souffrance.

La température de l'eau a atteint 28,7 °C, soit largement au-dessus des seuils létaux pour de nombreuses espèces sensibles, comme la truite fario (25°C) ou le saumon atlantique (25°C). Même des espèces réputées plus tolérantes, comme le barbeau fluviatile (zone de confort 10/13-24°C) ou la vandoise rostrée (10/12-25°C), se sont regroupées dans les rares zones de courant et au pied des barrages pour tenter de trouver un minimum d'oxygène.

L'augmentation des températures, l'allongement des périodes d'étiage et la répétition des épisodes caniculaires liés au réchauffement climatique accentuent des déséquilibres hydrologiques et écologiques existants. La Gartempe se révèle particulièrement vulnérable face à ces évolutions. Sa géologie de socle, pauvre en nappes profondes, limite son soutien d'étiage naturel. La rivière dépend fortement de ses zones humides, de ses affluents et de ses échanges superficiels pour maintenir des débits et des températures compatibles avec la vie aquatique.

Source : Fédération de Pêche de la Vienne



La Gartempe à Montmorillon (86) – août 2025 ©FDPPMA 86



La Gartempe à St Savin (86) – 12/08/2025 ©FDPPMA 86

La Fédération de Pêche des Deux-Sèvres fait, quant à elle, état de deux faits marquants au cours de l'étiage :

- Le sud du département touché par des assècs notamment le secteur du Mignon,
- Le Pamproux qui a maintenu le principal débit d'étiage de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin et qui est nouvellement équipé d'une [station de mesure de débit](#).



Source : Fédération de Pêche des Deux-Sèvres

Pour en savoir plus :

- Site de l'[Association Régionale des fédérations de Pêche Nouvelle-Aquitaine](#) (ARP NA)
- Sites des Fédérations de pêche départementales : [16](#) / [17](#) / [19](#) / [23](#) / [24](#) / [33](#) / [40](#) / [47](#) / [64](#) / [79](#) / [86](#) / [87](#)
- [Bilan de l'étiage 2024 - Niveau d'eau et thermie](#) – Fédération des AAPPMA de la Gironde, 14/03/2025
- [Bilan des étiages 2025 en Gironde](#) – Fédération de Pêche de Gironde, 26/03/2026

3.2.2. Faits marquants sur la biodiversité – année hydrologique 2024-2025

>> UNE REPRODUCTION DU BROCHET SATISFAISANTE EN DEUX-SEVRES

FEDERATION DE PECHE DES DEUX-SEVRES

En mai, la Fédération de pêche des Deux-Sèvres a procédé à la vidange de sa frayère à brochets : 2025 devient une année record avec plus de 500 brochetons nés naturellement dans cette frayère. Ces bébés brochets, mesurant quelques centimètres à peine, ont ensuite été réintroduits dans plusieurs sites du département soigneusement sélectionnés pour leur offrir les meilleures conditions de croissance. En mars, des œufs de brochets avaient été retrouvés en différents endroits du Lac du Cébron lors de sa prospection par la Fédération.



Brochet, *Esox lucius* Linnaeus
© Paul FROMAGE

>> LE SUIVI TELEMETRIQUE DE LA CIRCULATION DES BROCHETS MIS EN PLACE EN GIRONDE – RESULTATS 2023-2025

FEDERATION DE PECHE DE GIRONDE

En 2023 la [Fédération de pêche de Gironde](#) a débuté une étude de suivi télémétrique des brochets sur le canal des étangs et sur les zones humides aux alentours. Deux campagnes de suivi ont été réalisées, la première d'octobre 2023 à juin 2024 et la deuxième de janvier à juin 2025.

L'ensemble des données acquises permettent de répondre aux hypothèses de l'étude et de proposer des pistes de gestion en faveur de la conservation de la population de brochet sur le bassin versant :

- **L'écluse de Montaut, un seuil bloquant pour les géniteurs de brochets.** Les données montrent que l'ouvrage de Montaut n'a pas été franchi une seule fois pendant la durée de l'étude. Certains individus restent des jours devant le seuil avant d'opérer un demi-tour et de descendre dans le canal. Ainsi les brochets nés notamment sur la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Cousseau et le marais du Gnac, et se retrouvant dans le canal des étangs à l'aval de Montaut, ne peuvent pas atteindre le lac de Carcans-Hourtin, limitant le brassage génétique et l'accès aux zones de reproduction du lac.
- **Le marais de Gnac est la zone de frayère privilégiée par la population de brochet du Canal des étangs.** La grande majorité des brochets marqués ont passé plusieurs mois dans le Gnac entre décembre et mai. En plus d'être une zone de reproduction, le marais du Gnac est un milieu propice pour l'accueil de la faune piscicole tant que le niveau d'eau dans le marais est suffisamment haut.

Suite à ces résultats, des pistes ont été envisagées en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin (SIABVELG) et les agents de la RNN de Cousseau afin d'améliorer la circulation des brochets entre le canal des étangs, le lac de Carcans-Hourtin, et les différentes zones de marais aux alentours. Et dès l'automne 2025 le SIAEBVELG a mené des actions d'entretien de la végétation pour tenter d'améliorer la connexion entre le nord du marais du Gnac et les réseaux de canaux au sud du Lac de Carcans Hourtin, afin de contourner l'obstacle de Montaut.

► Frayères à brochets : [10 ans d'actions et de nouveaux projets](#) (FD Pêche 33)

>> DES MORTALITES PISCICOLES ET DE MACRO-INVERTEBRES A L'ETIAGE

EXTRAITS DES BULLETINS OFB DES BASSINS ADOUR-GARONNE ET LOIRE-BRETAGNE

Exemple sur la Boutonne (Source : bulletin OFB Adour-Garonne du 1^{er} juillet 2025) :

Le 25 juin dernier, la station ONDE sur la Béronne (bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres) présentait un écoulement visible faible. Cinq jours plus tard, elle était en situation d'assec avec les dommages que cela implique : mortalité de truitelles de l'année, de truites de 20 à 25 cm, de chabots de toutes tailles et de vairons, sans compter les macro-invertébrés.

D'autres mortalités sont à venir au vu du nombre de poissons restants dans les quelques fosses en eau (qui ne le resteront pas longtemps au vu de la météo et des températures annoncées).

Exemple sur la Gartempe : cf. partie 3.2.1. page 36 : témoignage de la Fédération de pêche de la Vienne.



Mortalité conséquente et multispécifique constatée sur la station ONDE de la Béronne en situation d'assec, dans le département des Deux-Sèvres, le 30 juin 2025 (Photographie : OFB SD79)

>> DES BILANS DE MIGRATIONS DES POISSONS AMPHIHALINS CONTRASTES

• BASSIN CHARENTE-SEUDRE

La Charente accueille 2 espèces d'aloses (*Alosa alosa* – grande alose – et *Alosa fallax* – alose feinte –) qui remontent le fleuve au printemps pour se reproduire et perpétuer leur cycle. La Grande alose est classée « En danger critique » en France et fait l'objet d'un suivi attentif.

La reproduction des aloses feintes à la frayère de Taillebourg (en aval de Saintes) a connu le 2^e meilleur effectif de géniteurs depuis 2017. D'autres nombreuses frayères ont été actives. L'activité de reproduction a été nettement plus importante qu'en 2024, grâce à des conditions environnementales moins extrêmes et plus adaptées au cycle biologique des aloses.

En avril, une crue printanière a envoyé la station de comptage de Crouin (près de Cognac). Ces conditions ont permis des franchissements en direct des ouvrages pendant la période de migration de la Grande alose. Cependant, sur 2025 les remontées visualisées à Crouin sont faibles avec 244 aloses tandis que 15 lamproies marines ont été filmées à la station, ce qui constitue le meilleur effectif depuis 2020.

En mai, les services de l'OFB en Charente ont identifié 4 géniteurs de lamproie marine sur le radier de Château-neuf. Une telle observation en amont de la station de comptage du Crouin n'avait pas eu lieu depuis 2017.

LES CHIFFRES DES PASSAGES À CROUIN (DU 1^{ER} JANVIER AU 9 DÉCEMBRE 2025) / MOYENNE 2010-2024



Source : d'après « A l'écoute de migrants », n°23, Décembre 2025 – cellule migrants (CAPENA, MIGADO, EPTB Charente)

• BASSIN GARONNE

Les premiers saumons ont fait leur apparition sur le bassin de la Garonne à la station de comptage de Golfech le 16 février 2025, et les premières aloses y ont été comptabilisées le 1^{er} mars.

En 2^e quinzaine de mars, la baisse de la température de l'eau a ralenti voire stoppé les passages de salmonidés. En avril, le passage de nombreux migrants (saumons et aloses) à Golfech reprend.

Fin avril / début mai, le départ de la migration de l'anguille est exceptionnel avec plus de 54 000 individus comptabilisés en première décennie alors que la température de l'eau reste relativement fraîche et que les pics de migrations sont généralement observés lorsqu'elle dépasse les 18°C. Et le 10 juin, près de 270 000 individus ont franchi Golfech, le record de Golfech de 2023 (274 000 individus) va être battu.

Fin juin, les débits de la Garonne s'effondrent et la température de l'eau s'envole à Golfech (27.2 °C). Avec ces conditions environnementales, les anguilles continuent allègrement leur migration vers l'amont du bassin.

2 lamproies marines ont été contrôlées à Golfech le 10 mai, ce qui reste anecdotique mais qui est désormais assez rare pour être souligné.

Source : d'après les Bulletins d'informations des stations de contrôle de la Garonne, actualités MIGADO

• BASSIN DORDOGNE

A l'approche de la période de reproduction des premiers passages de brochets sont observés.

Les premiers saumons ont fait leur apparition sur le bassin Dordogne à Tuilières le 14 février 2025. Une baisse des températures a freiné temporairement leur progression en 2^e quinzaine de mars.

Les premières grandes aloses sont arrivées sur le bassin de la Dordogne en mars.

En 2^e quinzaine d'avril, une augmentation des débits marque une baisse de la température de l'eau. Néanmoins les coups d'eau sont bénéfiques aux aloses qui arrivent en plus grand nombre. Les saumons sont au contraire plutôt absents.

Début juin, l'eau commence à se réchauffer très rapidement jusqu'à atteindre en pic 22°C. A cette température, la migration du saumon atlantique ralentit fortement, les grandes aloses poursuivent leur reproduction et cela se traduit par une raréfaction des passages pour ces espèces. En revanche, les anguilles se manifestent un peu plus à ces températures.

Mi-juin, alors que les débits chutent, la température s'élève jusqu'à 24°C en instantanée. Une telle température de l'eau est souvent synonyme de la fin de la migration pour les salmonidés. Deux individus supplémentaires sont toutefois observés. Pour cette saison, le taux de transfert (87%) entre les ouvrages de Tuilières et Mauzac pour le saumon est bon. Côté anguilles, les températures sont moins propices à l'arrivée d'une nouvelle vague.

Fin juillet, les températures de l'eau restent élevées, autour de 25°C. La fin de la migration s'amorce pour les anguilles. Cette évolution marque la transition vers la période estivale plus calme, conforme aux dynamiques migratoires habituellement constatées à cette période

Source : d'après les Bulletins d'informations des stations de contrôle de la Dordogne, actualités MIGADO

• BASSIN VIENNE (LOIRE)

Les grandes aloses remontent la Loire et ses principaux affluents pour s'y reproduire. Classée depuis 2019, « en danger critique d'extinction », l'alose ne cesse de se raréfier sur le bassin de la Loire.

Les 13 et 23 mars, les deux premiers passages de grandes aloses ont été observés à la station de comptage de Châtellerault. Compte tenu de leurs tailles (environ 52 cm), ces individus ont probablement cinq ans et sont issus de la reproduction de l'année 2020 ; année durant laquelle les pressions anthropiques furent réduites lors du confinement, et les remontées aux stations de comptage importantes.

Au total, en 2025, 13 aloses ont été comptées sur la Vienne à Châtellerault. Les observations globales sur le bassin Loire pour les aloses concluent pour 2025 à :

- la désertion des aloses en amont des stations de comptage
- une forte diminution des effectifs
- la réduction de l'aire de répartition
- une activité de reproduction concentrée sur Loire Moyenne et bassin de la Vienne
- les frayères de Châtellerault et du camping de l'amitié (aval Saint-Laurent-des-Eaux – Loir et Cher) sont actives comparées aux autres (4597 et 9200 bulls)

A noter que les observations des stations de comptage et du suivi de la reproduction sont complétées avec l'ADNE pour établir le front de colonisation des aloses sur le bassin de la Loire.

En 2025, seules 2 lamproies marines sont comptées sur l'ensemble du bassin de la Loire, elles concernent le bassin de la Vienne :

- 0 sur la Loire à Decize
- 0 sur l'Allier à Vichy
- 2 sur la Vienne à Châtellerault
- Pas de comptage sur la Creuse à Descartes

Les observations globales sur le bassin Loire pour les lamproies marines concluent pour 2025 à :

- Leur disparition sur les secteurs amont dès 2009 et sur le bassin Vienne depuis 2021
- Un effectif 2025 historiquement faible
- Une dynamique qui suit la tendance des années précédentes, à l'exception de 2020 (année COVID)
- Une forte régression de colonisation sur le bassin
- Une présence de reproduction sur le bassin de la Vienne en 2025 qui est à confirmer

De plus en plus d'anguilles en aval, et une progression vers l'amont

Dans le cadre du Réseau Anguille Loire, des suivis de la population d'anguilles sont réalisés tous les 3 ans depuis 2010, la 6^e édition a eu lieu en 2025 avec 133 stations échantillonnées. Ce suivi permet d'estimer l'évolution du front de colonisation et de l'abondance de l'anguille dans le bassin de la Loire, afin de pouvoir conseiller des mesures de gestion au plus proche de la réalité pour cette espèce classée en danger critique par l'UICN.

Le suivi 2025 montre une année d'augmentation en termes d'abondance pour le réseau anguille Loire, dépassant les anciens résultats de 2022 et 2013.

La Loire, la Vie, la Sèvre Nantaise et le Lay sont les bassins avec les abondances les plus importantes. Ces bassins sont les premiers sur l'aval de la Loire ou des cours d'eau côtiers vendéens, qui bénéficient en premier des meilleurs recrutements.

Sur la Loire, le front de colonisation (distance où la probabilité d'observer une anguille de moins de 300 mm est égale à 50%) s'est déplacé de presque 100 km par rapport à 2022. Il atteint une distance de 423 km à la mer, ce qui se situe juste en aval de la commune de Sully-sur-Loire, en amont d'Orléans. Sur les cours d'eau qui traversent la Nouvelle-Aquitaine, la Creuse et le Thouet ont également eu une progression du front de colonisation sur leur axe. En 2025, 553 anguilles jaunes (stade de montaison) ont été comptées sur la Vienne à Châtellerault ; un rajeunissement de la population est constaté sur ce bassin.

Source : Actualités sur le site LOGRAMI & « Paroles de migrants » n°25, janvier 2026 & Restitution technique 17/12/2025 Loire Aval - Loire Moyenne - Maine - Vienne - Cher

Les premiers passages de poissons de l'année 2025 à Tuilières (un saumon en haut et un brochet en bas).



Pour en savoir plus :

- ▶ Lettre d'informations « Paroles de migrants » de LOGRAMI (dernier numéro : 25^e, décembre 2025).
- ▶ Présentation des Restitutions techniques du 17 décembre 2025 de LOGRAMI
- ▶ Rapport du Réseau Anguille Loire 2025 à paraître à l'été 2026, sur le Tableau de Bord Migrants Loire

ANGUILLES DANS LE MARAIS POITEVIN - Résultats pêches électriques 2025

Sur les 4 stations suivies (Le Chambon à Boisragon, Le Pamproux à Pied-Frouin, La Prise de Lessert et La Rigole de Rimomboeuf), 252 anguilles au total ont été capturées en 2025. D'une manière générale, elles présentent des classes de tailles assez variées. Du point de vue qualitatif, les habitats sont variés et adaptés à l'accueil de l'anguille, hormis peut-être pour la station de la Prise de Lessert, qui est la seule à voir sa population rester assez basse et peu évoluer. L'ensemble des autres stations voient leurs populations augmenter avec pour la plupart une augmentation proche des 200%. La station de Pied-Frouin sur le Pamproux reste celle qui a l'effectif d'anguilles le plus important avec une grande variété de classe de tailles. Cette station présente par ailleurs toujours un intérêt fort pour les truites, chabots et vairons tout comme le Chambon. *Source : Rapport « Retour des données brutes suite à la réalisation de 4 pêches électriques dans le cadre du Réseau Anguille Marais Poitevin et du Monitoring Anguille. Suivis 2025 dans les Deux-Sèvres » - Observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin*

• BASSIN ADOUR (Bilan intermédiaire – août 2025)

Au cœur de l'été, les débits des fleuves et rivières diminuent, les eaux se réchauffent et l'activité migratoire se réduit fortement pour la quasi-totalité des migrateurs amphihalins (sauf l'Anguille). Les Aloses et Lamproie en terminent avec leurs périodes de migration et de reproduction pour laisser place à une nouvelle génération alors que les grands salmonidés attendent les conditions plus favorables de l'automne pour poursuivre leur progression vers leurs zones de frayères en amont.

Le bilan intermédiaire des migrations 2025 s'avère très proche de ceux des années précédentes.

Le bilan des effectifs de géniteurs de Saumon atlantique s'annonce à nouveau « catastrophique », et pourrait être pire que les bilans précédents, malgré l'interdiction de tout prélèvement par pêche en 2025. Suivant les stations, sont dénombrés 4,8 fois à 9,9 fois moins de saumons, soit 2,2 à 2,8 fois moins que le minimum historique, à la même date.

Cette situation avait malheureusement pu être prédite par la superposition de deux éléments de contexte particulièrement négatifs : un très faible recrutement de départ et un effondrement des survies en mer.

Comme les années précédentes, ce bilan négatif s'applique aussi aux géniteurs de Truite de mer. Leurs effectifs sont à nouveau très faibles, même s'ils restent pour l'instant sur certains axes, très légèrement supérieurs aux minima historiques observés l'année précédente (hormis à Charritte sur le Saison).

Ces très mauvais résultats (provisoire pour 2025) semblent indiquer que l'effondrement des survies en mer qui affecte les populations de Saumons de tout l'Atlantique Nord toucherait aussi les Truites de mer du bassin des Gaves (Canicules marines dans le Golfe de Gascogne ?) et se poursuit cette année encore.

Pour la Lamproie marine avec des résultats quasiment définitifs, le bilan est aussi très négatif avec des abondances à nouveau très faibles sur la totalité des cours d'eau étudiés, mais légèrement supérieures aux minima historiques.

Comme les deux années précédentes, la seule bonne nouvelle du bilan des migrations concerne la grande Alose dont les effectifs enregistrés aux stations de contrôle explosent, sur certains axes, certains des précédents records. Cette espèce semble profiter pleinement ces dernières années des restrictions puis de l'interdiction de ses prélèvements par pêche. On peut supposer que les forts effectifs observés au niveau des stations de contrôle sont renforcés par les individus « épargnés » par les mesures concernant sa pêche. La population de géniteurs n'aurait donc pas encore réellement augmenté, ce sera le cas lorsque les descendants issus de ces dernières reproductions viendront à leur tour remonter les rivières pour s'y reproduire.

Source : MIGRADOUR - [Stations de contrôle : bilan intermédiaire 2025, 6 août 2025](#)

Pour en savoir plus sur les poissons migrateurs des bassins de la région

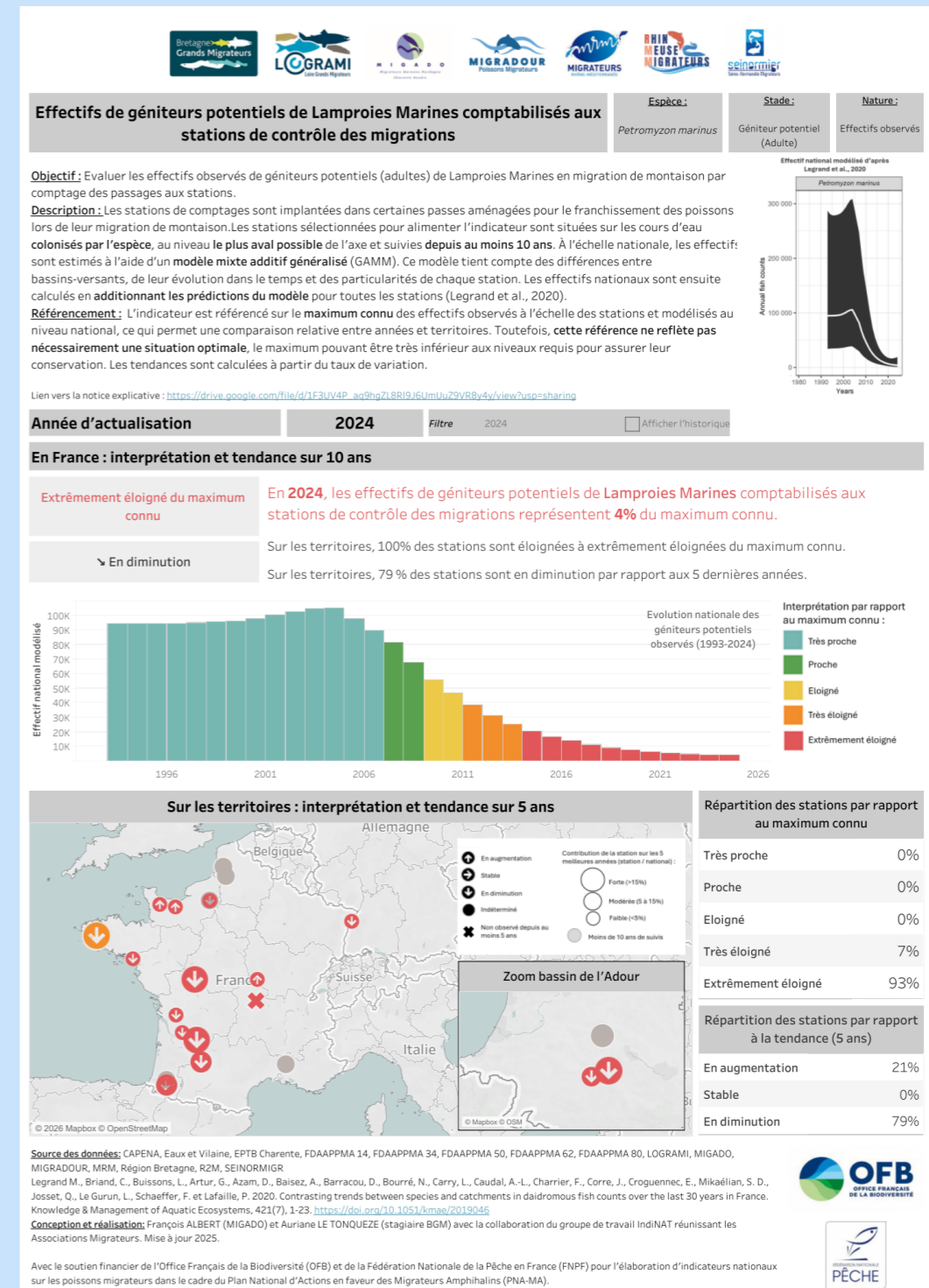
- ▶ [Tableau de bord Migrateurs Charente Seudre](#)
- ▶ [Loire Grands Migrateurs - LOGRAMI](#)
- ▶ [MIGADO - Migrateurs Garonne Dordogne](#)
- ▶ [MIGRADOUR](#)

INDICATEURS NATIONAUX SUR LES POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Dans le cadre du **Plan National de Gestion des Poissons Migrateurs Amphihalins (PNMA)**, les Associations Migrateurs de France ont développé le projet **INDINAT** visant à élaborer des **indicateurs nationaux relatifs aux poissons migrateurs**. Les sept associations pilotes de ces travaux se sont appuyées sur leur **expertise acquise à l'échelle des grands bassins hydrographiques**, ainsi que sur les **données collectées ou produites** dans leur territoire respectif.

Un **comité de suivi** a été constitué afin d'**accompagner les travaux engagés et d'en assurer le partage**. Il rassemble les structures impliquées dans l'action « Suivis, évaluation et perspectives » du PNMA : Office français de la biodiversité (OFB), INRAE, Fédération nationale de la pêche en France (FNPF), Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), ainsi que des représentants de la pêche professionnelle, maritime et en eau douce.

Exemple extrait de l'outil en ligne : <http://www.logrami.fr/indicateurs-nationaux-sur-les-poissons-grands-migrateurs-projet-indinat/>



3.3. Impacts sur les usages anthropiques

3.3.1. Mesures de restriction d'usages de l'eau (gestion conjoncturelle)

En 2025, les premières mesures de restriction ont été prises de manière ponctuelle en avril sur le sous-bassin de l'Auge (alerte et alerte renforcée) puis en mai sur le territoire du Marais Poitevin (vigilance) et le sous-bassin de la Vonne (alerte). Pour rappel, en 2024, les premières mesures de restriction sont survenues courant juillet.

En juin, elles se sont intensifiées avec une cinquantaine d'arrêtés de restriction pris en Nouvelle-Aquitaine visant la mise en place de mesures pour l'usage agricole mais également pour certains usages domestiques. ¼ du territoire régional était concerné par une mesure de vigilance au 30 juin, 15% par une alerte, 7% par une alerte renforcée et 1% par une interdiction de prélèvements totale.

Les mesures de restrictions d'usages de l'eau se sont étendues et intensifiées au cours du mois de juillet. L'ensemble des bassins sur la partie Loire-Bretagne de la région était concerné, avec des passages en alerte renforcée et interdiction principalement sur la Creuse et la Haute-Vienne. Les bassins Charente et Dordogne ont également été soumis quasi intégralement à des mesures, ainsi que des secteurs des bassins de la Garonne et de l'Adour. En superficie, environ 66% du territoire régional était touché par des mesures d'alerte ou de crise au 31 juillet.

En août, les mesures se sont étendues et intensifiées se généralisant sur la majeure partie du territoire. Fait notable, en ex-Limousin, les 3 départements (la Creuse, la majeure partie de la Haute-Vienne et le nord de la Corrèze) ont été placés en niveau de crise le 12 août générant des interdictions pour l'ensemble des usages. Les bassins de la Garonne et de la Charente ont aussi fait l'objet d'un renforcement des mesures de restriction. Au 31 août près de la moitié des communes de la région sont concernées par une interdiction de prélèvements totale.

Du fait des pluies plus conséquentes et de la diminution générale des besoins en eau pour les différents usages, les mesures de restrictions ont été allégées au cours du mois de septembre. Quelques secteurs sont encore en « crise » à fin septembre sur les bassins de la Sèvre Niortaise & du Marais Poitevin, de la Charente, de la Dordogne et de la Garonne.

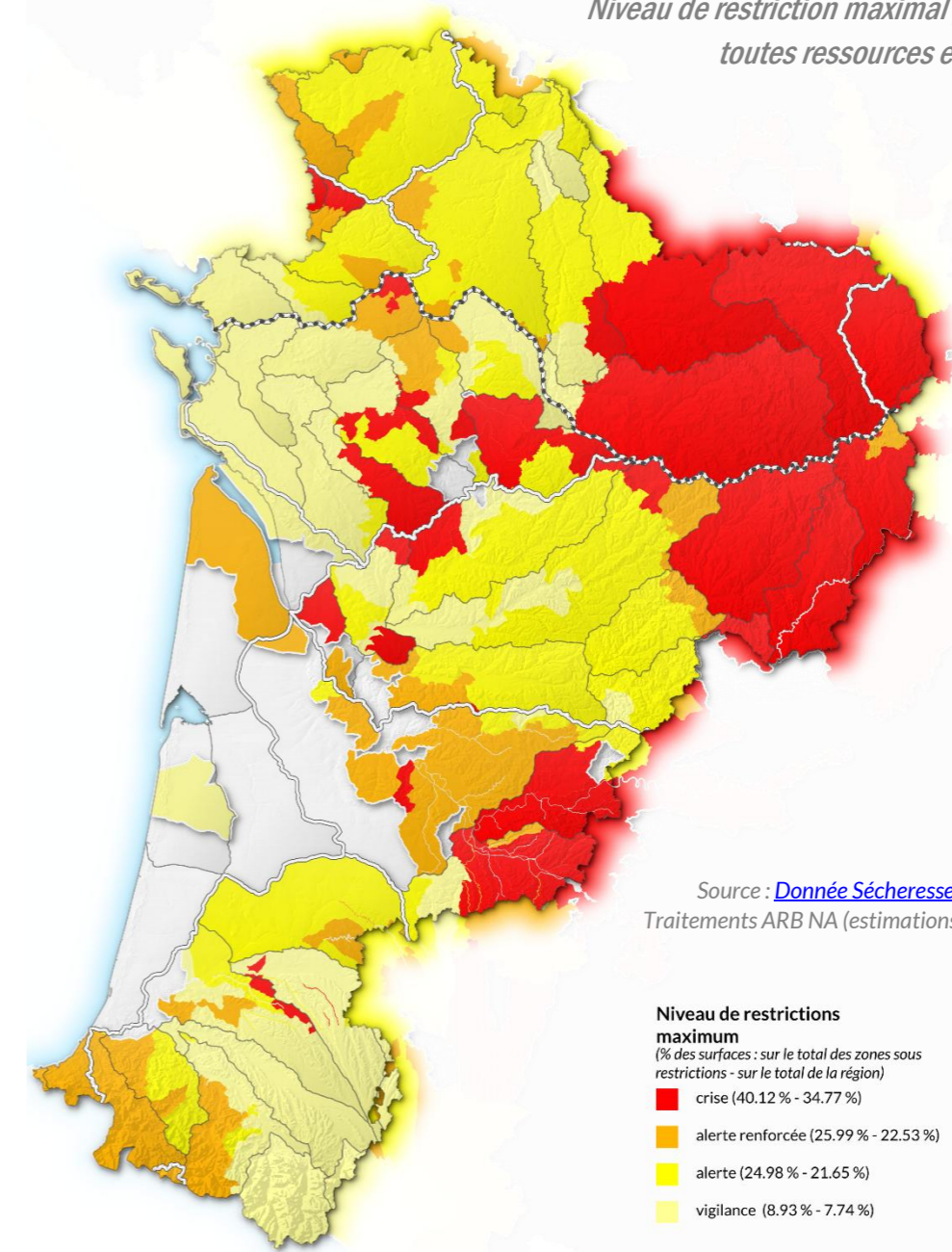
D'autre part, sur la période, les manœuvres de vannes, la vidange des plans d'eau et le remplissage des plans d'eau dans le département de la Vienne ont été interdits du 26 mai au 30 septembre 2025 ; de même, du 1^{er} juin au 31 octobre dans le département de la Charente. Des arrêtés ont également concerné le remplissage des mares de tonne en Charente-Maritime.

>>> Sur la période d'avril à octobre 2025, la situation hydrologique a nécessité la mise en place de nombreuses mesures de restrictions en particulier au cours de l'été. Les départements du Limousin ont été particulièrement touchés avec un niveau de restrictions élevé.

La mise en place de ces restrictions n'a pas suffi à éviter les franchissements des Débits de Crise (DCR) sur plusieurs cours d'eau (cf. page 35).

NIVEAUX DE RESTRICTION EN NOUVELLE-AQUITAINE AU 30 AOÛT 2025

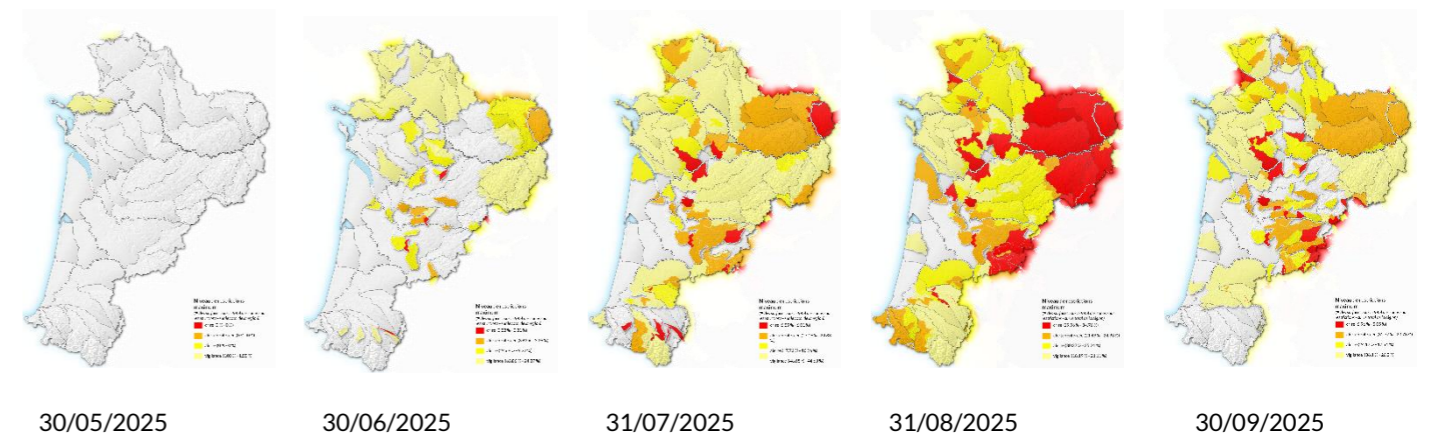
Niveau de restriction maximal par zone de gestion
toutes ressources et usages confondus



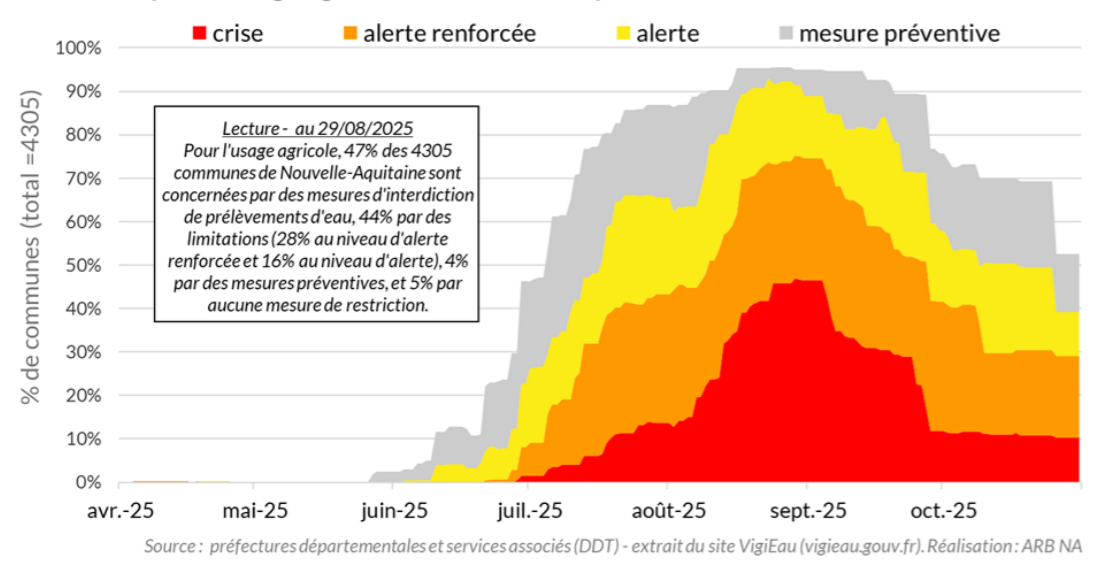
Source : [Donnée Sécheresse - VigiEau](#) au 14/01/2026
Traitements ARB NA (estimations du nombre de communes)

Niveau de restrictions maximum
(% des surfaces : sur le total des zones sous restrictions - sur le total de la région)

- crise (40.12 % - 34.77 %)
- alerte renforcée (25.99 % - 22.53 %)
- alerte (24.98 % - 21.65 %)
- vigilance (8.93 % - 7.74 %)



Evolution journalière du niveau de restriction des prélèvements d'eau pour l'usage agricole en Nouvelle-Aquitaine d'avril à octobre 2025



Pour en savoir plus sur les mesures de restriction en cours

► Mesures en vigueur à l'échelle nationale sur le site VigiEau du Ministère chargé de l'écologie

3.3.2. Impacts sur les activités agricoles

Sont principalement relevées ici quelques informations concernant les conditions météorologiques ayant pu affecter les différentes productions agricoles de la région (en particulier les grandes cultures, les fruits & légumes et la viticulture).

>> EXTRAITS DE LA NOTE DE CONJONCTURE - BILAN ANNUEL 2025 - AGRESTE & DRAAF N-A

Conditions météorologiques

La pluviométrie en 2025 apparaît très contrastée selon les territoires et les périodes, alternant déficits marqués, épisodes orageux localisés et passages perturbés intenses à l'automne. L'année s'inscrit dans un **contexte national exceptionnellement chaud**, se classant parmi les plus chaudes jamais mesurées en France. Sur la Nouvelle-Aquitaine, cela se traduit par de nombreuses vagues de chaleur, parfois caniculaires, et des températures mensuelles au-dessus des normales onze mois sur douze. Le bilan hydrologique est quant à lui contrasté : à une recharge hivernale abondante succède une tendance baissière précoce au printemps.

Grandes cultures

La surface 2024-2025 de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (COP), reprend quelques couleurs et progresse de + 1,4 % par rapport à la campagne passée. Malgré une récolte d'automne famélique, la très bonne collecte d'été, permet à la production régionale d'augmenter de 8,3 % et d'atteindre 8,6 millions de tonnes (M de t), niveau toutefois inférieur à la valeur moyenne de ces vingt dernières années, voisine de 10 M de t. Les cours des principaux grains n'ont cessé de reculer en 2025 sur les marchés physiques.



Départements	Maïs grain			Colza			Tournesol			Soja		
	Surface	Évolution	Rend.	Surface	Évolution	Rend.	Surface	Évolution	Rend.	Surface	Évolution	Rend.
Charente	30 095	- 6,6	54	13 045	5,5	35	26 635	- 16,0	17	1 085	- 17,8	22
Charente-Maritime	50 475	- 10,2	75	17 811	- 6,9	37	35 270	- 19,1	19	980	2,1 %	20
Corrèze	1 840	- 25,2	70	400	- 4,8	30	280	- 20,0	16	25	25,0	12
Creuse	1 743	6,1	44	2 250	- 3,0	34	2 270	- 3,4	15	35	- 12,5	10
Dordogne	19 600	- 14,4	78	3 815	- 23,0	29	11 815	- 11,8	20	1 480	- 6,0	25
Gironde	20 410	4,3	97	730	- 28,8	24	2 900	- 13,3	20	2 010	- 9,5	25
Landes	91 555	2,0	94	970	- 45,0	24	3 655	- 29,3	20	5 770	- 10,8	27
Lot-et-Garonne	43 274	1,9	77	3 460	- 29,5	26	27 400	- 10,3	21	12 050	- 11,1	22
Pyrénées-Atlantiques	78 336	1,0	71	830	- 59,5	26	1 990	- 45,6	22	9 460	- 2,0	27
Deux-Sèvres	24 475	- 6,9	54	26 145	- 15,7	34	33 600	- 9,2	19	1 305	- 8,1	20
Vienne	37 350	12,5	58	41 000	- 10,8	36	41 700	- 4,7	20	1 280	- 14,7	19
Haute-Vienne	5 049	- 22,3	50	1 900	- 26,9	30	2 820	- 15,8	16	140	75,0	10
Nouvelle-Aquitaine	404 202	- 1,6	75	112 356	- 12,6	35	190 335	- 12,8	19	35 620	- 8,2	24
Rendement moyen N-A 5 ans (2020-2024)			91			30			22			25

Source : Agreste - SAA (préliminaire pour 2025)

Fruits-Légumes

L'année 2025 a été marquée par des conditions climatiques extrêmes avec des épisodes orageux violents en mai et juin et un été très chaud et sec dont deux épisodes caniculaires. Les productions de fruits et légumes ont été impactées par ce climat. Des baisses de rendements ont été observées en pomme, prune d'ente et fraise de plein air ainsi que des baisses de calibres pour le kiwi.

Source : note mensuelle de conjoncture Agreste Nouvelle-Aquitaine 69 - Février 2026, DRAAF Bilan annuel Nouvelle-Aquitaine 2025 au 1^{er} février 2026.

>> ARRÊTÉS DE RECONNAISSANCE POUR LES PERTES CAUSÉES PAR UN ALÉA CLIMATIQUE

Certains événements survenus sur le territoire régional au cours de la période de novembre 2024 à octobre 2025 ont été reconnus par arrêté ministériel au titre de l'Indemnisation de Solidarité Nationale (ISN) et/ou au titre des calamités agricoles⁵⁰. Ceci permet d'éventuelles indemnités pour les exploitant·e·s agricoles afin de couvrir en partie les dégâts occasionnés, concernant respectivement les pertes de récoltes, ou les pertes de fonds sur les outils de production non assurables.

Tous les départements ont été concernés par au moins un arrêté de ce type.

Les grandes cultures semblent avoir été principalement touchées, notamment par la sécheresse printanière et estivale, ainsi que par les orages de grêle (mai à juillet) qui n'ont pas épargné non plus l'arboriculture, la viticulture ou le maraîchage dans certains départements. D'autres type d'événements ont également pu affecter les productions agricoles plus localement cette année dans certains départements ; l'excès de pluies d'avril à mai en Gironde a par exemple causé d'importantes pertes pour les cultures de fraises (voir arrêté n° 2025.10.17-R-ISN).

Pour en savoir plus sur les activités agricoles

- ▶ Rubrique [L'agriculture en Nouvelle-Aquitaine](#) sur le site de la Chambre Régionale d'Agriculture
- ▶ Rubrique [Conjoncture](#) sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Rubrique [Tout savoir sur le régime des calamités agricoles](#) - Ministère de l'agriculture, 27/05/2021
- ▶ Rubrique [indemnisation pour les pertes en agriculture causées par un aléa climatique](#) de la plateforme « Mes démarches » du Ministère chargé de l'Agriculture (mise à jour le 17/01/2024)

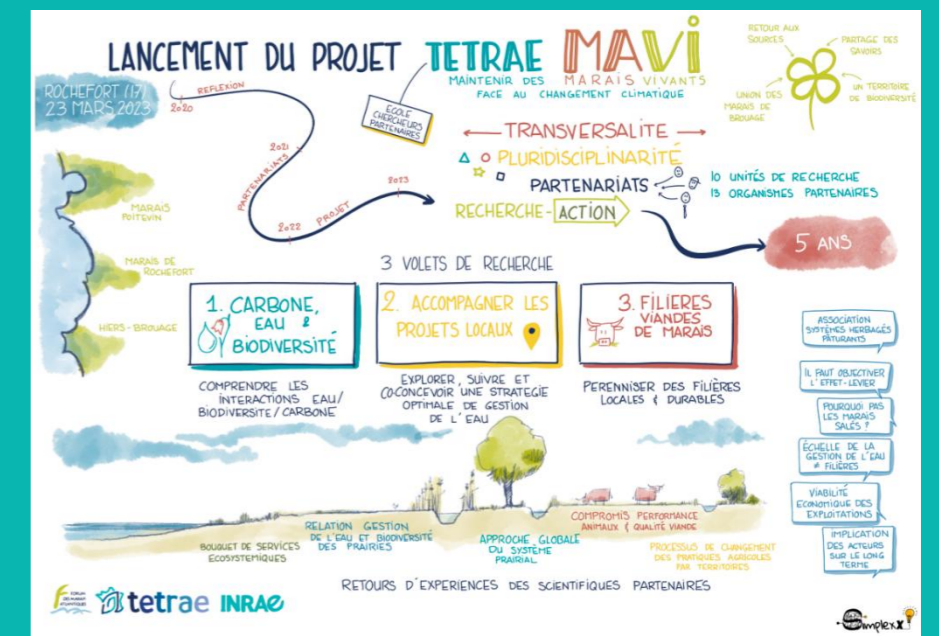
Le projet scientifique MAVI

Maintenir des marais vivants face au changement climatique, tel est l'objectif de ce projet co-animé par l'INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée et le Forum des Marais Atlantiques dans le cadre du Programme TETRAE (Transition en Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement. Couvrant la période 2023-2027, il propose de :

- comprendre les processus régissant les interactions entre la biodiversité et la séquestration du carbone sous l'effet des pratiques de gestion de l'eau,
- concevoir avec les acteurs des stratégies de gestion durable de l'eau associées à des pratiques agropastorales dans une perspective de pénurie d'eau,
- comprendre les conditions de pérennisation de circuits courts, donnant ainsi des clés pour maintenir l'activité d'élevage, garante des services écosystémiques fournis par les marais..

L'équilibre des marais est menacé notamment par la diminution de la ressource en eau douce en été et la régression de l'activité d'élevage qui manque d'attractivité.

En savoir plus sur le projet



⁵⁰ 5 arrêtés relevés à fin janvier 2026 à notre connaissance concernant au moins un département de la région Nouvelle-Aquitaine : 3 arrêtés « ISN » : n° 2025.10.17-R-ISN du 06/11/2025 & du 25/11/2025, n° 2025.12.10-R-ISN du 08/01/2026 ; et 1 arrêté « pertes de fonds calamité agricole » : [Communiqué de presse 09/01/2026](#) - préfecture Corrèze.

3.3.3. Conchyliculture : conditions liées aux apports d'eau douce

Les mollusques bivalves comme les huîtres et les moules supportent des fortes variations de certains paramètres tels que la température, la salinité, la turbidité, l'exondation. En effet, le milieu littoral est dépendant des apports d'eau du bassin versant situé en amont. Le ravinement des terres par la pluie permet de considérer les **fleuves côtiers comme un vecteur de contaminants (sels nutritifs, contaminants chimiques etc.)** de la terre vers les eaux marines. Le mouvement des marées permet ensuite la dilution de ces flux de contaminants dans les différentes masses d'eau. L'azote en particulier, sous forme de nitrates, est charrié dans l'embouchure des fleuves. Plus le débit des cours d'eau est faible et plus cette zone de balancement et de mélange est réduite.

Les productions phytoplanctoniques du printemps sont celles qui assurent la majeure partie de la croissance printanière des huîtres. Les premières précipitations de fin d'été permettent aussi des productions phytoplanctoniques automnales qui assurent un peu de croissance mais surtout un engraissement des animaux. Après la ponte, cet engraissement permet aux animaux de « passer » l'hiver sans mortalité de fin d'hiver. Les coquillages ne se nourrissent pas que de phytoplancton. L'eau douce transporte également des substances organiques détritiques dissoutes et particulaires. Ces substances participent par exemple à la nutrition des larves. **Un manque d'eau douce provoque donc des carences en nutriments de toutes sortes**, carences qui sont néfastes à la croissance des coquillages, et qui accroissent les risques de mortalité du naissain (absence de dessalure). Toutefois, les afflux brutaux d'eau en provenance du continent sur le littoral, pendant la période hivernale notamment, ont des conséquences sur les ressources conchylicoles. **Une trop forte variation de la salinité des eaux peut avoir des conséquences plus ou moins importantes**, allant jusqu'à des risques notables de mortalité.

Les variations de salinité : la dessalure est vue comme favorisant la reproduction des huîtres ; elle augmente le taux de survie des larves entre la ponte et la fixation sur collecteurs qui est de 20 jours environ. A l'inverse, une salinité trop élevée gêne le développement du naissain, surtout quand la température de l'eau est inférieure à la normale. La fixation des larves sur les collecteurs s'effectue principalement de mi-juillet à mi-août (pic d'abondance des captures) mais la saison de reproduction s'est considérablement allongée, et s'étend aujourd'hui de juin à septembre⁵¹. Il faut noter aussi que le seul effet de l'eau dessalée augmente la survie larvaire. La salinité affecte également les fonctions de pompage des coquillages (une variation de 10 % suffit à réduire la filtration⁵²).

La température influence le cycle de reproduction de l'huître, c'est le 1^{er} facteur qui détermine l'évolution phénologique de la reproduction. Les émissions de larves (pour le captage et la formation des naissains) sont fonction de la température. Ainsi, d'une manière générale, les émissions les plus importantes sont aux voisinages de 20°C (selon les espèces). De la même manière, les conditions optimales de températures pour assurer la meilleure croissance des larves sont voisines de 20°C. A des températures inférieures, la croissance est ralentie et le taux de survie diminue. Enfin, la température joue également un rôle sur le comportement des mollusques à filtrer l'eau (donc à se nourrir). A faible température, le taux de pompage chez l'huître sera plus faible à température basse qu'à une température de 20°C. D'autre part, la température commande la physiologie du coquillage et de ce fait joue un rôle non négligeable sur l'efficacité de l'autoépuration, en agissant sur la vitesse de pompage, le transit intestinal et l'émission de fèces.

Enfin, il est à noter que l'interaction de ces deux paramètres, impactés par les apports d'eau douce et les influences maritimes, est très importante sur la production conchylicole : l'influence de la salinité varie selon la température et inversement.

Pour en savoir plus

- [Relations entre apports terrigènes et conchyliculture dans les Pertuis Charentais](#). Ifremer, 2014.
- [Flash Info Maline 2008-2018, dix ans déjà...de communication sur les mortalités d'huîtres \(Crassostrea gigas\) et de moules \(Mytilus edulis\) dans les Pertuis Charentais](#). Ifremer, CREA, DDTM17, CRC-PC, 2018.
- Observatoire national du cycle de vie de l'huître creuse en France. [Rapport annuel ECOSCOPA 2021](#).
- Qualité du milieu marin littoral - Bulletins de la surveillance de l'Ifremer (dernières éditions) :
 - * [LER PC – départements Charente-Maritime et Vendée \(2022\)](#)
 - * [LER AR – départements Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques \(2024\)](#)
- [Observatoire de Brouage](#) : un outil intégré pour l'étude et l'adaptation du littoral

>> QUELQUES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES SUIVIS 2024-2025 DU CENTRE POUR L'AQUACULTURE, LA PÊCHE ET L'ENVIRONNEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE (CAPENA)

Suivi des mortalités et croissance sur estran - Extraits des bulletins saisonniers

> Observatoire ostréicole du bassin d'Arcachon - [Fin d'automne 2025](#)

Croissance – Les croissances observées en fin d'automne 2025 sont élevées pour les trois classes d'âge d'huîtres en élevage.

Mortalité – A l'issue de l'automne 2025, les mortalités d'huîtres sont à nouveau supérieures aux références sur les 3 classes d'âge élevées, alors qu'à l'issue du printemps 2025, un constat général d'accalmie dans les mortalités était observé. De manière générale, les mortalités sont élevées sur toutes les classes d'âge d'huîtres en élevage sur le Bassin d'Arcachon avec une incidence particulière sur les plus jeunes individus. Ceci montre la persistance en 2025 de conditions défavorables à la survie des huîtres creuses en élevage.

> Observatoire ostréicole du littoral charentais - [Fin d'automne 2025](#)

Croissance – La croissance cumulée des huîtres de 1^{ère} année à la fin du mois de novembre 2025 est en moyenne de +17,9 g, un niveau légèrement supérieur à la référence saisonnière. Les huîtres de 2^e année présentent une croissance moyenne de +22,8 g, proche de la valeur de référence. Enfin, les huîtres de 3^e année présentent d'excellentes performances de pousse, avec une croissance moyenne de +30,6 g (identique à celle de 2024), nettement supérieure à la référence automnale (+24,1 g).

Mortalité – Au mois de décembre 2025, les mortalités automnales des lots de 1^{ère} année sont légèrement supérieures à la valeur de référence saisonnière. La mortalité cumulée atteint 56,9 % en moyenne (référence : 55,8 %). Comme les années précédentes, les mortalités restent très contrastées selon les parcs de demi-élevage. Pour les huîtres de 2^e année, la mortalité cumulée atteint 18,9 %, un niveau proche des valeurs habituelles pour cette période et légèrement supérieur à la référence (16,0 %). Concernant les huîtres de 3^e année, les mortalités cumulées automnales sont relativement faibles, avec une moyenne de 10 %, nettement inférieure à la référence (16,7 %) et deux fois plus basses que celles observées en 2024 (20 %).

Tableau 1 : Taux de mortalité (% ; moyenne) et croissance pondérale (g ; moyenne) des lots d'huîtres de 1^{ère}, 2^e et 3^e année, obtenus à la fin de l'automne 2025 (valeurs en gras). Les valeurs de référence correspondent à la moyenne de 8 années de suivi (2017-2024) pour les huîtres des trois classes d'âge. Les flèches représentent l'évolution des tendances actuelles par rapport aux valeurs de référence à la même période.

	Mortalité		Croissance	
1 ^{ère} année	72,7 % (Référence : 54,8 %)	↗	+21,2 g (Référence : +19,3 g) Poids individuel = 21,6 g	↗
2 ^e année	28,9 % (Référence : 20,3 %)	↗	+28,7 g (Référence : +26,6 g) Poids individuel = 46,6 g	↗
3 ^e année	17,5 % (Référence : 14,9 %)	↗	+23,1 g (Référence : +20,9 g) Poids individuel = 75,9 g	↗

Tableau 1 : Taux de mortalité (% ; moyenne) et croissance pondérale (g ; moyenne) des lots d'huîtres de 1^{ère}, 2^e et 3^e année obtenus à la fin de l'automne 2025 (valeurs en gras). Les valeurs de référence correspondent à la moyenne de 31 années de suivi pour les huîtres de 1^{ère} année (1994-2024) et de 25 années de suivi pour les huîtres de 2^e et 3^e année (2000-2024). Les flèches représentent l'évolution des tendances actuelles par rapport aux valeurs de référence à la même période.

	Mortalité		Croissance	
1 ^{ère} année sur parcs de demi-élevage	56,9 % (Référence = 55,8 %)	⇒	+17,9 g (Référence = +16,5 g) Poids individuel = 18,5 g	⇒
2 ^e année sur parcs de demi-élevage	18,9 % (Référence = 16,0 %)	↗	+22,8 g (Référence = +23,9 g) Poids individuel = 39,5 g	⇒
3 ^e année sur parcs de pousse	10,0 % (Référence = 16,7 %)	↘	+30,6 g (Référence = +24,1 g) Poids individuel = 64,3 g	↗

Pour en savoir plus

- [Suivis des performances d'élevage conchylicole \(émissions de larves, mortalité, croissance, etc.\)](#) réalisés par le Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA)

Des projets scientifiques en cours ou finalisés

- > Le projet **ORION** (Observatoire de la Ressource trophique pélagique en zone conchylicole) mené sur le Bassin d'Arcachon et de Marennes-Oléron se poursuit. [Consultez le rapport intermédiaire 2024](#)
- > Le projet **VALERIAN** (Valoriser les réseaux Interrégionaux et nationaux pour l'Aquaculture) boucle sa 2^e année. Le portail Aquaculture du GéoLittoral, poursuit sa construction. Le projet doit permettre d'offrir une vision globale, actualisée des performances des élevages aquacoles et de l'état de leur environnement. Il est mené par le **CEREMA**, en partenariat avec les 4 Centres Techniques Régionaux (CTR) aquacoles.
- > Le programme **RETROSCOPE** examine l'évolution à long terme des socio-écosystèmes conchylicoles sur trois sites emblématiques (Baie des Veys, Marennes-Oléron et Thau) afin de comprendre leur capacité d'adaptation face aux perturbations environnementales et anthropiques. [En savoir plus sur le projet](#)

⁵¹ Source : Ifremer, 2018. [Effet du CHANGEMENT GLOBAL sur la BIOLOGIE de l'huître creuse \(C. gigas\) dans le Bassin de Marennes-Oléron](#). Résultats, hypothèses et discussion. RST/ ODE / LER / LER-PC.

⁵² Source : Ifremer, 2003. [La purification des coquillages](#) (in Risques sanitaires liés aux coquillages). 17p.

3.3.4. Impacts sur les usages énergétiques

Deux centrales nucléaires (Blayais et Civaux) sont en service sur le territoire régional, et une autre (Golfech) en bordure de région impacte les ressources en eau de la Garonne juste en amont. Voir chapitres 1.3 et 1.4.

Pour chaque centrale, une décision d'autorisation délivrée par l'autorité fixe la nature, la fréquence et le type de contrôles pour chaque paramètre (flux ou débit, concentration, activité, température...), tant au niveau des prélèvements d'eau que des rejets d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques.

Les derniers résultats officiels accessibles en ligne à ce jour, concernant notamment les volumes prélevés, consommés et restitués ainsi que les rejets thermiques, sont ceux de l'année 2024 figurant dans le rapport environnemental annuel de chaque centrale, réalisé par EDF. Quelques informations complémentaires diffusées sur les sites internet des centrales (bulletins mensuels, actualités, etc.) peuvent aussi être indiquées ici, le cas échéant.

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR)

Démarrée au 1^{er} janvier 2025, elle est issue de la réunion de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). L'ASNR assure désormais, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France. Elle exerce également les missions de recherche, d'expertise, de formation et d'information des publics dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

>> CENTRALE NUCLÉAIRE DU BLAYAIS

Les prélèvements d'eau pour le refroidissement des réacteurs sont effectués dans l'estuaire de la Gironde, à un débit maximal instantané de 180 m³/s (selon la décision n° 2023-DC-0755⁵³), puis intégralement restitués au milieu⁵⁴ (système de refroidissement dit « ouvert »).

La décision n° 2023-DC-0756⁵⁵ fixe les limites de températures des rejets thermiques. **En conditions climatiques normales, la température maximale des eaux de refroidissement rejetées dans l'estuaire est de 36,5 °C sur une période continue d'une durée maximale de cinq mois située entre le 16 avril et le 15 novembre ; et de 30,0 °C le reste de l'année.** Le dépassement de cette limite conduit l'exploitant à réduire la puissance thermique d'un ou de plusieurs réacteurs (afin d'abaisser le plus rapidement possible, la température des eaux du milieu). De plus, quelle que soit la période, l'échauffement maximal autorisé de la Gironde est de 11°C. Il n'y a pas de condition hydrologique particulière imposée pour le rejet d'effluents liquides dans l'estuaire, hormis qu'ils soient effectués à partir de la bascule de marée, en marée descendante. Des conditions s'appliquent en revanche vis-à-vis des flux, concentrations ou activités des produits rejetés.

Faits marquants et suivi du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 - centrale nucléaire du Blayais

En 2025, la centrale a pu fonctionner normalement hormis lors de mises à l'arrêt plus ou moins longues, de l'un ou l'autre des quatre réacteurs en raison de travaux maintenance. Des arrêts programmés ont notamment eu lieu du 10/05 au 13/06/2025 pour l'unité de production n°1 ; du 08/06/2024 au 04/01/2025 pour l'unité de production n°3 ; du 04/04/2025 au 22/10/2025 lors de la 4^e visite décennale de l'unité n°4.



Centrale nucléaire du Blayais (crédit photo : EDF)

>> CENTRALE NUCLÉAIRE DE CIVAUX

Les prélèvements d'eau sont effectués dans la Vienne, environ 60% des volumes prélevés sont restitués au milieu, et une fraction est évaporée (≈40%) dans les tours aéroréfrigérantes afin de minimiser l'impact thermique sur le fleuve (système de refroidissement dit « fermé »)⁵⁶.

Le fonctionnement de la centrale est conditionné notamment selon le débit et la température de l'eau de la Vienne, dans laquelle la centrale effectue ses rejets et prélèvements. Selon la décision 2009-DC-0138 du 2 juin 2009⁵⁷ de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à 10 m³/s ». En outre, le **rejet d'effluents radioactifs liquides** (traités et contrôlés au préalable) sont **autorisés uniquement lorsque le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s** (hors dérogations). La décision 2009-DC-0139 du 2 juin 2009⁵⁸ fixe les **conditions concernant les rejets « thermiques »** : lorsque la température de la Vienne en amont de la centrale est inférieure à 25°C, la température en aval doit rester inférieure ou égale à 25°C, et l'échauffement ne doit pas excéder 2°C (hors exceptions) ; lorsque la température de la Vienne en amont est supérieure à 25°C, cette limite d'échauffement est abaissée à 0°C, et la température en aval ne doit pas excéder celle en amont (hors conditions particulières).



Centrale nucléaire de Civaux (crédit photo : EDF)

Faits marquants et suivi du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 - centrale nucléaire de Civaux

En 2025, la centrale a pu fonctionner normalement hormis lors de mises à l'arrêt plus ou moins longues, de l'un ou l'autre des deux réacteurs pour réaliser des travaux de maintenance. Un arrêt du 04/04 au 22/07/2025, appelé « visite partielle », a notamment eu lieu pour l'unité n°2 ainsi qu'un arrêt de maintenance du 03/10 au 09/11/2025 pour l'unité 1.

Le **débit journalier de la Vienne à Cubord** (station hydrométrique de référence) a été **systématiquement supérieur au seuil de fonctionnement de la centrale (10 m³/s) du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.** En revanche, il a été supérieur à 400 m³/s durant 4 jours répartis de novembre 2024 à avril 2025, et inférieur à 20 m³/s durant 100 jours répartis de juin à octobre 2025, ne permettant pas à la centrale de rejeter ses effluents radioactifs lors de ces périodes.

Concernant les **mesures de température de la Vienne**, les bulletins mensuels⁵⁹ disponibles à fin 2025 indiquent que les limites réglementaires vis-à-vis des rejets thermiques ont été respectées durant cette année hydrologique 2024-2025. Par exemple, en mai 2025, la température de l'eau de la Vienne, en aval après mélange, était en moyenne de 18,6°C, et l'échauffement de 0,1°C ; en septembre 2025, elle s'élevait à 19,2°C.

Modification des décisions réglementant les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents dans l'environnement de la centrale nucléaire de Civaux

EDF a transmis à l'ASNR une demande de modification des décisions réglementaires n° 2009-DC-0138 et n° 2009-DC-0139, principalement en vue de la mise en œuvre d'un traitement biocide de l'eau des grandes tours aéroréfrigérantes afin de pouvoir faire face au risque de dispersion de légionnelles. Il implique des rejets d'effluents liquides supplémentaires dans l'environnement. L'instruction de l'ASNR a porté sur les enjeux sanitaires, environnementaux et de potabilisation de la Vienne à l'aval du site. Les projets de décision ont été soumis à la consultation du public du 09/06/2025 au 20/07/2025.

⁵³ [Décision n° 2023-DC-0755](#) de l'ASN du 23 mai 2023 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire du Blayais (INB n° 86 et n° 110)

⁵⁴ à 99,99% selon les rapports environnementaux annuels relatifs aux installations nucléaires du CNPE de Blayais (dernier en date : [2024](#))

⁵⁵ [Décision n° 2023-DC-0756](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 mai 2023 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire du Blayais (INB n° 86 et n° 110)

⁵⁶ selon les rapports environnementaux annuels relatifs aux installations nucléaires du CNPE de Civaux (dernier en date : [2024](#))

⁵⁷ [Décision n° 2009-DC-0138 du 2 juin 2009 \(version consolidée au 26 octobre 2021\)](#) de l'ASN fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux (département de la Vienne).

⁵⁸ [Décision n° 2009-DC-0139 du 2 juin 2009](#) de l'ASN fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux (département de la Vienne)

⁵⁹ Données mensuelles relatives à la surveillance des rejets et de l'environnement du CNPE de Civaux (dernier en date : [Nov. 2025](#))

>> CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH

Pour assurer le fonctionnement normal de ses deux réacteurs lorsqu'ils produisent de l'électricité, la centrale prélève environ 7m³/s d'eau dans la Garonne (débit maximal de 9,8 m³/s, défini par l'arrêté du 18 septembre 2006⁶⁰). Cette eau est ensuite restituée au fleuve à hauteur d'environ 86%⁶¹, tandis qu'une fraction est évaporée dans les deux tours aéroréfrigérantes afin de minimiser l'impact thermique sur le fleuve (système de refroidissement dit « fermé », comme pour Civaux). Le débit évaporé ne doit pas excéder 2,4 m³/s en moyenne et 42 millions de m³ annuels. Il devra aussi être intégralement compensé lorsque, du 1^{er} juillet au 31 octobre de chaque année, le débit de la Garonne, mesuré à la [station de référence de Lamagistère](#), est inférieur à 85 m³/s. Cette compensation est effectuée à partir du barrage de Lunax, situé en amont de la centrale.



En situation d'étiage sévère, c'est-à-dire lorsque le débit de la Garonne est inférieur au seuil d'alerte renforcé de 49 m³/s, le préfet coordonnateur de bassin peut limiter la fraction évaporée.

D'autre part, les rejets d'effluents radioactifs liquides ne sont autorisés que si le débit est compris entre 31 et 3000 m³/s.

Concernant les rejets « thermiques », la température de la Garonne en aval de la centrale doit rester inférieure à 28 °C (30°C en situation exceptionnelle), et l'échauffement des eaux ne doit pas excéder 1,25 °C du 1^{er} juin au 30 septembre (2° C le reste de l'année). Dans le cas contraire, la réglementation prévoit que la centrale procède à l'arrêt temporaire de ses unités de production ou module leur puissance, comme ce fut le cas notamment durant les étés 2022 et 2023.

Faits marquants et suivi du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 - centrale nucléaire de Golfech

En 2025, la centrale a pu fonctionner normalement hormis lors de mises à l'arrêt plus ou moins longues de l'un ou l'autre de ses réacteurs. A noter, la [mise à l'arrêt de l'unité 1 du 29/06 au 06/07/25](#) en raison des fortes hausses de température de la Garonne (> 28°C). La puissance de cette même unité a également été adaptée du [12 au 19 août](#) pour des raisons similaires. L'unité de production n°2 a été mise à l'arrêt pour maintenance dans le cadre de sa 3^e Visite décennale du 18/04 à fin décembre 2025.

Le [débit journalier de la Garonne](#) à Lamagistère a été systématiquement supérieur au seuil de fonctionnement normal de la centrale (49 m³/s) du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025. Il en est de même pour le seuil de 85 m³/s qui n'a pas été franchi (ce fut le cas durant 17 jours de juillet à septembre 2024).

Les rejets d'effluents radioactifs liquides ont pu être effectués normalement (sous certaines conditions vis-à-vis de l'activité volumique), le débit ayant été systématiquement compris entre 31 et 3 000 m³/s.

Pour en savoir sur le fonctionnement des centrales nucléaires

- ▶ site EDF : [Civaux](#), [Blayais](#), [Golfech](#)
- ▶ étude « [Combien d'eau consomment les centrales nucléaires ?](#) » - édition 2023 réalisée par la Société française d'énergie nucléaire (Sfen)

3.3.5. Impact sur les activités de baignade

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un fort attrait touristique lié à l'eau. Ainsi, la qualité de l'eau de baignade constitue un élément considérable de développement touristique, et représente également un enjeu important en matière de santé. Quantité et qualité de l'eau sont étroitement liées en particulier en période estivale lors de la baisse des niveaux d'eau et de l'augmentation des températures.

En 2025, comme les autres années, des cyanobactéries ont pu être observées dans les eaux douces dès le mois de juillet. Le suivi de la qualité des eaux de baignade réalisé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine fait état de plusieurs fermetures de sites de baignade suite à l'observation de cyanobactéries notamment (*liste non exhaustive*) :

- En Vienne : [Bonneuil-Matours](#), [îlot Tison](#) à Poitiers, [lac de Saint-Cyr](#), [plage de Queaux](#)
Un [communiqué de presse](#) de la préfecture a également été diffusé le 20 août 2025.
- En Deux-Sèvres : [Cherveux](#)
- En Creuse : étang de la Naute à Champagnat, [Châtelus-le-Marcheix](#)
- En Corrèze : plan d'eau du Coiroux à Aubazine, Pré Chaton à Saint-Salvador, plan d'eau des chaux à Sornac, étang de Vendahaut à Lapleau, lac de L'Abeille à Eygurande, lac de Ponty à Ussel
- En Haute-Vienne : Meuzac, Saint-Julien-le-Petit, Saint-Hilaire-les-Places
[France Bleu, 08/08/25](#) & [France 3, 10/08/25](#)
- En Gironde : plages d'Hostens, Saint-Seurin-sur-l'Isle et de Port-Sainte-Foy, Castillon-la-Bataille ([Sud-Ouest, 21/07/25](#))
- En Dordogne : plages de Domme et de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Lisle, Tocane-Saint-Apre et Alles-sur-Dordogne (Sud-Ouest : [18/07/25](#) - [15/08/25](#) & bulletins ARS : [18/07/25](#) - [28/08/25](#))

Cyanobactéries, efflorescences et cyanotoxines

Malgré l'appellation fréquente « algues bleues », les cyanobactéries ne sont pas au plan biologique des algues mais des eubactéries à Gram négatif. Elles ont toutefois de nombreux points communs avec les algues : propriété de photosynthèse, possédant de la chlorophylle-a, proliférant souvent aux mêmes périodes et lieux, génératrices de toxines, fortement sensibles aux effets du changement climatique, etc. Ces micro-organismes se développent dans les milieux terrestres et aquatiques, dans les eaux douces comme dans les eaux salées. En milieu aquatique on distingue deux groupes : les planctoniques qui se maintiennent en suspension dans la colonne d'eau des retenues et les benthiques qui se développent au fond des cours d'eau ou à la surface des macrophytes.

Lorsque les conditions environnementales (température, nutriments – phosphore principalement) leur sont favorables, elles peuvent proliférer de manière massive et rapide, parfois en quelques jours seulement. On parle alors d'efflorescence ou de fleur d'eau (ou « bloom » en anglais). Dans certains cas, ces proliférations entraînent un changement de couleur de l'eau (rouge, vert, etc.), une odeur nauséabonde et/ou l'accumulation de cyanobactéries à la surface de l'eau.

Certaines espèces produisent une grande variété de toxines dont les plus connues sont les microcystines, susceptibles d'agir sur des organes différents (foie, système nerveux, reins, intestins) chez les mammifères. D'une manière générale, les effets sanitaires (démangeaisons, gastro-entérite, voire des atteintes neurologiques) peuvent se produire soit après contact cutané avec les cyanobactéries, ou après ingestion de toxines.

En France, les cyanobactéries prolifèrent entre les mois de mai et d'octobre, dans des eaux calmes et riches en nutriments comme les lacs, les étangs et certains cours d'eau. La présence de cyanobactéries est observée de plus en plus fréquemment, sur tous les continents, expliquant la préoccupation internationale croissante au regard des conséquences écologiques (désoxygénation des eaux), sanitaires (risques pour l'Homme et les animaux qui consomment de l'eau contaminée) et économiques associées (limitation des usages aquatiques et effets négatifs sur le tourisme). *Source : Évaluation des risques liés aux cyanobactéries et leurs toxines dans les eaux douces - Anses, 2020.*

Pour en savoir plus :

- ▶ [Qualité des eaux de baignade et contrôle de la qualité](#) – ARS Nouvelle-Aquitaine
- ▶ [Comment s'assurer de la qualité de l'eau des zones de baignade par département en Nouvelle-Aquitaine ?](#)
- ▶ [Les cyanobactéries en questions](#) – ANSES
- ▶ [Baignade en Limousin : la qualité des eaux](#) – Actus Limousin

⁶⁰ Arrêté du 18 septembre 2006 autorisant Electricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Golfech. <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2006/9/18/INDI0608384A/jo/texte>

⁶¹ En moyenne de 2020 à 2024 lors du fonctionnement normal de la centrale (hors 2023 où ce taux s'élevait à 96% du fait que seul le réacteur N°2 ait fonctionné sur une période de six mois cette année-là), selon les rapports environnementaux annuels relatifs aux installations nucléaires du CNPE de Golfech (dernier en date : [2024](#)).

3.3.6. Impact sur la distribution d'eau potable


Des exemples (non-exhaustifs) de problèmes vis-à-vis de l'alimentation en eau potable (tension, rupture, etc.) sont relevés ici, en fonction des informations disponibles. Sources principales : ARS Centre-Val-de-Loire, coordinatrice du bassin Loire-Bretagne et ARS Occitanie, coordinatrice du bassin Adour-Garonne.

L'accès à l'eau potable peut être directement affecté par des problèmes quantitatifs de disponibilité d'eau, mais aussi plus indirectement en engendrant des problèmes de qualité : pollutions plus concentrées lors des sécheresses par exemple, ou à l'inverse les fortes pluies peuvent entraîner des problèmes de turbidité (eaux troubles).

Malgré l'épisode de sécheresse intense observé au cours de l'été 2025, les impacts sur l'alimentation en eau potable ont été moins marqués qu'en 2022 ou 2023. A notre connaissance, **des tensions sur l'approvisionnement en eau potable ont tout de même été signalées sur 32 Unités de Distributions (UDI) de la région, uniquement sur le bassin Adour-Garonne** (1 en Charente, 19 en Corrèze, 3 en Dordogne, 2 dans les Landes et 7 en Deux-Sèvres), avec un **impact nécessitant la mise en place de mesures spécifiques sur un peu moins de la moitié d'entre elles** (14 au total : 2 dans les Landes et 12 en Corrèze).

Dans les Landes, les réseaux de distribution de la basse vallée de l'Adour et de Tyrosse, desservant à eux deux 26 communes et plus de 30 000 habitants ont notamment dû utiliser une interconnexion avec un réseau voisin, et un forage supplémentaire.

En Corrèze, les problématiques ont concerné une dizaine de petits réseaux de distribution, desservant au total 9 500 habitants répartis sur 21 communes. Des ravitaillements par camions citernes ont encore été déployés sur certains secteurs vulnérables, comme sur la Xaintrie où la situation est récurrente du fait des faibles ressources souterraines disponibles. Cette année, ces citernages ont eu lieu mi-août sur trois réseaux de distribution autour du Puy du Bassin, répartis sur 5 communes et desservant environ 1 700 habitants.



Le prix de l'eau : état des lieux et perspectives pour une gestion durable de la ressource – Août 2025

Après avoir rappelé les principaux concepts de l'économie de l'eau, ce document du Commissariat Général au Développement Durable propose un état des lieux des connaissances relatives au prix de l'eau potable et au prix de l'eau agricole, en considérant les aspects d'efficacité économique et d'équité. Enfin, il se concentre sur la question de la redevance pour prélèvement, en analysant son évolution au cours de ces dix dernières années, et en proposant des pistes d'améliorations pour développer son caractère incitatif et en faire un outil plus efficace en faveur d'une gestion durable de l'eau.

Dans un contexte de tensions sur l'eau, aggravées par le changement climatique, la redevance pour prélèvement pourrait être un instrument pertinent pour inciter à économiser l'eau et elle pourrait être améliorée en suivant trois pistes qui sont discutées.

► Pour en savoir plus consultez le [document intégral](#)

A noter qu'en terme de sécurisation de l'accès à l'alimentation en eau potable, plusieurs projets d'interconnexions ont été inaugurés en Nouvelle-Aquitaine en 2025 par exemple :

- Littoral basque : interconnexion Nive-Helbarron

En reliant les usines de production d'eau potable de la Nive à Anglet et d'Helbarron à Saint-Pée-sur-Nivelle, elle permet de sécuriser l'alimentation en eau de 170 000 habitants de la côte basque, en cas de défaillance de l'un ou l'autre des deux principaux sites de production du secteur qui connaît un fort accroissement démographique ([CA Pays Basque](#), 03/04/2025).

- Interconnexion entre l'est de la Creuse et l'Allier

Ce projet a été inauguré le 21 octobre à Trois-Fonds, près de Gouzou où se situe un immense réservoir. Il est relié à un château d'eau à Bousac-Bourg et à un réservoir Archignat, dans l'Allier. Cette installation va permettre d'alimenter l'ensemble des abonnés du secteur de Gouzou, soit près de 12000 abonnés ([France Bleu](#), 22/10/2025).

- Interconnexion entre l'est de la Creuse et l'Allier

Ce projet a été inauguré le 21 octobre à Trois-Fonds, près de Gouzou où se situe un immense réservoir. Il est relié à un château d'eau à Bousac-Bourg et à un réservoir Archignat, dans l'Allier. Cette installation va permettre d'alimenter l'ensemble des abonnés du secteur de Gouzou, soit près de 12000 abonnés ([France Bleu](#), 22/10/2025).

Dans la Creuse, deux nouveaux captages sont à l'étude (barrage de Jouillat-Champsanglard et barrage des Combes près de Felletin) pour éviter les coupures d'eau au robinet en raison de la sécheresse ou de la présence de bactéries ([France Bleu](#), 04/03/2025).

Un projet de dérivation interbassins est en cours d'étude en Nouvelle-Aquitaine. Il vise à transférer jusqu'à 30 millions de m³ d'eau par an entre les bassins de la Dordogne, de la Vienne et de la Charente pour sécuriser la ressource en eau face aux sécheresses croissantes et à la dégradation des nappes. Financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il veut **réalimenter les lacs de Haute-Charente pour garantir l'eau potable, l'irrigation et les usages écologiques**. Plusieurs scénarios techniques sont analysés, mais aucune infrastructure n'est encore décidée. Des solutions classiques (agroécologie, économies d'eau) sont aussi envisagées, mais jugées insuffisantes seules ([L'eau, l'Industrie, les Nuisances](#), 27/03/2025).

SYNTHESE DES CONSEQUENCES SUR LES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET LES USAGES DE L'EAU - Année hydrologique 2024-2025

D'avril à octobre 2025, de nombreuses mesures de restriction pour les usages agricoles ont été mises en place. Débutées en avril, elles se sont surtout intensifiées entre juin et août : au 31 août près de la moitié des communes de la région sont concernées par une interdiction de prélèvements totale (contre 10% en 2024 à la même date). Les pluies de septembre et la baisse des prélèvements ont permis un allègement en septembre et une levée complète en octobre.

En 2025, les DOE sont satisfaits dans 59% des cas (60% en moyenne de 1996 à 2024) ; les DCR ont été dépassés sur 11 points nodaux (25% du total) principalement en juillet et en août, ce qui constitue la 15^e situation la plus favorable de ces trente dernières années.

Les milieux aquatiques ont été impactés par la diminution des écoulements et l'augmentation des températures au cours de l'été. Des mortalités piscicoles ont pu être observées dans les Deux-Sèvres ou la Vienne par exemple.

Les différents bilans de migrations des poissons amphihalins montrent des résultats contrastés selon les espèces et les bassins.

Des tensions sur l'approvisionnement en eau potable ont été signalées sur le bassin Adour-Garonne. Des mesures ont parfois dû être mises en œuvre localement pour éviter des ruptures d'alimentation.

Le fonctionnement des centrales nucléaires n'a pas été altéré (exceptée pour la centrale de Golfech du 29/06 au 06/07 en raison des fortes hausses de température de la Garonne) ; elles ont pu fonctionner normalement hormis lors de mises à l'arrêt plus ou moins longues liées à des épisodes de maintenance.

Les productions de fruits et légumes ont été impactées par les conditions climatiques 2025. Des baisses de rendement ont été observées pour certaines cultures. Concernant les grandes cultures, la surface 2024-2025 de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (COP) progresse de + 1,4 % par rapport à la campagne passée. La très bonne récolte d'été permet à la production régionale d'atteindre 8,6 millions de tonnes (M de t) ce qui reste inférieur à la valeur moyenne de ces 20 dernières années (voisine de 10 M de t.).

BILAN QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU DE NOUVELLE-AQUITAINE ANNÉE HYDROLOGIQUE 2024-2025

En téléchargement sur :

www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

(Rubrique Nos ressources > Les publications > Bilans de l'étiage)

Consultez les bulletins de suivi existants sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine (Charente, Dordogne, ...)

Rubrique Nos ressources > La ressource en eau > Suivis quantitatifs de la ressource en eau

Partenaires financiers de l'ARBNA :

Région Nouvelle-Aquitaine
Office Français pour la Biodiversité
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Union Européenne (Fonds FEDER)
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Gironde
Département de la Dordogne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres
Communauté Urbaine du Grand Poitiers



Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Avril 2026